

2025
GDB
RAPPORT
DEUXIÈME ÉDITION



Global Data Barometer



D4D.net
Data for Development

Index

4	Remerciements
8	Introduction
12	Principaux résultats
15	Méthodologie Changements méthodologiques Champ d'application géographique Structure Collecte de données Notation et calcul
28	Principaux domaines d'analyse Principes de gouvernance Compétences critiques
52	Domaines thématiques d'analyse Disponibilité

94	Analyse transversale Les données au service de l'IA Inclusion Utilisation des données
109	Analyse régionale Amérique latine et Caraïbes Afrique
124	Remarques finales
127	Annexes Annexe 1-Méthodologie de notation Annexe 2-Groupes de capacité

Remerciements

Citation suggérée: Baromètre mondial des données (2025). Rapport de la 2ème édition-Baromètre mondial des données. DOI: 10.5281/zenodo.15427568

Ce rapport et l'ensemble du projet du Baromètre mondial des données ont été rendus possibles grâce à l'implication d'un large réseau de contributeurs, avec des remerciements particuliers:

La direction et l'équipe du projet

- **Directeur:** Silvana Fumega
- **Données et technologie:** Feng Gao
- **Visualisation:** Macarena Zappe
- **Renforcement des capacités:** David Zamora
- **Communications:** Fiona Chawana (avec le soutien d'Aremi Gonzalez)
- **Développement d'outils d'enquête:** Jorge Ortiz Claverol et Nawal Omer
- **Outils visuels du site web:** Partenaire public
- **Soutien administratif et de gestion:** Carolina Quintana et Cristina Masis.
- **Design graphique:** Jennifer Perkes
- **D4D:** Stephen Walker

Soutien financier

Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), Banque Interaméricaine de Développement (BID), Open Ownership, Open Government Partnership.

Comité consultatif de recherche

- Nicolas Grossman-Indice mondial d'IA responsable, Argentine
- Ana Brandusescu-Université McGill, Canada
- Michael Canares-Step Up Consulting, Philippines
- Gloria Guerrero-ILDA, Mexique
- Craig Hammer-Banque mondiale
- Arturo Muenta Kunigami-Banque interaméricaine de développement
- Leonida Mutuku-LDRI, Kenya
- Suzana Russell-Université des Indes occidentales, Jamaïque
- Stefaan Verhulst-The GovLab, États-Unis
- Aimee Whitcroft-Expert indépendant, Nouvelle-Zélande

Partenaires thématiques

- Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT)
- Fondation Land Portal
- Partenariat contractuel ouvert (PCO)
- Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)
- Propriété ouverte
- Transparency International (TI)

Partenaires régionaux

- Initiative latino-américaine pour les données ouvertes (ILDA)
- Institut de recherche sur le développement local (LDRI)
- Institut ouvert des Caraïbes (COI)

Chercheurs locaux

Aída Martínez Mórtola, Akomian Steven Pacome Arnaud, Alice de Perdigão Lana, Alinafe Emmanuel Kaliwo, Asma Cherifi, Audrey Robin, Aura Eréndira Martínez Oriol, Carlos David Carrasco Muro, Charlotte Ayima, Daniel Emilio Rodriguez Rivera, Eduardo Bejar, Eliana Álvarez, Emmanuel Vitus, Herman Ramos, Iris Bertila Palma Recinos, Isabel Fiafilio Rodriguez, Jorge Umaña Cubillo, Judith Murungi, Juliana Galvis, Julio Roberto Herrera Toledo, Keziah Munyao, Leonard Francis Vibbi, Lisa Ann Vasciannie, Malick Tapsoba Abdoul, Maricarmen Sequera, Marie-Louise Felicite Bidias, Mbongeni Hlabano, Michelle McLeod, Milenka Villegas Taguasi, Nashilongo Gervasius, Oarabile Mudongo, Oliver C. Ujah, Panoply Organization, Peterking Quaye, Poncelet Ileleji, Raymond Onuoha, Richard Ndicunguye, Sabrina Nassih, Suzana Russell, Víctor Gonzalez, Virginia Brussa, Yacine Khelladi.

Réviseurs de données

Lila Graham, Imane Hmiddou, Abed Khooli, et Larissa Magalhães.

*** Clause de non-responsabilité**

Les données utilisées dans ce rapport ont été collectées avec le soutien de nos organisations partenaires. Cependant, les analyses, conclusions et interprétations présentées ici ne reflètent pas les points de vue de ces organisations. Toute erreur ou omission relève de la seule responsabilité du projet du Baromètre mondial des données. En particulier, les opinions exprimées ne représentent pas celles du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs.

Ce rapport reflète les données collectées entre le **31 août 2022 et le 1er septembre 2024**.

Les utilisateurs qui appliquent des outils d'IA aux ensembles de données du Baromètre mondial des données doivent faire preuve de prudence et être conscients des limites de l'IA. Les résultats générés par l'IA ne remplacent pas l'analyse d'un expert et doivent être soigneusement interprétés et validés.

Introduction

Le paysage mondial des données est à un tournant. Alors que les données offrent des perspectives sans précédent pour relever les grands défis mondiaux, qu'il s'agisse de renforcer l'intégrité publique, de favoriser un développement économique inclusif ou de permettre une innovation responsable dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), l'accès à des données de haute qualité est de plus en plus limité. Des chercheurs tels que [Verhulst](#) (2024) ont mis en garde contre un "hiver des données", une période marquée par des limitations croissantes de l'accès aux données, des mécanismes de responsabilité affaiblis et des cadres réglementaires fragmentés. Ces évolutions menacent non seulement l'innovation, mais aussi les fondements mêmes de la résilience démocratique et de la confiance du public.

Cette nouvelle édition du Baromètre mondial des données (BMD) est publiée à un moment où l'utilisation responsable des données et de l'IA doit être mise en balance avec les préoccupations croissantes concernant l'opacité et l'inégalité. Alors que les systèmes d'IA s'intègrent de plus en plus dans la vie publique, les risques liés à l'utilisation de données biaisées, incomplètes ou inaccessibles se multiplient, sapant les efforts déployés pour servir l'intérêt public et exacerbant les inégalités existantes. Parallèlement, le recul démocratique met en péril la garantie de systèmes de données ouverts et participatifs, essentiels pour assurer le contrôle civique à l'ère numérique.

Des écosystèmes de données sains sont essentiels, mais les résultats du Baromètre révèlent que si de nombreux pays améliorent la gouvernance des données et progressent en matière de transparence, la mise en œuvre reste inégale. En général, l'Amérique latine et les Caraïbes disposent de capacités de base plus solides que l'Afrique, mais les deux régions sont confrontées à des défis majeurs en matière d'ouverture des données, d'interopérabilité et d'équipement des fonctionnaires avec les compétences nécessaires pour gouverner et réutiliser les données de manière efficace. Il est alarmant de constater que le fossé entre les aspirations et l'action continue de se creuser, alors que les initiatives gouvernementales en matière de données ouvertes diminuent et que les orientations en matière d'intelligence artificielle restent largement absentes des cadres nationaux.

La 2e édition du Baromètre mondial des données fournit les données nécessaires pour mieux comprendre ce paysage en évolution. Cette deuxième édition a évalué 43 pays en fonction de nouveaux indicateurs et de thèmes transversaux, tels que l'intelligence artificielle et l'inclusion, tout en continuant à analyser des éléments fondamentaux tels que la gouvernance des données, la protection des données et la gestion des données.

En fin de compte, ce rapport ne se limite pas à mesurer les progrès accomplis. Il s'agit d'un outil permettant d'examiner de manière critique la façon dont les données façonnent le pouvoir. Il vise à aider les gouvernements, la société civile et les chercheurs à concevoir des systèmes de données plus équitables, transparents et responsables qui ne se contentent pas d'atténuer les dommages, mais favorisent activement la cohésion sociale, la confiance et le renouveau démocratique.

À propos du Baromètre

Le Baromètre mondial des données s'appuie sur l'héritage du Baromètre des données ouvertes (ODB) qui a été publié entre 2013 et 2020 et qui est hébergé par le réseau Data for Development Network ([D4D.net](https://d4d.net)).

Les résultats de la première édition du Baromètre mondial des données (ci-après le Baromètre) ont été publiés en 2022. Cette deuxième édition du Baromètre s'appuie sur la méthodologie utilisée pour la première édition, reflétant les idées et les retours d'expérience ainsi que l'évolution du paysage des données. Elle s'appuie sur des données primaires tirées d'une enquête menée auprès d'experts du monde entier et sur l'analyse de tests réalisés entre le **31 août 2022 et le 1er septembre 2024**, ainsi que sur des données secondaires tirées d'autres sources fiables afin de générer des métriques complètes.

Le Baromètre fournit:

- **Des notes, pas des classements** - Comme dans la première édition, les indicateurs et les notes sont classés sur une échelle de 0 à 100, 100 reflétant les "meilleures pratiques" conformément aux normes et aux cadres convenus au niveau international. Si les comparaisons entre pays peuvent mettre en évidence les forces et les faiblesses relatives, la

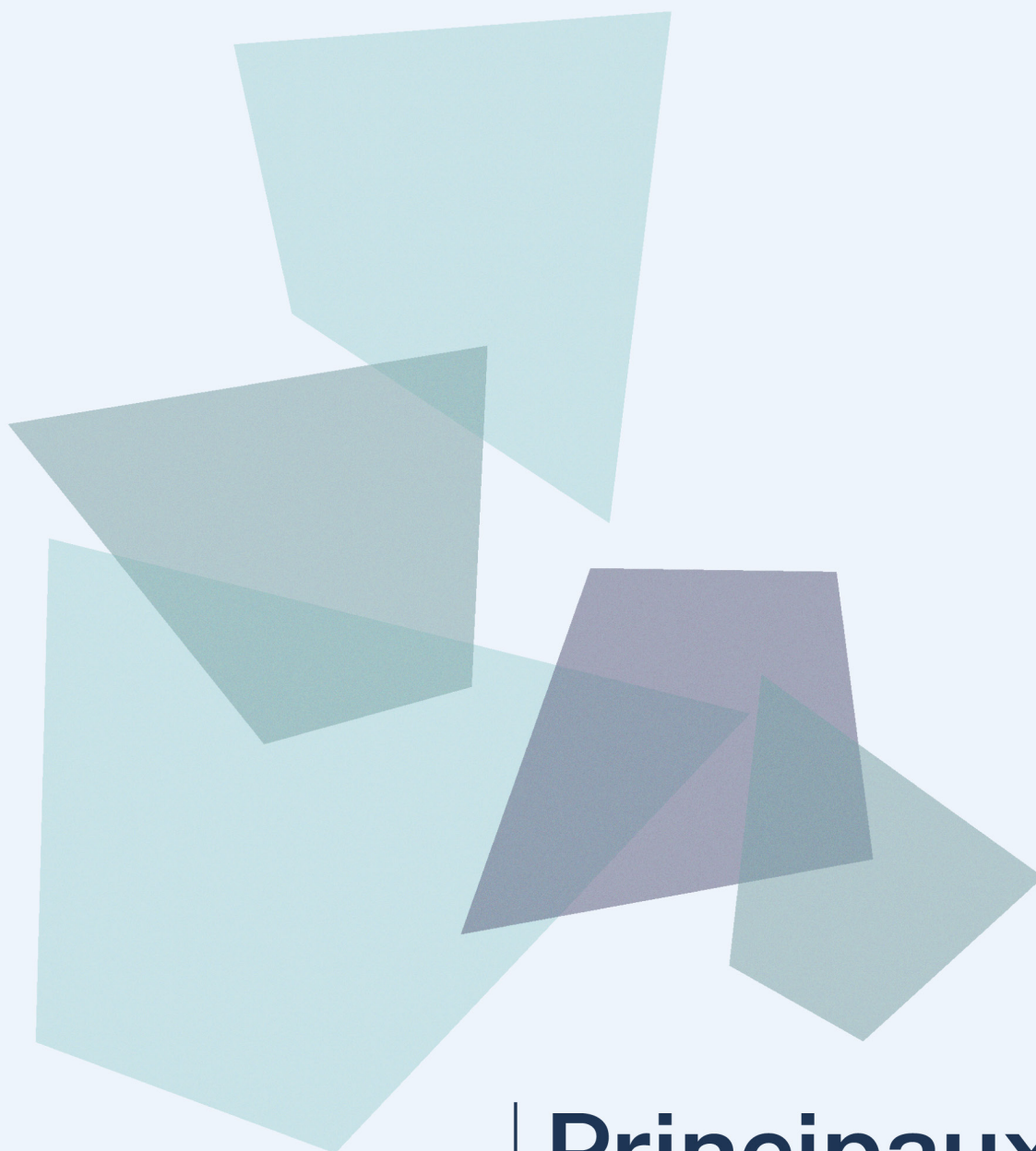
principale valeur du Baromètre réside dans l'identification des domaines spécifiques à améliorer dans chaque pays.

- **Indicateurs et preuves** - Chaque indicateur primaire est structuré autour de plusieurs sous-questions et étayé par des preuves qualitatives qui contextualisent les données, ce qui permet de mieux comprendre les écosystèmes de données nationaux.
- **Un réseau de recherche** - La recherche a été menée par l'intermédiaire de plusieurs centres régionaux et de chercheurs nationaux. Toutes les conclusions ont ensuite été vérifiées par un groupe d'évaluateurs externes et un réseau mondial d'organisations expertes dans chaque domaine. Ce modèle contribue au renforcement des capacités au niveau mondial, en créant une communauté de chercheurs et de praticiens qui se consacrent à l'exploration des données pour le bien public.
- **Informations pratiques** - Les indicateurs primaires ont été conçus pour mesurer les progrès réalisés en matière de gouvernance des données, de capacités de base et de disponibilité des données que les gouvernements peuvent améliorer au fil du temps avec le soutien des organisations de la société civile, qui jouent un rôle clé en influençant le changement.
- **Données ouvertes** - Toutes les notes et tous les tests sont publiés en tant que données ouvertes, ce qui permet la recherche, l'analyse et la réutilisation.

Le rapport commence par évaluer les éléments fondamentaux - les bases de la gouvernance des données et les compétences essentielles - qui examinent les capacités juridiques, institutionnelles et humaines nécessaires à la mise en place de systèmes de données efficaces et responsables. Sur la base de cette évaluation de base, le Baromètre examine ensuite la disponibilité et la gouvernance des données dans des secteurs thématiques clés, tels que les finances publiques, les marchés publics, la gestion foncière et l'intégrité politique, où les données jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'intérêt public.

Le Baromètre explore également des thèmes transversaux, tels que les données pour l'IA, l'inclusion et l'utilisation des données, reconnaissant que ces dimensions façonnent actuellement la manière dont les données

fonctionnent dans tous les secteurs. Enfin, les instantanés régionaux de l'Amérique latine, des Caraïbes (ALC) et de l'Afrique, élaborés par les centres régionaux, révèlent les tendances clés, les divergences et les nuances contextuelles qui alimentent les conversations locales et mondiales. Combinés, tous les éléments de l'analyse du Baromètre offrent un schéma directeur pour aider à comprendre où les progrès sont réalisés, où les lacunes critiques persistent, et quelles sont les étapes nécessaires pour construire des écosystèmes de données plus sains et plus équitables.



Principaux Résultats

Principaux résultats

Les cadres de gouvernance des données tardent à être mis en œuvre

Les cadres de gouvernance sont essentiels pour rendre les données disponibles et utilisables. Cependant, la présence de cadres réglementaires ne garantit pas à elle seule une mise en œuvre efficace. Le Baromètre confirme une corrélation positive entre la gouvernance et la disponibilité des données, mais révèle également un retard important dans la mise en œuvre, en particulier dans les pays aux compétences plus faibles.

Les aptitudes et compétences en matière de données sont essentielles

Sans une infrastructure numérique fondamentale, des fonctionnaires compétents et des institutions solides, même des cadres de gouvernance bien conçus restent des aspirations. Les compétences avancées en matière de données (par exemple, l'IA, l'analyse de données) et les efforts soutenus de formation font défaut dans les deux régions.

La préparation à l'IA reste fragmentée et sous-développée

Bien que l'IA fasse de plus en plus partie des stratégies nationales de développement, la plupart des cadres de gouvernance des données manquent encore d'orientations explicites sur l'utilisation des données pour le développement de l'IA. Peu de programmes de formation abordent l'éthique de l'IA ou la prise de décision algorithmique, et les cadres de partage des données intègrent rarement les préoccupations spécifiques à l'IA. Il est donc urgent d'intégrer la gouvernance de l'IA dans des stratégies de données plus larges.

Les données ouvertes sont à la croisée des chemins

Les gouvernements ont progressé dans l'adoption de politiques d'ouverture des données, mais les initiatives actives menées par les gouvernements sont en déclin. De nombreux pays disposent de cadres réglementaires en matière de données ouvertes qui ne sont pas à la hauteur en termes de mise en œuvre technique, de renforcement des capacités et de soutien durable. Cette situation menace la durabilité et l'impact des programmes d'ouverture des données.

Les lacunes en matière de transparence compromettent les objectifs de responsabilité

Les groupes thématiques révèlent des lacunes généralisées en matière de

transparence et d'interopérabilité. Par exemple, les registres de lobbying sont pratiquement inexistant, les données sur la propriété effective sont rarement publiques et les données sur le financement politique sont publiées de manière incohérente. Les ensembles de données fragmentés empêchent un suivi efficace de l'argent, du pouvoir et de l'influence.

L'inclusion dans la gouvernance des données est largement symbolique

Les engagements en matière d'inclusion (par exemple pour les personnes handicapées ou les minorités linguistiques) sont rarement mis en pratique. L'accessibilité n'est souvent pas considérée comme une obligation légale, et les données sont rarement publiées dans les langues indigènes ou les langues non officielles largement parlées.

Le manque d'interopérabilité est une faiblesse structurelle majeure

Très peu de pays présentent des ensembles de données interopérables entre l'intégrité politique, les marchés publics et les données sur les entreprises. En l'absence d'identifiants et de normes communes, les efforts de suivi des données dans différents domaines sont entravés, ce qui nuit à la transparence et à la lutte contre la corruption.

Les résultats pour L'Amérique latine et les Caraïbes (l'ALC) indiquent une forte capacité institutionnelle mais une coordination interinstitutionnelle limitée

Les résultats pour l'ALC indiquent une capacité institutionnelle généralement plus forte et des infrastructures numériques mieux développées, mais de nombreuses initiatives risquent de s'enliser en raison d'une coordination interinstitutionnelle limitée et d'un soutien gouvernemental en baisse.

Les résultats de l'Afrique indiquent des progrès significatifs, mais des défis de mise en œuvre subsistent

L'Afrique a fait des progrès significatifs dans les cadres politiques et réglementaires, en particulier les lois sur la protection des données, mais reste confrontée à de sérieux défis de mise en œuvre en raison de la faiblesse des infrastructures, de l'interopérabilité limitée et des lacunes dans les capacités institutionnelles.



| **Méthodologie**

Méthodologie

La deuxième édition du Baromètre est le résultat de recherches approfondies et d'efforts coordonnés visant à développer les résultats de la première édition. L'un des principaux atouts du Baromètre est sa capacité à servir d'outil d'apprentissage, en fournissant des informations sur les forces et les faiblesses des pays dans un certain nombre de domaines. Par exemple, il permet une analyse nuancée des pays disposant d'un cadre de données solide mais d'une capacité limitée à utiliser ces données de manière efficace.

Cette deuxième édition présente une évaluation de 43 pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC). La Barbade est le seul pays qui n'a pas été inclus dans la 1ère édition. La période d'étude pour la collecte des preuves pour la 2e édition était du 31 août 2022 au 1er septembre 2024.

Changements méthodologiques

La méthodologie de la deuxième édition du Baromètre introduit une approche plus raffinée de l'évaluation des indicateurs. Dans la première édition, les chercheurs étaient invités à répondre aux trois sous-questions-existence, éléments et portée-même lorsqu'il n'y avait aucune preuve de l'existence de données. Cette approche exploratoire a permis une collecte d'informations plus étendue, mais a souvent imposé une charge de travail importante aux chercheurs. La deuxième édition adopte un flux plus conditionnel qui adapte le processus de collecte de données. Les chercheurs ne répondent désormais aux sous-questions que lorsque les critères initiaux sont remplis: s'il n'y a pas d'éléments probants, ils remplissent un résumé de l'existence et passent à autre chose; si des éléments probants sont trouvés, ils en évaluent la portée; et si les données ou le cadre¹ sont représentatifs au niveau national, ils répondent à toutes les sous-questions. Ce changement permet non seulement d'affiner les résultats, mais aussi d'améliorer la comparabilité des résultats entre les pays.

1 Les cadres sont considérés comme un ensemble de politiques, de règles et/ou de législations visant à réglementer ou à normaliser la gestion et l'utilisation des ressources d'information.

Parmi les autres améliorations, citons l'introduction de deux nouveaux champs distincts, les résumés d'existence et les résumés d'éléments, qui remplacent l'exigence unique de "justification" de la première édition. Cela permet de clarifier les attentes et de soutenir les améliorations techniques de l'outil d'enquête. La structure de toutes les réponses a également été normalisée: les sous-questions suivent désormais un format à trois choix (Non, Partiellement, Oui), sauf pour les indicateurs de compétences critiques, pour lesquels une échelle à quatre choix (Non, Isolé, Assez, Omniprésent) est utilisée pour saisir une plus grande nuance. Il est important de noter que la deuxième édition se concentre sur les pratiques ayant une couverture nationale ou représentative, excluant intentionnellement les cas isolés qui ne reflètent pas des pratiques évolutives ou significatives.

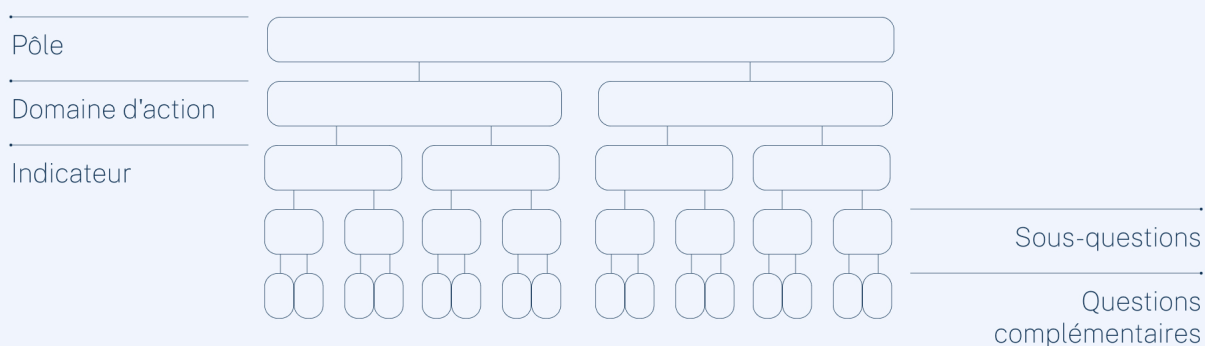
Le pilier "utilisation des données" de la première édition a été supprimé en raison de préoccupations concernant la robustesse et la comparabilité de ses résultats. L'utilisation des données est désormais abordée comme un domaine d'analyse transversal par le biais d'une série de sous-questions qui mettent en évidence l'intersection de l'utilisation avec divers domaines. La deuxième édition se concentre désormais sur trois piliers clés, à savoir la gouvernance, les capacités et la disponibilité, afin de dresser un tableau plus représentatif des écosystèmes nationaux de données.

Structure de l'enquête

dans la 2^o édition



Structure expliquée dans un diagramme hiérarchique



Champ d'application géographique

La décision de faire passer la deuxième édition du Baromètre mondial des données d'une approche globale à une approche régionale axée sur l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique est une réponse stratégique aux défis et aux opportunités qui existent dans ces régions. Une approche régionale permet une analyse plus nuancée de leurs écosystèmes de données respectifs et des recommandations sur mesure pour répondre efficacement aux besoins spécifiques de chaque région.

Les deux régions, qui font partie de la majorité mondiale, sont confrontées à des défis structurels similaires, notamment un accès inégal à l'infrastructure numérique, des capacités incohérentes en matière de gestion des données et des contextes socio-politiques distincts et souvent difficiles. Cependant, elles ont aussi souvent fait preuve de progrès significatifs en matière de gouvernance des données, de transparence et d'utilisation des données pour le bien public, ce qui permet une analyse comparative riche et précieuse.

En se concentrant sur l'ALC et l'Afrique, le Baromètre peut offrir des résultats plus profonds et plus pratiques grâce à un examen plus approfondi des modèles de gouvernance des données, des principaux obstacles et des possibilités d'exploiter les données pour promouvoir l'équité sociale et la transparence. Au sein de l'ALC, par exemple, les nations des Caraïbes font face à des défis uniques en tant que petits États insulaires en développement, mais partagent encore de nombreux problèmes de gouvernance et d'accès aux données avec l'Amérique latine et l'Afrique.

Les deux régions subissent également des transformations numériques à des rythmes très différents. Alors que les gouvernements et la société civile ont adopté les outils numériques pour la gouvernance, les efforts actuels sont souvent freinés par des ressources limitées, une infrastructure insuffisante et des lacunes politiques. En analysant ces dynamiques, le Baromètre peut identifier à la fois les moteurs de progrès et les obstacles qui subsistent à la construction d'écosystèmes de données durables.

Cette nouvelle édition donne également la priorité aux pratiques "nationales" en matière de données, garantissant ainsi que les résultats reflètent des initiatives évolutives et à fort impact plutôt que des efforts fragmentés.

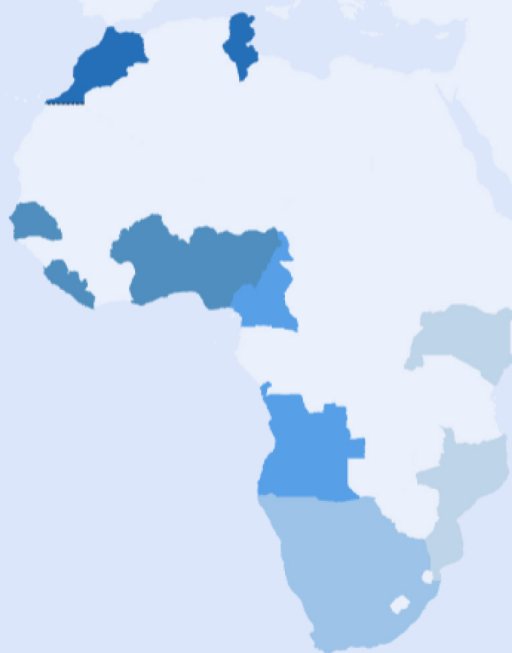
En se concentrant sur les forces et les défis régionaux, le Baromètre vise à générer des idées qui améliorent la gouvernance des données, promeuvent l'utilisation des données pour le bien public et sauvegardent les valeurs démocratiques.

Les deux régions mentionnées ci-dessus peuvent être divisées en sous-régions. Ces sous-régions, bien qu'elles ne soient pas au centre de l'analyse géographique du rapport, sont mentionnées dans des parties spécifiques du document et dans la base de données des résultats du Baromètre afin d'identifier les conclusions pour les pays qui partagent une proximité géographique.

Les sous-régions sont les suivantes:

- Caraïbes
- Amérique centrale
- Amérique du Sud
- Afrique du Nord
- Afrique centrale
- Afrique du Sud
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest

Champ d'application géographique Sous-régions



Sous-régions

● Caraïbes	● Afrique centrale
● Amérique centrale	● Afrique du Sud
● Amérique du Sud	● Afrique de l'Ouest
● Afrique du Nord	● Afrique de l'Est

Structure

La méthodologie du Baromètre repose sur 27 indicateurs primaires²

Pôle	Domaine d'action
Fondements de la gouvernance	Protection des données
	Gestion des données
	Partage des données
	Infrastructure des données
Compétences clés	Alphabétisation des données
	Réutilisation des données
Intégrité politique	Financement politique
	Déclarations d'intérêts et de patrimoine
	Lobbying
	Droit d'accès à l'information
	Interopérabilité de l'intégrité politique
Gestion foncière	Régime foncier
	Utilisation des terres
Informations sur les entreprises	Propriété effective
	Registre des entreprises
Passation des marchés publics	Passation des marchés publics
Finances publiques	Budget et dépenses
Accès équitable	Accessibilité
	Langue

² La liste complète des indicateurs primaires est disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://handbook.globaldatabarometer.org/2024/>

(issus de l'enquête auprès des experts) et 11 indicateurs secondaires (provenant de sources internationales reconnues). Chaque indicateur primaire comprend des sous-questions qui s'appliquent à des scores pondérés (échelle de 0 à 100) et des questions complémentaires pour aider à générer des données qualitatives. Tous les indicateurs sont classés selon les trois piliers (gouvernance, capacités et disponibilité) et peuvent également être organisés en domaines d'action spécifiques (domaines d'intervention) et en groupes (groupes de domaines d'action).

Enfin, la deuxième édition a introduit de nouveaux thèmes transversaux, tels que l'IA, l'inclusion et l'utilisation des données. Ces thèmes sont basés sur une combinaison de sous-questions individuelles et de questions complémentaires, souvent réparties sur plusieurs indicateurs, afin de regrouper les données des indicateurs d'une manière innovante et d'obtenir plus d'informations sur les questions clés.

Collecte de données

Pour mesurer la performance des pays, le Baromètre utilise une enquête d'experts développée en collaboration avec des organisations de premier plan sur une série de questions dans le cadre d'un processus ouvert et participatif afin de garantir des évaluations cohérentes et comparables d'un pays à l'autre. La deuxième édition de l'enquête représente une évolution significative par rapport à la première édition, afin de mieux examiner les politiques et les pratiques en matière de données et leurs implications pour la gouvernance des données.

L'enquête a été menée par un réseau mondial de centres régionaux et de chercheurs nationaux à l'aide du logiciel Survey Solutions. Le processus de collecte des données a été guidé par une série de documents et d'outils de recherche, notamment le [document méthodologique](#), le [manuel de recherche](#), le [manuel du réviseur](#), le [manuel des outils d'enquête](#), et la [bibliothèque d'indicateurs](#). Le Baromètre a également lancé un programme de renforcement des capacités pour les chercheurs avec un ensemble complet de matériel de formation.

La collecte des données a donné lieu à différents rôles et responsabilités:

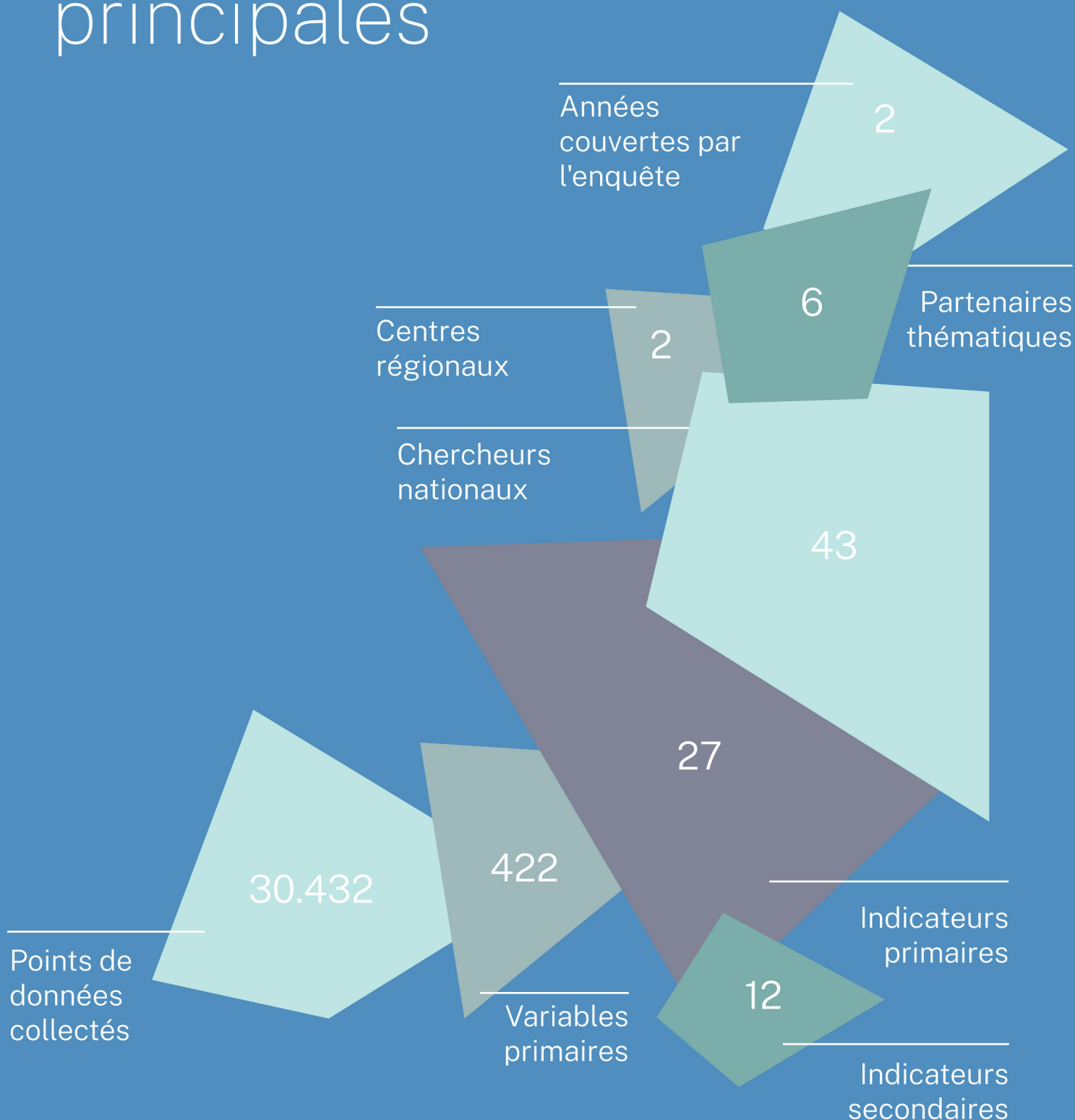
les chercheurs nationaux étaient chargés de compléter l'enquête et de répondre aux questions soulevées lors de l'examen; les centres régionaux étaient chargés de coordonner les chercheurs et l'examen initial des données; les examinateurs régionaux étaient chargés de mener le deuxième niveau d'examen; un examen thématique a ensuite été mis en œuvre; et l'équipe centrale du Baromètre était chargée de superviser et de faciliter l'ensemble du processus de collecte des données, ainsi que de procéder à un examen final.

Les données primaires ont été enrichies de données secondaires provenant de sources multiples, telles que l'enquête des Nations unies sur le développement de l'administration en ligne, le catalogue des indicateurs TIC de l'Union Internationale des Télécommunications, le rapport Freedom House sur la liberté dans le monde, l'enquête sur l'opinion des cadres du Forum Économique Mondial, l'indice de maturité GovTech de la Banque mondiale, l'Indice mondial d'innovation 2024 de l'Organisation mondiale de la propriété Intellectuelle, les indicateurs de performance statistique de la Banque mondiale, et le bulletin mondial sur le droit à l'information d' Access Info et du Center for Law and Democracy.

Le tableau suivant présente les principaux éléments du processus de collecte de données.

Collecte des données

Caractéristiques principales



Notation et calcul

Le score national de chaque pays a été calculé comme une somme pondérée de tous les indicateurs primaires et secondaires, mesurés sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente les meilleures pratiques telles que définies par des normes ou des cadres internationalement reconnus.

Les indicateurs primaires au cœur de la méthodologie du Baromètre servent de base à trois types de scores différents:

- **Score national** - représente la performance globale d'un pays dans tous les domaines évalués.
- **Notation par grappe** - les résultats sont répartis entre la gouvernance, les capacités et l'état de préparation afin de soutenir l'analyse des principaux défis et domaines de développement, tels que les fondements de la gouvernance, les compétences essentielles, les finances publiques, les marchés publics, l'intégrité politique, etc.
- **Score du domaine d'action** - évalue les éléments essentiels d'un écosystème de données sain et fonctionnel, tels que la protection des données, le partage des données, la réutilisation des données, la maîtrise des données, etc. Il s'agit d'un ensemble d'indicateurs.

Chaque indicateur est pondéré en fonction de son type. Les indicateurs primaires sont pondérés plus fortement que les indicateurs secondaires, tandis que les indicateurs non thématiques (tels que les cadres de partage des données ou la formation du personnel) sont pondérés légèrement plus fortement que les indicateurs thématiques (tels que les cadres de propriété effective ou les données sur le financement des politiques). La seule exception au système de pondération des indicateurs primaires est l'indicateur de couverture linguistique et de données, qui n'est pas pondéré (exclu de la notation) en raison des limites de l'enquête.

En ce qui concerne les indicateurs secondaires, ceux qui sont dérivés des variables de l'indice ont été pondérés plus fortement que les mesures individuelles provenant d'une source secondaire. Dans un souci de cohérence, les pondérations ont été échelonnées de manière à ce que les scores nationaux, par groupe et par domaine d'action restent compris dans une fourchette de 0 à 100.

Le score de chaque indicateur est multiplié par son poids et les résultats sont résumés. Un pays ne peut obtenir un score de 100 que si tous ses indicateurs d'entrée atteignent également 100, ce qui signifie que la différence entre le score d'un pays et 100 reflète l'écart entre sa performance actuelle et l'idéal normatif fixé par le Baromètre. Cependant, les normes du Baromètre ne sont pas conçues pour être inatteignables. Si les scores les plus élevés observés pour chaque indicateur d'un pays idéalisé étaient combinés, ce pays obtiendrait un score de 88,24, démontrant ainsi que les normes du Baromètre sont fondamentalement à portée de main. Une ventilation complète du système de pondération se trouve en [annexe](#).



Principaux Domaines d'Analyse

Principaux domaines d'analyse

Pour la deuxième édition du Baromètre mondial des données, nous avons affiné notre approche en organisant les indicateurs en groupes structurés et en domaines d'action afin de garantir une évaluation complète des éléments fondamentaux nécessaires à un écosystème de données sain. Ces groupes et domaines d'action offrent une perspective cohérente pour évaluer les aspects clés de la gouvernance, des capacités et de la disponibilité des données.

Parmi eux, les groupes "fondements de la gouvernance" et "compétences essentielles" mettent spécifiquement l'accent sur les cadres et les capacités indispensables à une production, un stockage, une publication et une utilisation efficaces des données. Le groupe "fondements de la gouvernance" comprend plusieurs domaines d'action, tels que la protection, la gestion et le partage des données, qui sont des éléments fondamentaux à la base d'écosystèmes de données responsables. Le groupe des compétences essentielles se concentre sur les aptitudes et les pratiques nécessaires pour exploiter efficacement les données.

Chaque groupe est composé de domaines d'action et d'indicateurs interdépendants qui fonctionnent ensemble pour fournir une vue multidimensionnelle de l'état des données dans chaque pays. En structurant l'analyse de cette manière, le Baromètre vise à fournir une compréhension plus nuancée et plus pratique de la manière dont les différents éléments de l'écosystème des données au sens large s'unissent pour faire progresser les données dans l'intérêt du public.

Principes de gouvernance

Résumé

- Les lois sur la protection des données se sont étendues, l'Afrique ayant réalisé des progrès significatifs et l'Amérique latine s'approchant de l'adoption universelle.
- La gouvernance de l'IA dépend d'une bonne gouvernance des données, mais la plupart des cadres n'intègrent pas de considérations spécifiques à l'IA dans leurs réglementations sur la protection des données, ce qui pose des risques importants.
- La gestion des données s'est améliorée grâce à des progrès notables dans les processus de contrôle de la qualité, les mécanismes de retour d'information des utilisateurs et les normes relatives aux métadonnées.
- L'Amérique latine est en tête pour la gestion des données, le Brésil et le Chili faisant preuve d'une solide gouvernance numérique, tandis que l'Afrique continue de présenter des disparités régionales marquées.
- Les cadres de partage des données se sont multipliés en Afrique, favorisant le partage des données par le secteur privé, mais les cadres manquent encore de références spécifiques aux exigences propres à l'IA.
- Les réglementations africaines comprennent souvent des restrictions sur les courtiers en données, ce qui reflète des priorités réglementaires différentes.

Le rôle essentiel de la gouvernance des données

Les données sont devenues un atout inestimable utilisé pour prendre des décisions et stimuler l'innovation dans des domaines clés. Lorsqu'elles sont gérées efficacement, les données favorisent le progrès et permettent

d'élaborer des politiques plus inclusives et fondées sur des données probantes. Toutefois, l'exploitation du plein potentiel des données pour le bien public présente de nombreux défis, notamment les risques pour la vie privée, l'inégalité d'accès et les lacunes en matière de réglementation. Ces risques soulignent la nécessité de mettre en place des mécanismes solides de gouvernance des données qui concilient l'innovation et la protection des droits fondamentaux.

Les gouvernements jouent un rôle clé dans l'élaboration de ce paysage en établissant des réglementations, en fixant des normes et en assurant une surveillance. Une gouvernance efficace des données, en particulier des données détenues par les pouvoirs publics, permet non seulement d'améliorer l'accessibilité, mais aussi d'instaurer la confiance et de protéger la vie privée. Malgré l'attention croissante portée à l'intelligence artificielle (IA), l'importance fondamentale de la gouvernance des données pour son développement reste sous-estimée. Comme le soulignent [Stefaan Verhulst et Friederike Schüür](#) (2023) de solides cadres de gouvernance des données sont essentiels pour une bonne gouvernance de l'IA. Si ce lien est négligé, il existe un risque de politiques fragmentées et d'opportunités de coopération manquées.

Une mauvaise gouvernance des données ne nuit pas seulement aux systèmes d'intelligence artificielle, mais menace également l'intégrité des données, la conformité réglementaire et la confiance du public. Le [Rapport sur le développement dans le monde 2021](#) a déclaré que pour libérer tout le potentiel des données pour le développement, il faut des systèmes de données nationaux complets soutenus par des cadres de gouvernance solides qui traitent de la qualité des données, des normes techniques et de la transparence. Plus récemment, le [Pacte numérique mondial](#) (2024) a réitéré cette nécessité, en avertissant que l'expansion rapide de la collecte et du partage des données, si elle ne s'accompagne pas de garanties en matière de protection de la vie privée, pourrait aggraver les inégalités et éroder les droits de l'homme.

Développements régionaux et différences en matière de protection des données

La deuxième édition du Baromètre mondial des données met en lumière des avancées notables en matière de protection des données dans la région ALC et en Afrique. Les améliorations des cadres juridiques ont renforcé les garanties des droits des données, en particulier dans des domaines émergents tels que la prise de décision algorithmique et les données liées à la localisation.

Certains pays se distinguent par la solidité de leurs cadres et leur forte mise en œuvre, comme l'Afrique du Sud³, le Botswana et le Brésil; toutefois, les progrès sont inégaux dans l'ensemble. De nombreux pays ne disposent toujours pas de lois complètes sur la protection des données, et d'autres sont confrontés à des problèmes de mise en œuvre ou de portée. En particulier, l'Amérique centrale et l'Afrique de l'Ouest progressent plus lentement, des pays comme le Paraguay⁴ et le Honduras⁵ s'efforçant encore de renforcer leurs cadres.

Dans les pays où des réglementations sont en vigueur, un certain nombre de tendances positives peuvent être observées:

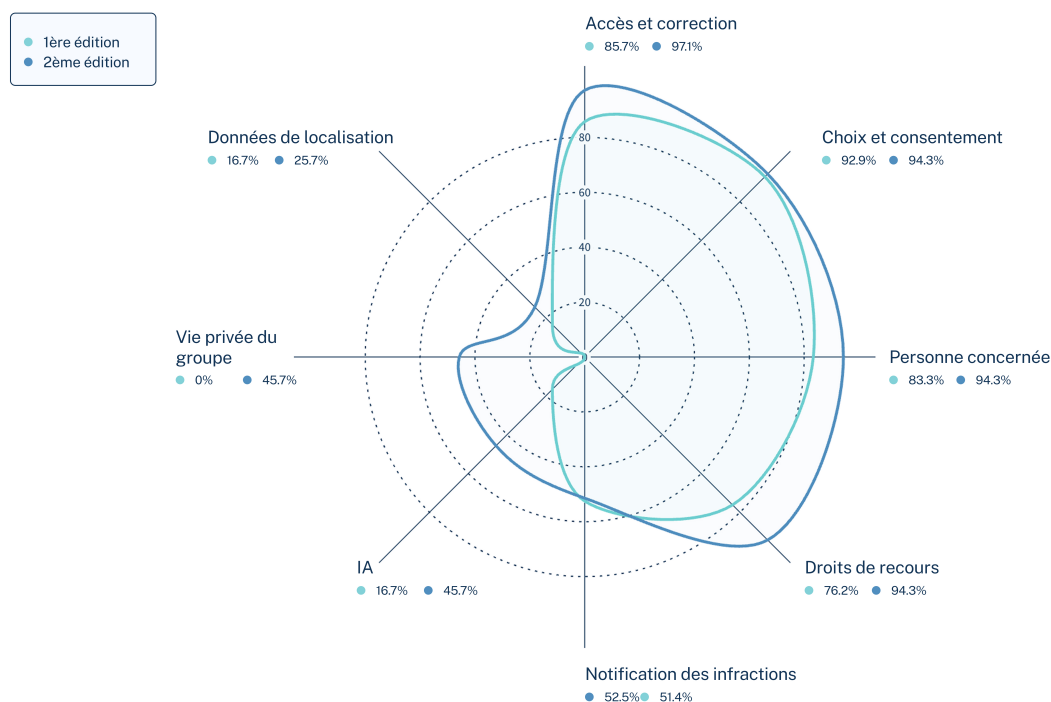
- La couverture des droits d'accès et de correction s'est améliorée (+11,43).
- L'attention portée à la protection algorithmique de la vie privée s'est considérablement accrue (+29,04).
- Les mécanismes de lutte contre les violations des droits ont été étendus (+10,96), souvent avec un contrôle indépendant.

3 Et la création en 2022 du comité de conformité, conformément à l'article 50 de la loi n° 4 de 2013 sur la protection des informations personnelles (POPIA).

4 Loi sur la protection des données personnelles en matière de crédit.

5 Loi sur le registre civil et loi sur la transparence et l'accès à l'information publique.

Éléments Clés des Cadres Réglementaires de Protection des Données: Comparaison entre la 1re et la 2e Édition



Les résultats du Baromètre indiquent que l'Afrique, en particulier, a fait des progrès remarquables, avec de nombreuses lois en place qui sont conformes à la Convention de Malabo de l'Union Africaine, désormais ratifiée par 15 États membres. Toutefois, la portée de certains cadres juridiques reste limitée, car ils ont été élaborés pour soutenir la numérisation sans inclure de garanties complètes. En Amérique latine, l'évolution a été plus lente, mais plus généralisée. Bien que plusieurs pays ne disposent toujours pas d'une législation complète, la région dispose de précédents juridiques de longue date influencés par les directives européennes sur la protection des données et, plus récemment, par le Règlement général sur la protection des données (GDPR, General Data Protection Regulation).

Ces développements régionaux illustrent la reconnaissance mondiale croissante du fait que la protection des données est fondamentale pour

construire des sociétés numériques dignes de confiance. Dans l'ensemble, la deuxième édition du Baromètre indique une tendance mondiale vers des cadres de protection des données plus solides et plus complets pour relever les défis émergents tels que la prise de décision algorithmique et la vie privée des groupes, mais des disparités subsistent, soulignant l'importance de la mise en œuvre au-delà de la simple création d'une nouvelle législation.

Progrès et différences régionales dans la gestion des données

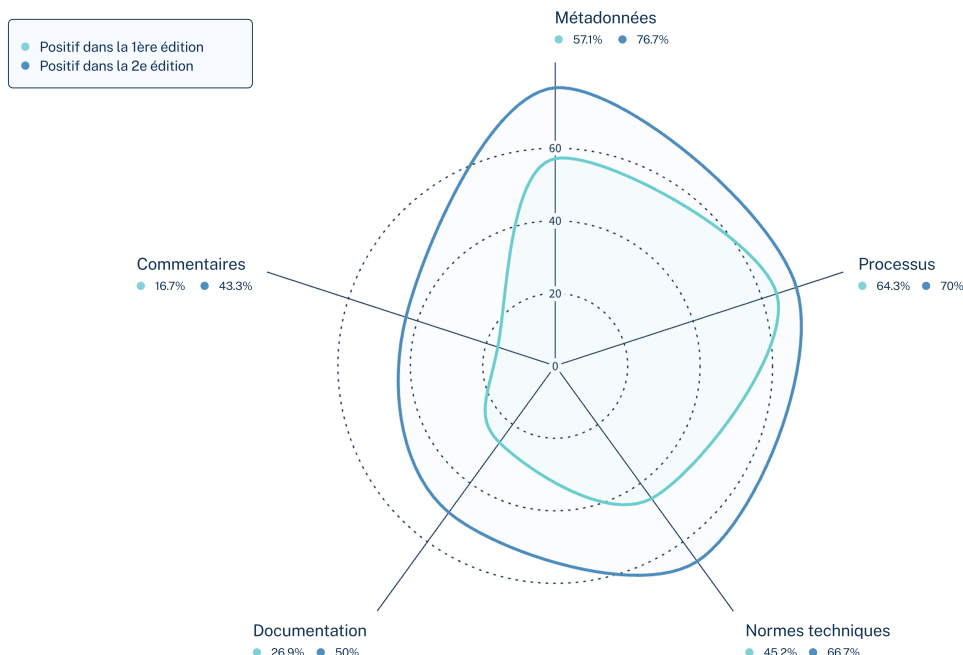
Des cadres efficaces de protection des données doivent être complétés par des pratiques saines de gestion des données afin de garantir la qualité, l'utilité et la sécurité des données tout au long de leur cycle de vie. La gestion des données est au cœur opérationnel d'un écosystème de données sain, mettant en pratique les principes de gouvernance.

Les cadres de gestion des données doivent fournir la base d'un traitement durable et responsable des données. Ces cadres comprennent le contrôle de la qualité, les exigences d'interopérabilité, les normes de métadonnées et les mécanismes de mise à jour et d'archivage. De plus en plus, les gouvernements intègrent le retour d'information des utilisateurs dans les pratiques de gestion, reconnaissant l'importance de la facilité d'utilisation et de l'accessibilité.

La deuxième édition indique des améliorations dans la gestion des données dans les deux régions, notamment en ce qui concerne la documentation, les métadonnées, les mécanismes de retour d'information et les normes techniques:

- Les processus de contrôle de la qualité ont presque doublé (+23,81).
- Les systèmes de retour d'information affichent les gains les plus importants (+26,66).
- Adoption de normes en matière de métadonnées (+19,53).
- Adoption de normes techniques structurées (+21,43).

Éléments Clés des Cadres Réglementaires de Gestion des Données: Comparaison entre la 1re et la 2e Édition



En Amérique du Sud, le Chili et le Brésil font preuve d'une grande capacité de gestion des données, reflétant de solides cadres de gouvernement numérique et une infrastructure publique numérique, tandis que les Caraïbes et l'Amérique centrale reflètent la disparité entre les pays. En Afrique, les scores de gestion des données sont généralement plus faibles, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale se situant en dessous de la moyenne. L'Afrique de l'Est présente des résultats mitigés, tandis que l'Afrique du Nord affiche également des scores plus faibles. L'Afrique australe présente l'éventail de résultats le plus large parmi les pays de la région, l'Afrique du Sud étant le leader régional incontesté.

En développant des systèmes de gestion des données plus structurés et plus transparents, les pays jettent les bases d'écosystèmes de données interopérables, centrés sur l'utilisateur et respectueux des droits.

Reconnaissance croissante des cadres d'échange de données

Le partage efficace des données est la prochaine étape de la gouvernance des données qui permet la collaboration entre les secteurs tout en préservant la vie privée et l'éthique. Les gouvernements, la société civile et le secteur privé gèrent des données précieuses, et des cadres structurés sont essentiels pour faciliter des pratiques de partage responsables.

Le partage des données consiste à accorder à des parties prenantes spécifiques l'accès aux données, tout en appliquant des limitations d'utilisation et des mécanismes de contrôle définis. Différents cadres réglementaires facilitent l'accès responsable à l'utilisation de données sensibles, protégées ou non ouvertes, allant de règlements et politiques juridiquement contraignants à des documents d'orientation plus souples. Il est essentiel d'établir des cadres clairs pour le partage des données afin de garantir la sécurité, la responsabilité et l'utilisation éthique/responsable des données. En l'absence de protocoles et de réglementations normalisés pour le partage des données, les risques d'utilisation abusive, de violation de la vie privée et d'autres conséquences involontaires sont considérablement accrus.

La deuxième édition montre une évolution vers des cadres réglementaires plus solides pour le partage des données. Dans la première édition, un peu plus de la moitié des pays évalués (52,38%) avaient mis en place des cadres d'échange de données. Aujourd'hui, près de trois quarts des pays (74,42%) ont mis en place des cadres opérationnels, y compris des réglementations et/ou des lignes directrices en matière d'interopérabilité.

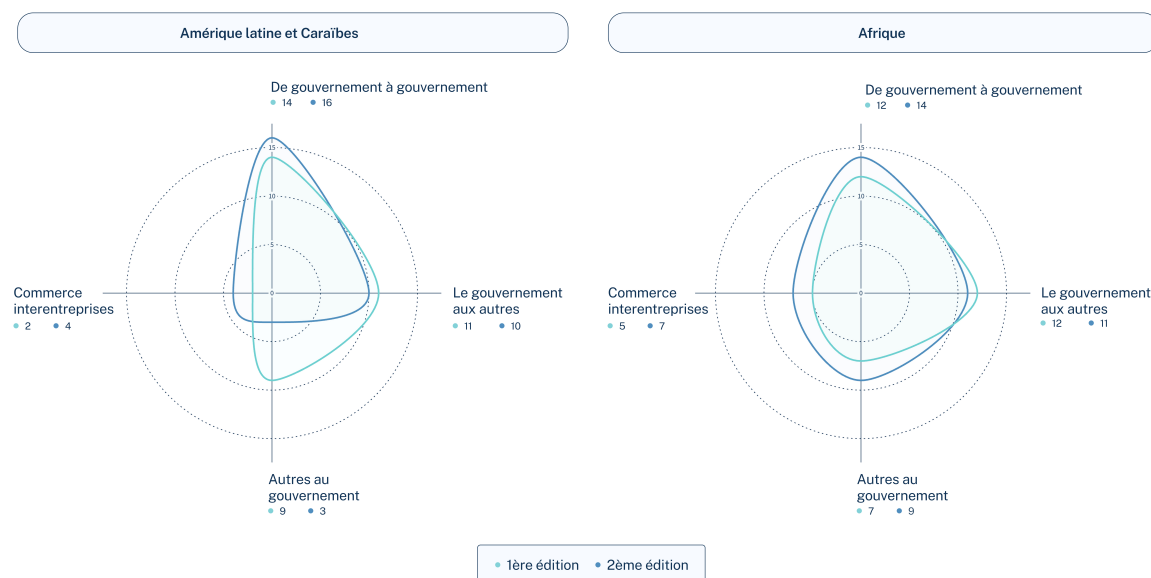
Les cadres réglementaires relatifs au partage et à la protection des données, bien que distincts, se recoupent souvent, en particulier lorsqu'il s'agit du traitement des données à caractère personnel. Les chercheurs qui évaluent les indicateurs de partage des données pour le Baromètre se réfèrent souvent à de multiples cadres de protection des données, ainsi qu'à des cadres d'interopérabilité: l'analyse révèle que six pays se réfèrent à trois types de cadres différents pour traiter les questions de partage des données, et que 15 pays se réfèrent à deux.

Les différences régionales sont également évidentes dans la composition des

cadres de partage des données. En Afrique, les cadres de protection des données jouent un rôle plus important, puisque 13 des 16 réponses valides les intègrent. En revanche, les pays d'Amérique latine ont tendance à donner la priorité aux cadres d'interopérabilité, avec 14 pays sur 16 qui s'appuient sur eux pour soutenir la gouvernance de l'échange de données. Ces variations régionales montrent qu'une variété d'approches est adoptée pour réglementer et faciliter le partage des données dans différents environnements politiques.

D'autres cadres politiques et réglementaires, tels que ceux relatifs au droit d'accès à l'information publique (DAI), servent également de mécanismes pour permettre le partage des données. Les chercheurs de certains pays, comme l'Ouganda et la Tunisie, ont spécifiquement inclus ces cadres dans leurs réponses, soulignant les différents contextes juridiques et institutionnels dans lesquels les politiques de partage des données sont élaborées à l'échelle mondiale.

Types de Partage de Données en ALC et en Afrique: Comparaison entre la 1re et la 2e Édition



Malgré les progrès réalisés à ce jour, les considérations liées à l'IA restent largement sous-développées dans la plupart des cadres d'échange de données appliqués jusqu'à présent.

À mesure que les systèmes d'IA évoluent et s'appuient de plus en plus sur un accès à grande échelle à de multiples données, la nécessité d'intégrer des lignes directrices spécifiques à l'IA dans les cadres d'échange de données devient de plus en plus urgente.

Les pays d'Afrique et d'Amérique latine intègrent de plus en plus de mécanismes de responsabilité et de contrôle dans leurs cadres qui attribuent des responsabilités et garantissent des pratiques de suivi. En particulier, l'Afrique a adopté une réglementation beaucoup plus stricte des courtiers en données et a imposé des limites à la commercialisation des données, unetendance moins répandue en Amérique latine.

Pris ensemble, ces développements signalent l'évolution de l'architecture mondiale d'échange de données, qui doit maintenant s'adapter aux nouveaux risques et exigences de l'IA, des flux transfrontaliers et de l'utilisation éthique des données sensibles.

Remarques

Le renforcement de la gouvernance des données est essentiel non seulement pour protéger les informations personnelles, mais aussi pour favoriser le développement d'une intelligence artificielle (IA) responsable, promouvoir un partage éthique des données et rétablir la confiance du public dans les systèmes numériques. À une époque où les données sous-tendent presque tous les aspects de la vie sociale et économique, des cadres de gouvernance solides ne sont plus facultatifs. Ils sont essentiels pour garantir que l'innovation numérique est alignée sur les valeurs démocratiques et les intérêts publics.

Pour faire progresser cette vision, les pays doivent

- Prendre des mesures délibérées pour intégrer les principes de gouvernance des données dans leurs stratégies d'IA, en veillant à ce que les systèmes soient équitables, transparents et responsables.
- Comblar les lacunes législatives en matière de protection des données par des mécanismes de mise en œuvre plus solides et des organes de contrôle indépendants afin de garantir une mise en œuvre efficace des règles.

- Il est également essentiel d'investir dans les capacités nationales de gestion des données, y compris les systèmes de retour d'information des utilisateurs, les métadonnées normalisées et les normes techniques interopérables.

En outre, il convient d'élaborer des cadres de partage des données complets et applicables, assortis de dispositions spécifiques à l'IA et de lignes de responsabilité claires. En fin de compte, la gouvernance des données n'est pas seulement une nécessité technique; c'est le fondement sur lequel le développement numérique inclusif et l'IA respectueuse des droits doivent être construits.

Compétences critiques

Résumé

- **Capacités en matière de données et disparités d'infrastructure** – En général, l'ALC dispose d'infrastructures de données fondamentales plus solides que l'Afrique, en raison de l'existence d'agences gouvernementales spécialisées chargées de la gouvernance ou de la gestion des données, ainsi que de niveaux plus élevés d'accès à l'internet et de capacités en matière de gouvernement numérique.
- **Lacunes en matière d'administration numérique** – Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tels que le Brésil, font preuve de capacités avancées en matière d'administration numérique, tandis que de nombreux autres pays, en particulier en Afrique, sont encore confrontés à des défis en matière d'intégration de plateformes numériques pour les services publics et la diffusion de données.
- **Maîtrise des données** – Des programmes de formation structurés pour les fonctionnaires sont essentiels pour renforcer les compétences en matière de données, mais de nombreux pays ne déploient pas d'efforts cohérents ou bien financés pour promouvoir la maîtrise des données dans le secteur public.
- **Défis en matière de réutilisation des données** – Environ 63 % des pays ont mis en place des initiatives en matière de données ouvertes, mais seulement 46,51 % d'entre eux sont dirigés par le gouvernement et la plupart d'entre eux ne parviennent pas à pérenniser ces initiatives. Le soutien des gouvernements à la réutilisation des données ouvertes est inégal. Dans certains pays, le soutien est généralement fourni par le biais d'événements et de hackathons, tandis que dans beaucoup d'autres, l'implication du gouvernement est limitée.

Il est essentiel d'examiner l'environnement favorable qui permet à une gouvernance des données efficace de se traduire par un impact public significatif. L'infrastructure des données-les compétences, les institutions et les capacités qui soutiennent l'utilisation efficace des données-est la base sur laquelle les mécanismes de gouvernance des données peuvent être mis en œuvre avec succès. Sans cette base, même les cadres de gouvernance les

mieux conçus peuvent rester purement conceptuels. Dans le Baromètre, ces conditions générales sont examinées sous la rubrique Compétences critiques, qui porte sur les capacités nécessaires non seulement pour accéder aux données et les traiter, mais aussi pour les utiliser de manière à promouvoir le bien public. Cette section analyse et compare l'état actuel des capacités en matière de données en Afrique et en ALC, en s'appuyant à la fois sur des indicateurs primaires et des sources secondaires. L'accent est mis sur les conditions qui permettent la collecte, la gestion, le partage et l'utilisation des données au service du bien public, y compris l'accès aux éléments d'infrastructure clés tels que la connectivité internet, la disponibilité de l'infrastructure publique numérique, la force des institutions et la présence d'une fonction publique informée et qualifiée.

Infrastructure de données

Avant d'examiner les indicateurs primaires du groupe de compétences essentielles, il est important de reconnaître qu'un ensemble plus large de capacités en matière de données, englobant l'infrastructure, les institutions et les compétences, fournit le contexte essentiel pour comprendre les fondements d'un système de données efficace. Ces capacités, évaluées à l'aide de sources secondaires, permettent de mettre en lumière les disparités régionales persistantes dans l'environnement favorable à l'utilisation des données.

La capacité institutionnelle reste un facteur clé de différenciation. Des pays comme l'Argentine, le Brésil, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay obtiennent de bons résultats dans l'indice de maturité GovTech de la Banque mondiale ⁽⁶⁾, ce qui témoigne de dispositions institutionnelles bien établies en matière de gestion des données. En revanche, des pays comme le Cameroun, la Gambie et le Liberia obtiennent des résultats très faibles, voire nuls, ce qui met en évidence d'importantes lacunes en matière de gouvernance et de mise en œuvre.

La connectivité Internet⁷, une condition préalable à l'accès aux données et à l'inclusion numérique, révèle également des contrastes importants. Alors que

6 [WBG GovTech Maturity Index \(GTMI\)](#).

7 UTI: fixed broadband basket and individuals using the internet.

le Chili et les Bahamas affichent des niveaux d'accès élevés, des pays comme l'Ouganda et le Liberia sont confrontés à d'importants obstacles en matière d'infrastructures. Le Maroc, avec un taux de pénétration de plus de 90 %, offre un exemple convaincant de la manière dont un investissement stratégique concerté peut combler le fossé.

Enfin, les capacités en matière d'administration numérique et d'interopérabilité reflètent souvent une fracture similaire. Le Brésil obtient un score de 90,63 pour les services publics en ligne et de 100 pour l'administration numérique, ce qui témoigne d'un écosystème numérique très avancé, tandis que les résultats des pays africains tendent vers une image plus mitigée. L'Angola, par exemple, a obtenu respectivement 39,62 et 50 pour ces indicateurs, tandis que l'Afrique du Sud présente un meilleur exemple avec des scores de 88,72 et 83,33. Ces différences suggèrent que si certains pays africains progressent, d'autres sont à la traîne en raison d'investissements plus limités dans les infrastructures, la coordination des politiques ou la préparation institutionnelle.

Ces disparités limitent la mesure dans laquelle les gouvernements peuvent intégrer les données dans la prestation des services publics et la prise de décision ou s'attaquer aux inégalités sociales. Il est essentiel de combler ces lacunes dans l'ensemble des compétences critiques, en particulier la nécessité de mettre en place des politiques et des initiatives fortes pour la réutilisation des données et une fonction publique équipée pour utiliser les données dans l'intérêt public. Le renforcement de l'infrastructure numérique publique (DPI)⁸ reste un domaine clé d'investissement stratégique pour garantir que les gouvernements puissent utiliser pleinement les données dans les processus de gouvernance.

Connaissances informatiques

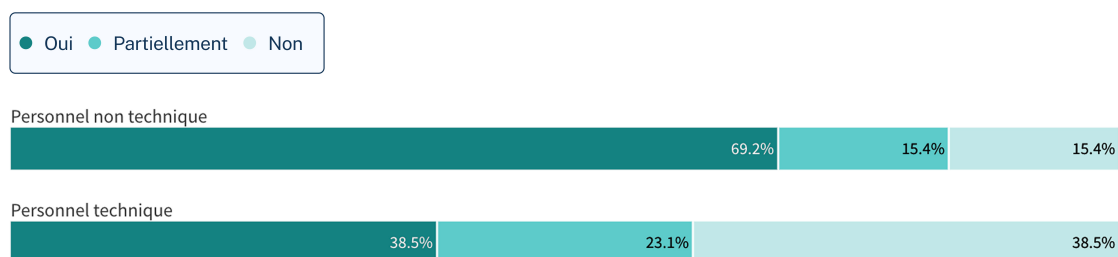
Au sein du groupe des compétences critiques, un domaine essentiel examiné par le Baromètre est le niveau de connaissance et de maîtrise des données des fonctionnaires. La formation des fonctionnaires à la gestion et à l'utilisation efficace des données est on fondamentale pour intégrer les pratiques

8 https://www.oecd.org/en/publications/digital-public-infrastructure-for-digital-governments_ff525dc8-en.html

en matière de données dans toutes les activités gouvernementales. L'indicateur de maîtrise des données du Baromètre révèle des différences considérables dans la manière dont les pays abordent ce défi, avec des niveaux variables d'investissement et d'engagement institutionnel dans la formation du personnel du secteur public.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tels que le Brésil, la Colombie et la République dominicaine, se distinguent par leurs programmes de formation, en particulier dans des domaines essentiels tels que la protection des données. Toutefois, tant dans la région ALC qu'en Afrique, la formation technique à l'analyse et à la publication des données n'est pas une priorité. En outre, la formation s'adresse souvent au personnel non technique, négligeant potentiellement le personnel le plus responsable de la gestion des données.

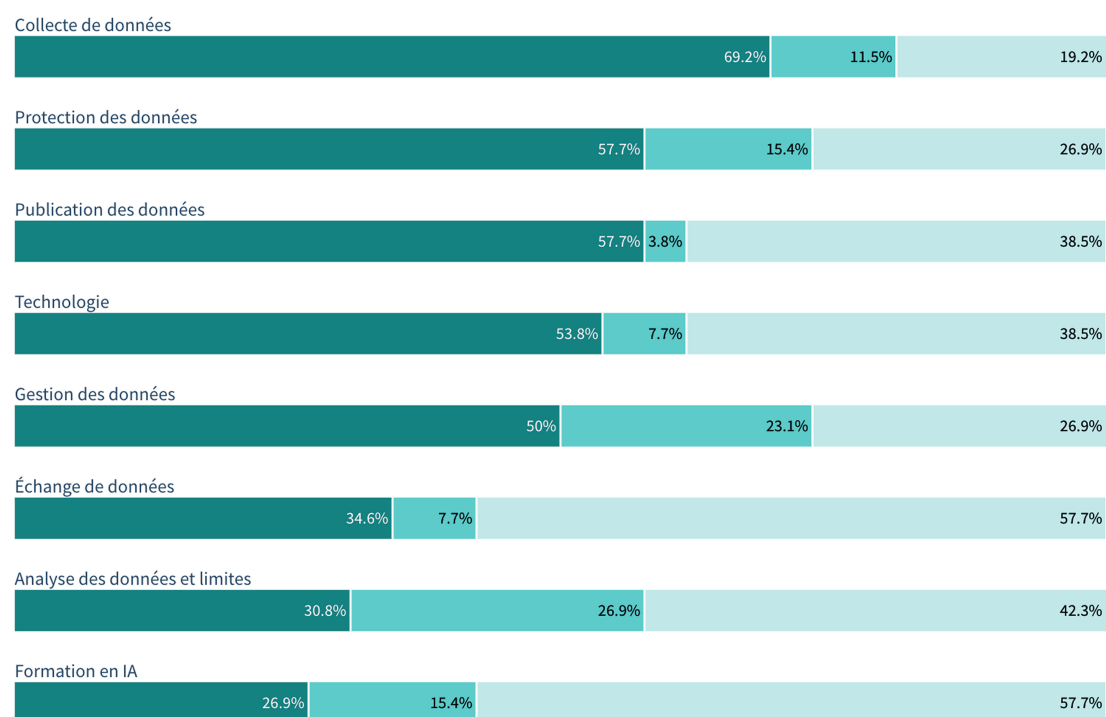
Disponibilité de Formations pour les Fonctionnaires Techniques et Non Techniques



Le manque d'attention porté aux domaines émergents de la mise en œuvre des données est également préoccupant, car la formation à l'IA est rarement proposée, ce qui pose un risque important, car les gouvernements qui n'ont pas de connaissances et de compétences fondamentales en matière d'IA pourraient avoir du mal à réglementer ou à déployer l'IA de manière responsable.

Approche de la Formation: quels sont les sujets abordés?

● Oui ● Partiellement ● Non



Les gouvernements doivent investir dans les capacités institutionnelles, techniques et humaines qui permettent une réutilisation significative des données, ainsi que dans des cadres réglementaires solides. Sans ces éléments fondamentaux, la promesse des données publiques, en particulier des données ouvertes, restera largement inachevée. Pour réaliser son plein potentiel en tant que catalyseur de l'innovation, de la responsabilité et du développement inclusif à l'ère numérique, les données ouvertes doivent être soutenues par des stratégies cohérentes, des institutions compétentes et un secteur public habilité, comme nous le verrons dans la sous-section suivante.

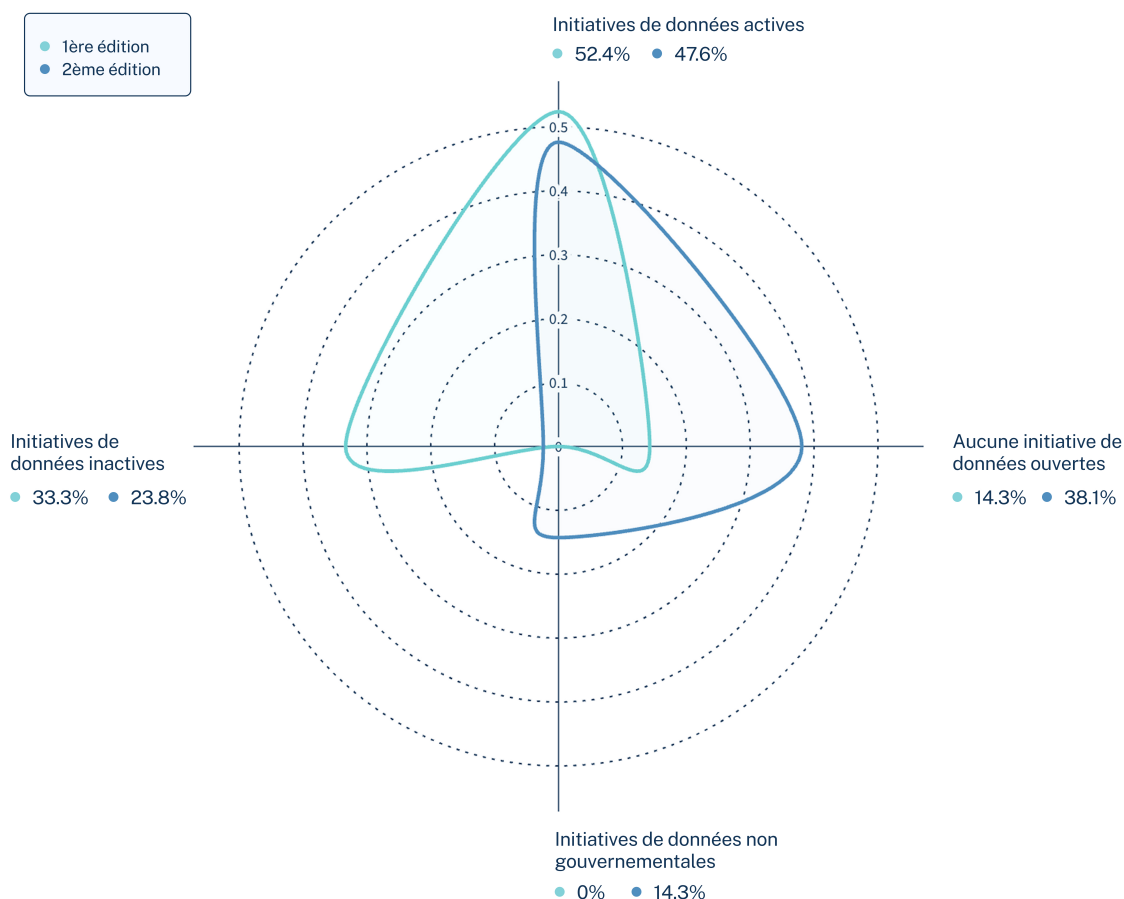
Réutilisation des données

Dans l'ère actuelle dominée par l'IA, les politiques et initiatives en matière de données ouvertes ne sont plus de simples outils de transparence, mais des éléments fondamentaux et nécessaires de la gouvernance numérique et de la gouvernance des données. Les initiatives en matière de données ouvertes servent à étayer le soutien des gouvernements à l'innovation, à renforcer la société civile et à contribuer au développement responsable de l'IA.

Le Baromètre évalue la force de ces écosystèmes par le biais du cluster de réutilisation des données dans trois domaines d'action interconnectés: la politique d'ouverture des données, les initiatives d'ouverture des données et le soutien des gouvernements à la réutilisation. Les gouvernements utilisent une combinaison de ces éléments pour former le système par lequel les données peuvent devenir un actif partagé disponible, utilisable et exploité pour la prise de décision, l'innovation et la responsabilité. Cependant, malgré la reconnaissance croissante de l'importance de l'ouverture des données, cette édition du Baromètre révèle des signes de stagnation et des progrès inégaux dans les initiatives menées par les gouvernements.

La deuxième édition du Baromètre indique que 63% des pays évalués ont mis en place une forme ou une autre d'initiative en matière de données ouvertes; toutefois, la proportion d'initiatives gouvernementales actives est tombée à 46,51%, contre 52,38% dans la première édition. Il convient de noter qu'il existe six initiatives non gouvernementales en Afrique, dont une est inactive, ce qui reflète les problèmes persistants d'institutionnalisation des programmes de données ouvertes. Les résultats suggèrent que si les données ouvertes restent à l'ordre du jour dans de nombreux pays, le manque d'engagement soutenu des gouvernements limite l'efficacité des initiatives de réutilisation. En outre, seuls 14 pays bénéficient d'un engagement gouvernemental plus large, tandis que dans d'autres, comme le Rwanda, le Sénégal et Trinité-et-Tobago, l'implication institutionnelle est très limitée.

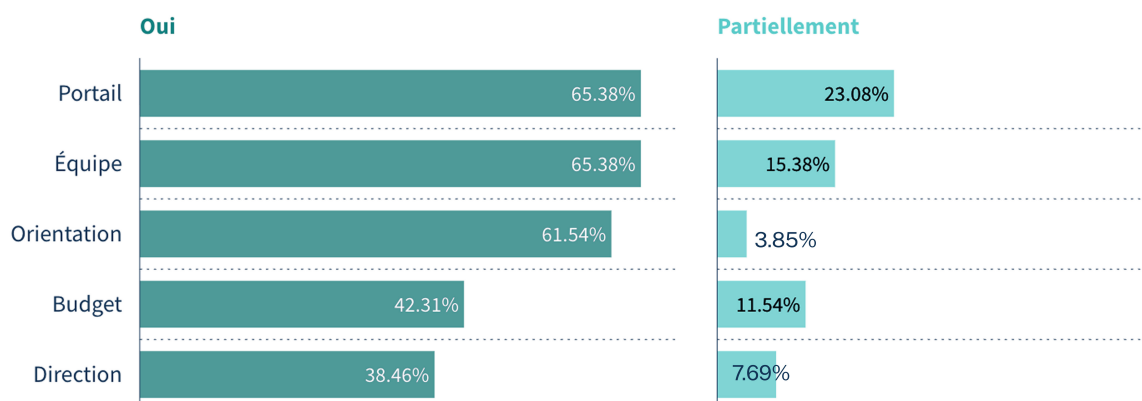
État des Initiatives de Données Ouvertes: Comparaison entre la 1re et la 2e Édition



Ces disparités soulignent la nécessité d'aller au-delà de la formulation de politiques et de passer à un soutien institutionnel et financier durable pour les données ouvertes. Le soutien des gouvernements joue un rôle clé dans le maintien de ces programmes; cependant, le Baromètre constate qu'à peine plus de la moitié des pays évalués fournissent un soutien significatif à la réutilisation, souvent uniquement par le biais d'événements tels que des hackathons ou des stratégies de communication, tandis que le soutien financier direct reste rare.

Les disparités régionales sont également clairement visibles. Certains pays sont plus susceptibles de bénéficier d'un soutien gouvernemental, comme le montre le [Datacamp uruguayen](#), tandis que beaucoup d'autres ne disposent pas de mécanismes visibles pour promouvoir la réutilisation. Même dans des pays comme le Nigeria, où les scores de gouvernance des données sont relativement élevés, il n'existe pas de programmes structurés pour encourager la réutilisation des données, ce qui montre qu'il existe un fossé persistant entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre pratique.

Caractéristiques Clés des Initiatives de Données Ouvertes

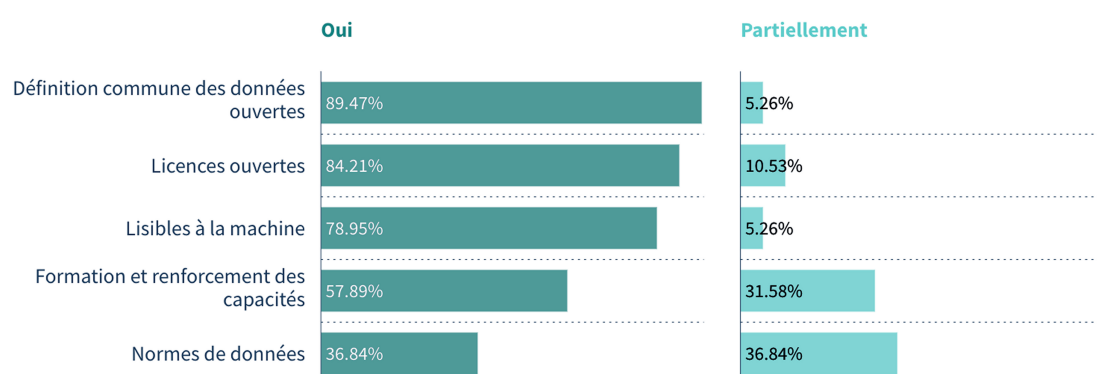


Au-delà de l'engagement institutionnel, la force des écosystèmes de données ouvertes dépend également de la qualité des politiques de données ouvertes, notamment en termes de définition, de réglementation et de réutilisation. Le Baromètre évalue ces politiques sur la base de cinq éléments clés, révélant des degrés variables de mise en œuvre dans les deux régions. Bien qu'il y ait un alignement général sur les principes de l'open data, à savoir la définition des données ouvertes, les licences ouvertes et la lisibilité automatique, des différences régionales significatives apparaissent dans les aspects plus techniques et institutionnels, tels que l'utilisation de normes de données et le renforcement des capacités.

Parmi les cinq éléments examinés, c'est la définition des données ouvertes qui fait l'objet du plus grand consensus (81,82% ont répondu "Oui" ou "Partiellement"). Cela suggère que dans la plupart des pays où un cadre existe, il y a une tentative claire d'articuler spécifiquement ce que les données ouvertes signifient. De même, l'adhésion aux principes de licence ouverte et

de lisibilité par machine est forte, avec respectivement 72,73% et 68,18% de réponses affirmatives, ce qui indique un large consensus pour garantir que les données ouvertes sont réutilisables et fournies dans des formats accessibles.

Caractéristiques Clés Exigées par les Politiques de Données Ouvertes



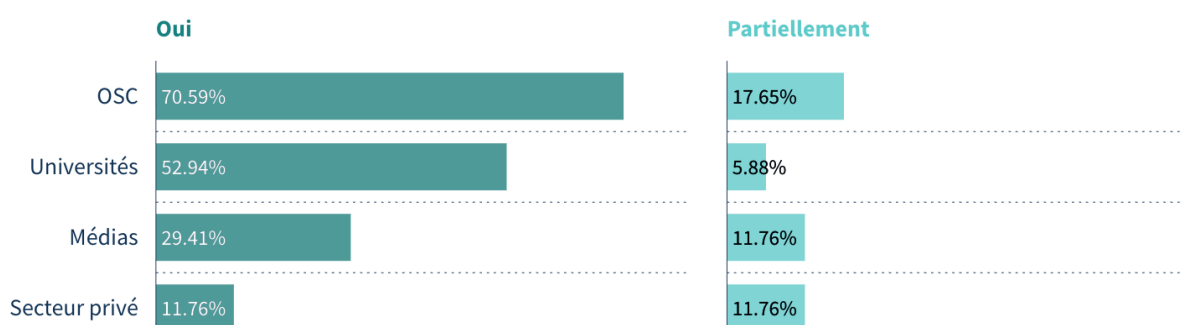
En revanche, il existe de grandes incohérences dans l'utilisation des normes de données, avec seulement 31,82 % des pays ayant répondu "oui". Cela met en évidence un domaine de divergence important, où même parmi les pays disposant de cadres de données ouvertes, l'adoption de structures de données normalisées reste incohérente ou totalement absente. Le nombre relativement élevé de réponses négatives souligne le fait que les normes sont souvent omises, ce qui peut refléter des disparités régionales en matière de capacité technique ou de maturité politique. De même, les données sur la formation des fonctionnaires restent mitigées. Alors que 59,09 % des pays se sont montrés généralement positifs, six des 18 réponses valides ont indiqué un manque total d'attention à cette question, soulignant que lorsque les éléments juridiques et techniques sont abordés dans une certaine mesure, la capacité humaine et institutionnelle à mettre en œuvre des politiques d'ouverture des données est encore souvent négligée.

Le déclin des initiatives menées par les gouvernements, combiné à la faiblesse du soutien institutionnel, constitue une menace sérieuse pour la viabilité à long terme des initiatives en matière de données ouvertes. Par exemple, l'initiative de données ouvertes du Costa Rica, autrefois active, n'est plus opérationnelle. En l'absence d'un leadership engagé, d'un financement

dédié et d'un alignement à l'échelle de l'entreprise entre les agences, les initiatives en matière de données ouvertes risquent de stagner ou de s'effondrer. Dans le même temps, les incohérences dans la participation des agences gouvernementales démontrent que la volonté politique et une action coordonnée peuvent influencer de manière significative l'impact des données ouvertes.

Enfin, le Baromètre constate que le soutien à la réutilisation des données continue de varier considérablement d'un groupe d'utilisateurs à l'autre, les organisations de la société civile et les universités recevant souvent le plus d'attention, tandis que les utilisateurs du secteur privé restent comparativement mal desservis ou non enregistrés. Cette attention inégale peut limiter le potentiel économique plus large des données ouvertes, en particulier dans les contextes de revenus faibles et moyens où l'innovation privée joue un rôle clé dans le développement. À l'avenir, les gouvernements devront adopter des stratégies plus globales qui intègrent les dimensions juridiques, techniques et institutionnelles de la gouvernance des données ouvertes, tout en soutenant de manière proactive les diverses communautés d'utilisateurs afin de réaliser toutes les promesses des données ouvertes en tant que bien public.

Soutien Gouvernemental aux Différents Types d'Utilisateurs de Données



Les conclusions du groupe de travail sur la réutilisation des données soulignent que nous avons atteint un point de basculement critique pour les données ouvertes. Alors que de nombreux pays ont jeté les bases par le biais de politiques et d'initiatives, un manque de soutien durable, de coordination

inter-agences et d'attention aux besoins des utilisateurs limite ou bloque les progrès continus. Pour exploiter pleinement la valeur des données ouvertes, les gouvernements doivent aller au-delà des engagements fondamentaux et investir dans la gouvernance des données et dans les capacités institutionnelles, techniques et humaines qui rendent les données réellement réutilisables. Ce n'est qu'à cette condition que les données ouvertes atteindront leur potentiel en tant que moteur de l'innovation, de la responsabilité et du développement inclusif à l'ère numérique.

Remarques

L'analyse comparative des groupes de compétences critiques souligne à nouveau que l'ALC, en particulier l'Amérique du Sud, possède aujourd'hui des capacités plus importantes en matière de données. Ces atouts comprennent des institutions mieux établies, un meilleur accès à l'internet, des services gouvernementaux numériques plus développés et des efforts de renforcement des capacités plus cohérents. Toutefois, des lacunes subsistent dans les deux régions, notamment en ce qui concerne la formation des fonctionnaires, les compétences techniques avancées et l'accès équitable aux infrastructures.

Pour les pays africains, les résultats soulignent le besoin urgent d'investir dans les institutions, la connectivité et le capital humain. Pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la priorité pourrait être d'approfondir la maturité numérique, de favoriser l'interopérabilité et de se préparer à relever les nouveaux défis, tels que l'intégration responsable de l'IA dans des pratiques de gouvernance des données en constante évolution. Combler ces lacunes ne consiste pas seulement à améliorer l'infrastructure technique, mais en fin de compte à permettre une utilisation inclusive, efficace et respectueuse des droits des données pour le bien public.

Pour remédier à ces faiblesses et améliorer les écosystèmes de données en général, il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles. En particulier, les pays dont les structures de données sont faibles ou fragmentées devraient envisager:

- Créer des institutions nationales chargées de superviser la gestion des données dans l'ensemble de l'administration. L'intégration de la gouvernance des données dans des stratégies numériques nationales plus larges garantira une approche plus coordonnée et durable et favorisera la cohérence entre les organismes publics.
- L'élargissement de l'accès à l'internet est essentiel pour permettre une plus grande utilisation des données, en particulier dans les pays à faible connectivité. Les gouvernements devraient donner la priorité aux investissements dans l'infrastructure numérique afin de garantir un accès équitable aux données, en particulier dans les régions éloignées et mal desservies.
- L'élaboration de stratégies nationales de gouvernement numérique intégrant les données ouvertes, l'interopérabilité et le Infrastructure publique numérique peut renforcer de manière significative la fourniture de services publics.
- La formation de la fonction publique devrait être élargie afin de doter les fonctionnaires des compétences nécessaires en matière de données. Des programmes de formation structurés devraient être mis en œuvre pour améliorer la capacité du personnel technique et non technique à travailler efficacement avec les données. L'IA et l'analyse avancée devraient être intégrées dans les programmes de formation afin de s'assurer que les gouvernements sont préparés aux nouveaux défis liés aux données. La création de centres de formation régionaux ou de plateformes d'apprentissage en ligne peut fournir des solutions évolutives et rentables pour améliorer la maîtrise des données et les capacités techniques.



Domaines Thématiques D'analyse

Disponibilité

Résumé

- Les groupes thématiques offrent des perspectives sectorielles sur la manière dont les données sont régies, partagées et utilisées dans des domaines publics essentiels, en mettant l'accent sur la responsabilité, l'équité et l'intégrité.
- Des cadres juridiques pour les finances publiques et les marchés publics existent dans la plupart des pays, mais ils n'exigent souvent pas la publication de données structurées, ouvertes et lisibles par machine, ce qui limite leur utilité pour les efforts de responsabilisation.
- Dans presque tous les groupes, les données sont plus souvent disponibles que véritablement ouvertes. De nombreux pays publient certaines informations, mais peu d'entre eux respectent les normes de base en matière de données ouvertes, telles que le téléchargement de masse, la lisibilité à la machine ou les licences ouvertes.
- Les données relatives à l'intégrité politique présentent les lacunes les plus importantes. Les dossiers de lobbying sont rares et l'interopérabilité entre les ensembles de données tels que les déclarations de patrimoine, le financement politique et les informations sur les entreprises est pratiquement inexistante.
- Dans le domaine du financement politique, bien que la plupart des pays aient des obligations légales, moins de la moitié d'entre eux publient effectivement des données. La divulgation de l'identité des donateurs, des contributions en nature et des dépenses des tiers est particulièrement limitée.
- Beneficial ownership transparency is especially weak. Although the majority of countries collect this data, only a few make it publicly accessible in a usable format.
- La transparence en matière de propriété effective est particulièrement faible. Si la plupart des pays collectent ces données, seuls quelques-uns les mettent à la disposition du public dans un format utilisable.
- Les données sur le régime foncier et l'utilisation des terres sont souvent fragmentaires ou partielles. La couverture nationale est rare, et les données relatives aux droits indigènes ou communaux manquent dans une grande partie des pays.

- Les données sur les marchés publics sont davantage publiées que dans d'autres groupes, mais dans la plupart des cas, des informations essentielles sur la phase d'exécution des contrats font toujours défaut.
- Les données sur l'exercice du droit à l'information publique sont un peu plus cohérentes, mais de nombreux pays ne font toujours pas état des procédures d'appel, des documents retenus ou des performances par agence.

Outre les principaux domaines d'analyse, les fondamentaux de la gouvernance et les compétences essentielles, la deuxième édition du Baromètre mondial des données comprend un ensemble de groupes thématiques développés en collaboration avec des experts en la matière, qui examinent la disponibilité des données dans des secteurs spécifiques et les progrès de la gouvernance de ces données. Leurs idées ont été déterminantes pour la mise à jour et l'amélioration de chaque domaine thématique, garantissant ainsi que nos évaluations restent pertinentes et complètes et qu'elles reflètent l'évolution des défis dans les écosystèmes de données.

Le rôle de ces groupes thématiques est d'explorer la disponibilité des données utilisées pour résoudre des problèmes de longue date liés à la responsabilité, au pouvoir et à l'argent. En structurant l'analyse autour de ces domaines thématiques, le Baromètre offre une perspective plus nuancée sur la manière dont les données sont utilisées (ou mal utilisées) dans des domaines clés de la gouvernance et de l'économie.

Le groupe "Intégrité politique" examine les mécanismes de transparence et de responsabilité essentiels à la gouvernance démocratique, couvrant plusieurs domaines politiques, tels que le financement politique, le fonctionnement de l'EP, la déclaration d'intérêts et de patrimoine, et le lobbying. Le groupe "Gestion foncière" se concentre sur le régime foncier et l'utilisation des terres, en soulignant le besoin crucial de données accessibles et de haute qualité sur la propriété et l'utilisation des terres. Le groupe "Information sur les entreprises" étudie la transparence des opérations commerciales, en particulier par le biais d'une évaluation des registres des entreprises et des efforts visant à déterminer la propriété effective. Enfin, les groupes "Marchés

publics" et "Finances publiques" examinent les dépenses publiques et les processus de passation des marchés, en évaluant la disponibilité des données pour permettre la responsabilisation et le contrôle public des budgets, des dépenses et des pratiques de passation des marchés.

En structurant ces groupes autour de questions clés de responsabilité et de politique, et en renforçant notre collaboration avec des organisations d'experts, le Baromètre vise à mettre en lumière le rôle des données dans le renforcement de l'intégrité institutionnelle, la réduction de la corruption et la promotion d'un accès équitable à l'information. Les résultats permettront non seulement d'éclairer les réformes politiques, mais aussi de renforcer les capacités des défenseurs, des chercheurs et des décideurs qui travaillent à l'amélioration de la responsabilité fondée sur les données dans les différentes régions.

Intégrité politique

Le groupe "Intégrité politique" étudie la manière dont les données sont exploitées pour protéger et promouvoir l'équité, la transparence et la responsabilité dans la vie publique. Il se concentre sur des domaines d'action essentiels tels que le financement politique, le droit à l'information, le lobbying et les déclarations d'intérêts et de patrimoine, pierres angulaires permettant de garantir que les systèmes politiques servent le bien public et non des intérêts privés ou cachés.

Lorsque les informations sur les personnes qui influencent les décisions politiques, sur la manière dont l'argent des campagnes électorales circule ou sur les intérêts des fonctionnaires sont accessibles, les citoyens sont mieux équipés pour demander des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir. Une gouvernance transparente et participative nécessite non seulement des lois et des institutions, mais aussi des données ouvertes de haute qualité qui révèlent les rouages des systèmes politiques. Il s'agit notamment de faire la lumière sur les pratiques de lobbying, de permettre un examen minutieux des dons de campagne et de soutenir la participation éclairée du public grâce à des cadres réglementaires solides en matière d'accès à l'information.

Dans les sociétés où l'intégrité politique est une priorité et rendue visible par les données, la confiance dans les institutions peut s'accroître, les

processus démocratiques peuvent s'approfondir et les décisions ont plus de chances de refléter les besoins de tous, et pas seulement ceux de quelques puissants.

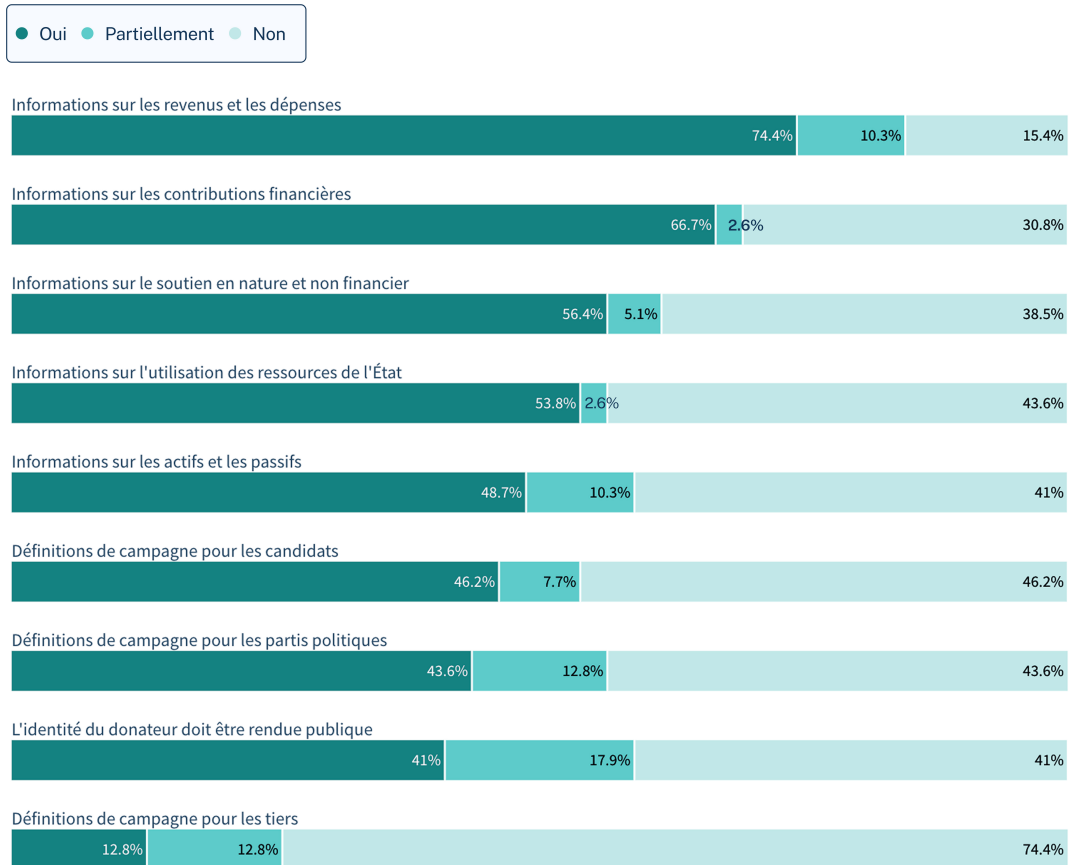
Financement politique

En ce qui concerne le financement politique, le Baromètre examine les cadres juridiques et réglementaires qui obligent les partis politiques et les campagnes politiques à divulguer des informations sur la manière dont ils collectent et dépensent l'argent. Il examine également si les données disponibles donnent une image complète de la situation financière des partis politiques et des campagnes politiques, y compris leurs revenus, leurs actifs et leurs passifs, ainsi que les autres moyens de collecter des fonds et la manière dont l'argent est dépensé.

Les résultats globaux indiquent que les cadres en place permettent de réaliser certains progrès dans 39 des 43 pays évalués; toutefois, ces progrès sont inégaux entre les pays des deux régions. Le score moyen dans la région ALC était de 65,59 et en Afrique de 42,48. Dans les deux régions, la collecte de données sur les finances politiques est requise dans 91% des pays, mais la publication n'est exigée que dans 70% des pays dans les cadres existants. Les résultats du Baromètre indiquent que seuls 42% des 43 pays étudiés ont mis ces données directement à la disposition du gouvernement.

Un examen plus approfondi des 39 pays disposant d'un cadre juridique révèle que 85% d'entre eux sont tenus par la loi de publier des informations sur les recettes et les dépenses des partis, 69% exigent la publication d'informations sur les contributions financières et 62% exigent la publication d'informations sur le soutien en nature et non financier. Toutefois, ces cadres juridiques présentent encore des faiblesses dans la définition des campagnes menées par des tiers: 74% d'entre eux ne définissent pas du tout l'implication des tiers et 46% ne définissent pas les campagnes menées pour les candidats et n'exigent pas que l'identité des donateurs soit rendue publique (41%).

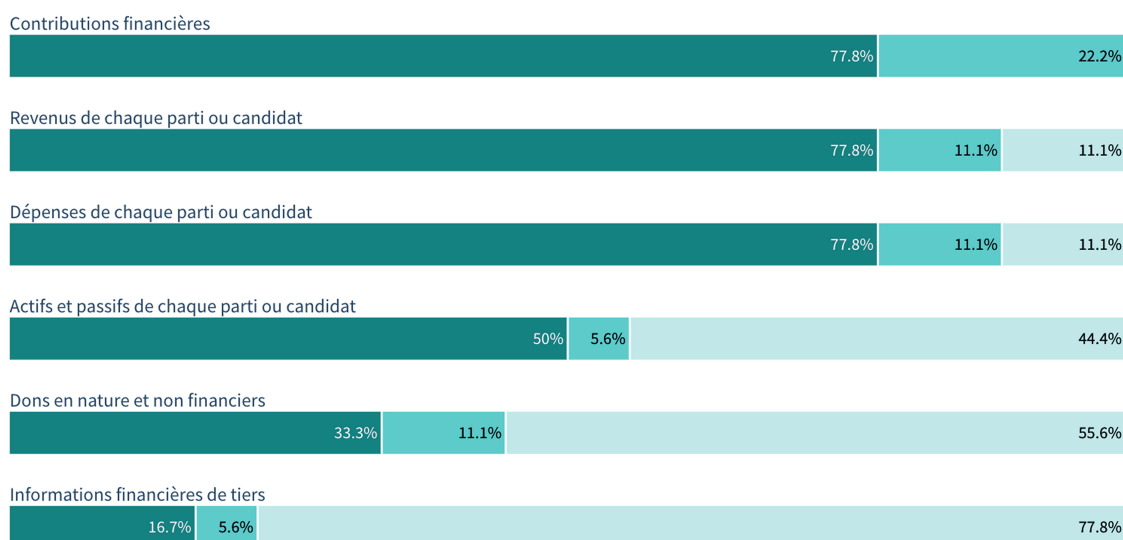
Éléments Clés des Cadres Réglementaires des Finances Publiques



Parmi les pays qui publient des données sur le financement politique (18 sur 43), tous fournissent des données sur les contributions financières et 89% d'entre eux fournissent des données sur les revenus et les dépenses des partis ou des candidats. Cependant, 78% des pays dont les données sont disponibles ne fournissent pas de détails financiers sur les tiers, et 56% ne fournissent pas de données sur l'actif et le passif des partis ou des candidats.

Quelles sont les Données de Finances Publiques accessibles au public?

● Oui ● Partiellement ● Non



En ce qui concerne les données ouvertes, les résultats indiquent une adhésion positive au principe de la publication gratuite des données (tous les pays offrent des données gratuites ou partiellement gratuites), au principe de l'actualité des données (94% des pays respectent totalement ou partiellement ce principe) et à la publication des données historiques (78% des pays respectent totalement ou partiellement ce principe). Toutefois, le respect d'autres principes clés, tels que l'utilisation de licences ouvertes (non respecté par 83% des pays), la mise à disposition de l'ensemble des données (non respecté par 78% des pays) et la mise à disposition des données dans des formats lisibles par machine (non respecté par 61% des pays), est minime.

Le Brésil et le Pérou offrent de bons exemples de plateformes de données efficaces sur le financement politique. Au Brésil, des [sites web](#) gérés par le Tribunal Supérieur Électoral contiennent des données sur le financement politique, qui peuvent être téléchargées gratuitement et dans des formats ouverts. Les données sont actualisées et permettent d'explorer des informations spécifiques, telles que les dons effectués par des particuliers.

Au Pérou, la plateforme de financement politique [“Claridad”](#) donne accès à des informations consultables sur le financement privé, public et indirect. Elle permet de télécharger des données dans des formats lisibles par machine et fournit des rapports sur les revenus, les dépenses, les actifs, les passifs et les dons en nature.

Au total, 48 États africains sont tenus de prendre des mesures pour intégrer la pratique de la transparence dans le financement politique, ayant signé la [Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption](#) et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les partis politiques, les législateurs et les superviseurs en Afrique devraient se regarder dans le miroir du Baromètre mondial des données (BMD) et donner aux citoyens ce qu'ils méritent: un peu de clarté sur le financement politique.

Jorge Valladares, Transparency International

Déclarations d'intérêts et de patrimoine

En règle générale, les pays exigent des fonctionnaires qu'ils déclarent leurs intérêts et leurs biens afin d'éviter les conflits d'intérêts et l'enrichissement illicite. Le Baromètre évalue les forces des cadres juridiques ou réglementaires dans ce domaine, qui déterminent la manière dont les données correspondantes sont mises à la disposition du grand public.

Les résultats globaux du Baromètre concernant les cadres nationaux exigeant la divulgation des intérêts et des actifs indiquent une situation très inégale au niveau régional, les pays de l'ALC obtenant une moyenne de 69,95 points et les pays africains une note beaucoup plus faible, avec une moyenne de 47,37 points. Il est intéressant de noter que dans les deux régions, 100% des pays disposant d'un cadre juridique (42 sur 43) sont tenus de collecter ces données, mais seulement 49% des pays sont tenus de les publier, ce qui représente un écart important entre les activités de collecte et de publication.

Bien que 49% des pays (22 sur 42) exigent la publication de ces données, seuls 12 d'entre eux publient effectivement des données à la suite d'une action gouvernementale (2 disposent de ces données mais pas à la suite d'une action gouvernementale), ce qui illustre d'autres limites en termes de conformité à la publication des données.

Un examen plus approfondi des cadres pertinents révèle des évolutions positives dans certains domaines clés: 95% des pays sont tenus de collecter des informations sur les intérêts, l'actif et le passif, et 67% sont tenus de collecter des informations sur les intérêts, l'actif et le passif du conjoint, des membres de la famille ou d'autres associés proches d'un agent public. Toutefois, 40% des pays n'exigent pas encore la collecte d'informations spécifiques sur les intérêts non financiers, et 30% n'exigent pas la collecte d'informations sur les changements significatifs dans les intérêts, les actifs et les passifs.

Composantes clés des cadres réglementaires sur les déclarations d'intérêts et de patrimoine

● Oui ● Partiellement ● Non

Informations sur les intérêts, les actifs et les passifs



Divulgaration par le conjoint, les membres de la famille ou les proches collaborateurs



Variations des actifs et des passifs d'intérêts



Informations sur les intérêts non financiers



En termes de disponibilité des données, comme indiqué ci-dessus, seuls 14 des 43 pays publient des données relatives aux déclarations d'intérêts et d'actifs. La plupart des informations publiées concernent les intérêts, les actifs et les passifs, 71% des pays les publiant dans une certaine mesure. Toutefois, 79% des pays ne fournissent pas d'informations sur les changements significatifs des intérêts, des actifs et des passifs, ni sur les intérêts, les actifs et les passifs du conjoint, des membres de la famille ou d'autres parents d'un agent public.

Éléments de Données des Déclarations d'Intérêts et de Patrimoine

● Oui ● Partiellement ● Non

Informations sur les intérêts, les actifs et les passifs



Informations sur les intérêts non financiers



Identifiants uniques de personnes



Variations des actifs et des passifs d'intérêts



Informations par conjoint, famille ou proches



En particulier, les pays qui publient des données ont encore du mal à adhérer aux principes fondamentaux des données ouvertes: 71% d'entre eux ne mettent pas les données à disposition sous forme agrégée, et 62% ne les mettent pas à disposition sous une licence ouverte ou dans des formats lisibles par machine. Cependant, 93% des pays mettent les données à disposition gratuitement, 86% fournissent des données actualisées et 71% des données historiques.

Le Brésil et le Chili offrent des exemples intéressants de mise à disposition de données sur les déclarations d'intérêts et de patrimoine. Au Brésil, les [données disponibles](#) contiennent des identifiants uniques pour chaque fonctionnaire, révélant les données relatives aux salaires et aux déplacements; les données sont à jour, gratuites, sous licence ouverte et peuvent être téléchargées par l'intermédiaire d'une [demande d'accès à l'information](#). Au Chili, le [site web InfoProbidad](#) fournit des données ouvertes sur les déclarations d'intérêts et de patrimoine des fonctionnaires chiliens, y compris des détails sur leurs actifs, investissements, dettes et conflits d'intérêts potentiels, et le site web offre des outils de recherche qui permettent aux citoyens d'accéder rapidement à l'information.

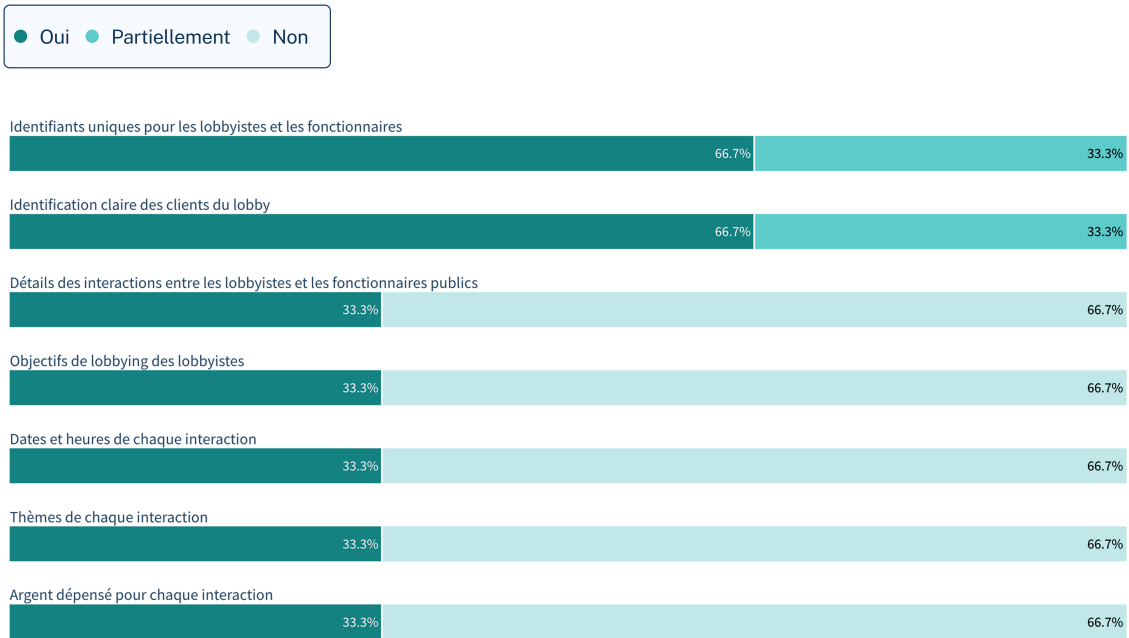
Registres de lobbying

Le Baromètre évalue la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires régissant les données relatives au lobbying, généralement sous la forme de registres, et si les données contenues dans ces registres sont accessibles au public. L'examen du Baromètre est conforme aux définitions internationales du lobbying: tout échange direct ou indirect avec des agents publics qui est mené, géré ou dirigé dans le but d'influencer la prise de décision publique.

L'existence ou la mise en œuvre de cadres liés au lobbying a reçu les scores les plus bas du Baromètre parmi tous les cadres évalués. La note moyenne des pays d'Amérique latine n'était que de 9,21 et celle des pays d'Afrique de 0 (toutes deux sur 100). Les seuls pays ayant un certain niveau de mise en œuvre du cadre sont le Chili, la Colombie et le Mexique. Le Brésil et le Costa Rica ont rédigé un projet de cadre, mais ne l'ont pas encore officialisé. En dehors de ces pays, aucun des autres pays étudiés ne dispose d'un cadre juridique pour soutenir la surveillance des activités de lobbying.

Les résultats obtenus par les cinq pays ayant progressé dans la mise en place de cadres de lobbying indiquent qu'ils fournissent tous des définitions clés des groupes, des clients, des activités et des agents publics, ainsi que la collecte et la publication de l'identité des lobbyistes, des clients et des agents publics impliqués dans des activités de lobbying. Toutefois, aucune de ces définitions ne couvre la collecte et la publication des objectifs de ces groupes, et 80% d'entre elles ne couvrent pas la collecte et la publication de données sur les activités de lobbying.

Disponibilité des Différents Types de Données sur le Lobbying



En ce qui concerne la disponibilité des données, seuls trois pays ont mis des données à la disposition du public à la suite d'une action gouvernementale directe: le Chili, la Colombie et le Mexique. Les résultats pour ces pays révèlent une situation très positive au Chili, où toute une série de données sont mises à disposition (voir ci-dessous). Cependant, seuls deux types de données sont présents sous une forme ou une autre dans les trois pays: les identifiants uniques des lobbyistes et des fonctionnaires et l'identification

claire des clients des lobbyistes.

Le seul principe d'ouverture des données auquel les trois pays ont adhéré est la gratuité des données. Deux des pays ont respecté les principes d'actualité, de mise à jour et de lisibilité des données.

Le portail chilien InfoLobby est un bon exemple de la manière dont les données sur le lobbying peuvent être mises à disposition. Les données du portail sont mises à jour mensuellement et contiennent des identifiants uniques pour chaque lobbyiste et agent public par RUT (Registre fiscal unique, en espagnol: Registro Tributario Único) et sont mises à disposition sous une licence Creative Commons 4.0. Le portail dispose également d'une fonction de recherche qui permet aux utilisateurs de trouver des informations spécifiques de manière efficace, y compris des outils de visualisation des données.

Droit à l'information

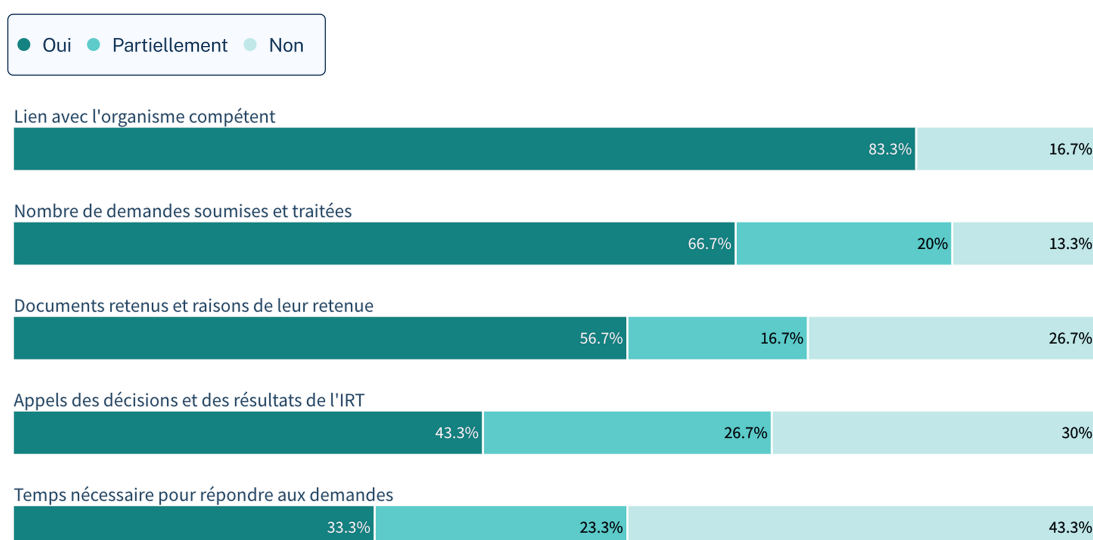
La plupart des pays du monde ont des dispositions qui permettent de demander des informations détenues par le gouvernement. Le Baromètre examine la transparence des processus de droit à l'information d'un pays, telle qu'elle est définie par les cadres juridiques et politiques régissant la publication des données de performance du droit à l'information.

Les résultats globaux montrent des différences importantes en termes de performance régionale et de cadres juridiques régissant les données de performance du droit à l'information. Les pays d'Amérique latine ont obtenu un score moyen de 58,40, tandis que les pays africains ont obtenu un score moyen de 27,59. Les deux régions présentent une marge d'amélioration significative.

Dans les deux régions, 70% des pays (soit 30 sur 43) sont tenus de collecter des données sur les résultats en matière d'accès à l'information, tandis que seuls 49% des pays (soit 21 sur 43) rendent la publication de ces données obligatoire. Les résultats de la disponibilité des données montrent un bon niveau de conformité avec ce dernier mandat, avec 42% des pays (c'est-à-dire 18 sur 43) publiant des données sur les résultats du droit à l'information.

Une analyse plus approfondie des 30 cadres existants révèle que 83% de ces pays exigent explicitement que les données sur les performances en matière de droit à l'information soient liées à chaque ministère ou agence gouvernementale; 87% des pays exigent totalement ou partiellement des données sur le nombre de demandes d'information soumises et traitées; 73% des pays exigent totalement ou partiellement des informations sur les documents retenus et les raisons de cette rétention. L'une des principales limites de la plupart des cadres est qu'ils n'exigent pas la divulgation d'informations sur les mesures de performance des services (par exemple, seuls 43% des pays exigent des informations sur le temps de réponse aux demandes d'information).

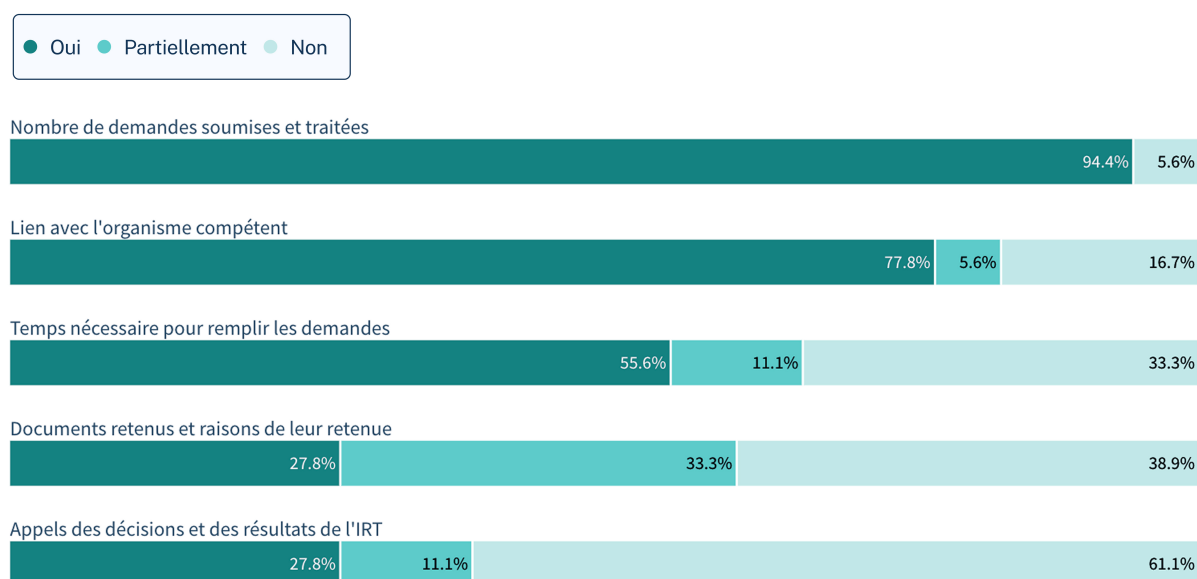
Exigences en Matière de Collecte de Données dans les Cadres d'Accès à l'Information



En ce qui concerne la disponibilité des données, parmi les 18 pays disposant de données sur le droit à l'information, 94% disposent de données sur le nombre de demandes d'information soumises et traitées, et 83% d'entre eux fournissent un lien vers chaque organisme spécifique. Toutefois, 61% d'entre

eux ne fournissent aucune donnée relative aux ressources du droit à l'information, ni ne décrivent les documents retenus et les raisons de leur rétention.

Types de Données Disponibles sur la Performance des Cadres d'Accès à l'Information



L'adhésion aux principes de l'open data pour l'accès aux données d'information révèle à la fois des forces et des faiblesses. Sur le plan positif, 100% des pays qui mettent des données à disposition le font gratuitement. De plus, 89% d'entre eux fournissent des données actualisées, 83% des données historiques et 67% des données dans des formats lisibles par machine. Sur le plan négatif, 61% des pays ne mettent pas les données à disposition dans leur ensemble, et 50% d'entre eux ne mettent pas les données à disposition sous une licence ouverte ou ne proposent pas d'outils alternatifs pour l'exploration des données.

Un exemple illustratif de l'accessibilité des données de performance du droit à l'information peut être trouvé au Brésil, où un [portail gouvernemental](#) publie les demandes et les réponses depuis 2015. En outre, un [tableau de bord](#) interactif et convivial fournit des données détaillées et actualisées sur la

DAI, le tout dans des formats ouverts qui peuvent être facilement téléchargés et réutilisés.

L'accès à des données actualisées et de meilleure qualité sur l'intégrité politique est essentiel pour comprendre quelles politiques promouvoir. À cette fin, une étape importante pour les pays consiste à renforcer les partenariats. La diffusion de données ne suffit pas à elle seule pour que les données sur l'intégrité politique aient un impact. Il faut des réseaux de personnes et d'institutions travaillant ensemble, tels que les médias, les organismes de surveillance, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Les partenariats sont essentiels pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la participation de diverses parties prenantes permet de surmonter les intérêts particuliers, qui constituent souvent des obstacles dans ce domaine. La création de coalitions de réformateurs contribue également à garantir la durabilité et un changement durable. Plus il y a de personnes impliquées dans les réformes, plus il est difficile de défaire les initiatives à la suite de transitions politiques ou d'une nouvelle opposition plus forte. Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) est un exemple de plateforme par laquelle les réformateurs peuvent faire avancer ces initiatives.

Renzo Falla Lopez-Open Government Partnership

Interopérabilité de l'Intégrité politique

Le Baromètre examine l'interopérabilité des principaux ensembles de données sur l'intégrité politique, tant au niveau de la documentation détaillée qu'en termes de cohérence des formats, des normes, des champs de données et des identifiants. L'évaluation porte sur l'interopérabilité des quatre ensembles de données sur l'intégrité politique (financement politique, déclaration d'intérêts et de patrimoine, lobbying et le droit d'accès à l'information) ainsi que des autres ensembles de données thématiques (informations sur les entreprises, finances publiques et marchés publics).

Les résultats du Baromètre indiquent que seuls 7% des pays interrogés ont atteint un certain niveau d'interopérabilité, tandis que 5% présentent des preuves isolées d'interopérabilité. Les 88% de pays restants indiquent un manque d'interopérabilité entre les ensembles de données politiques et thématiques du BMD.

Seuls deux pays, le Bénin et le Chili, ont été en mesure d'identifier l'existence d'identifiants communs parmi tous les ensembles de données cibles au sein du groupe de l'intégrité politique évalué dans le Baromètre. La figure ci-dessous illustre ces cas. Les deux pays conservent des identifiants communs pour les agents publics et pour plusieurs ensembles de données sur l'intégrité politique et les marchés publics.

Éléments Clés de l'Interopérabilité des Données dans les Ensembles de Données sur l'Intégrité Politique

● Oui ● Partiellement ● Non

Identifiants communs pour les fonctionnaires publics

100%

Le lobbying et le financement politique partagent des identifiants communs

100%

L'intégrité politique et les finances publiques partagent des identifiants communs

50%

50%

Les déclarations de patrimoine et le financement politique partagent des identifiants communs

50%

50%

L'intégrité politique et les informations sur les entreprises partagent des identifiants communs

50%

50%

Différents ensembles de données partagent des identifiants communs

100%

L'intégrité politique et les marchés publics partagent des identifiants communs

100%

Le manque d'interopérabilité des ensembles de données thématiques et d'intégrité politique du BMD met en évidence une faiblesse systémique qui nécessite une action. Souvent, la corruption n'implique pas un seul acte, un seul type d'acte ou un seul acteur, mais des réseaux et des flux d'argent complexes. Les données peuvent être essentielles pour suivre les flux financiers illicites et lutter contre la corruption, mais lorsque les données pertinentes ne sont pas interopérables, il n'est possible d'obtenir qu'une image très fragmentaire.

Gestion foncière

Le pôle "Gestion foncière" étudie la manière dont les données peuvent contribuer à l'un des domaines les plus controversés et les plus vastes de la gouvernance et de la réglementation, à savoir la clarification de la propriété des terres et de leur mode d'utilisation. Des informations transparentes et accessibles sur le régime foncier et l'utilisation des terres sont essentielles pour promouvoir un développement équitable, résoudre les conflits, sauvegarder les droits des communautés et assurer une gestion durable des ressources.

Ce pôle concentre sur deux dimensions clés: les données sur le régime foncier fournissent des informations sur la propriété, les baux, les droits d'utilisation et les revendications coutumières, aidant à clarifier qui a des droits légaux ou reconnus sur la terre; les données sur l'utilisation des terres révèlent comment les terres sont développées ou utilisées, que ce soit pour l'agriculture, le logement, le commerce, la conservation ou à d'autres fins.

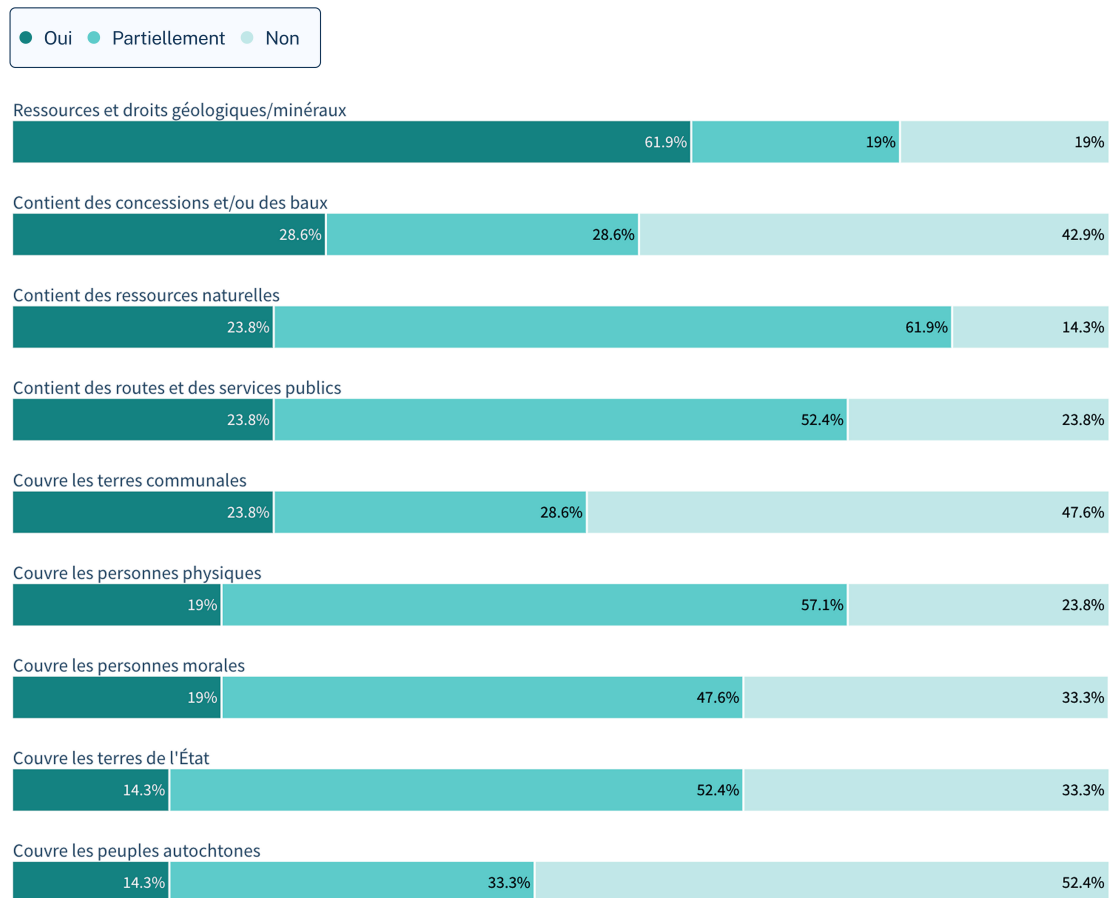
Ensemble, ces ensembles de données sont essentiels pour responsabiliser les gouvernements et les acteurs privés, informer les politiques de distribution équitable des terres et soutenir la planification environnementale et sociale. Lorsque les données foncières sont ouvertes et fiables, elles donnent du pouvoir aux citoyens, protègent les communautés vulnérables et favorisent la prise de décisions qui concilient le développement économique et le bien-être humain et écologique.

Régime foncier

Les résultats du Baromètre indiquent que 30% des pays (13 sur 43) disposent de données directement fournies par le gouvernement, 51% (22) disposent de données mais non fournies par le gouvernement, et 19% des pays (8) ne fournissent aucune donnée. Parmi tous les pays, 49% (21) ont des données sur le régime foncier avec une couverture nationale qui n'est pas limitée à une zone ou un lieu spécifique dans le pays. Ces pays spécifiques ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie par le Baromètre qui indique que même les pays disposant de données nationales ont des informations limitées sur le régime foncier des peuples indigènes ou sur le régime foncier attribué aux terres communales.

Cinquante-deux pour cent des pays n'ont pas de données sur le régime foncier des populations autochtones et 48% des pays n'ont pas de données sur les terres communales. Cependant, d'autres types de données sont plus largement disponibles. Par exemple, 86% des pays disposent de données relatives aux ressources naturelles.

Données Disponibles sur la Tenure Foncière: Catégories Clés



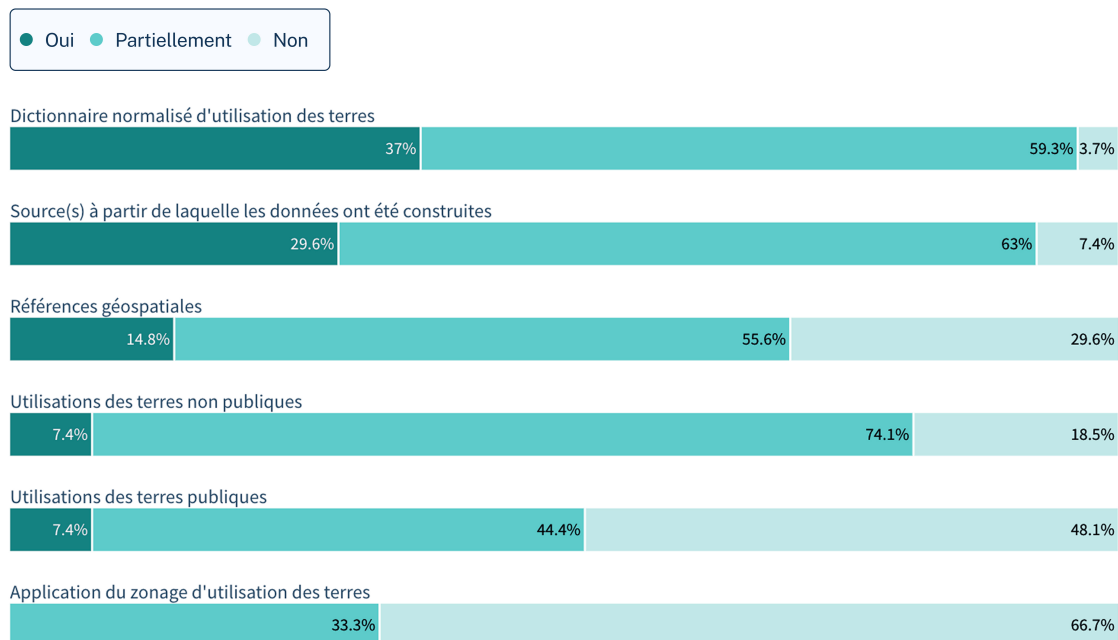
En ce qui concerne les principes d'ouverture des données, le résultat le plus positif est que 71% des pays disposant de données nationales les rendent librement accessibles. D'autres résultats sont moins positifs. Par exemple, seuls 5% de ces pays disposent de données historiques complètes, tandis que 19% d'entre eux les ont entièrement mises à jour, dans des formats lisibles par machine et disponibles dans leur ensemble.

Utilisation des sols

Les résultats du Baromètre indiquent que 42% des pays (18 sur 43) mettent des données sur l'utilisation des terres à la disposition du gouvernement, et que 42% des pays disposent de données en ligne mais non fournies par le gouvernement. Les 16% restants (7) n'ont pas de données en ligne. Parmi tous les pays disposant de données, 63% (27) fournissent des données avec une couverture nationale.

Les résultats des pays disposant d'une couverture nationale de données montrent certaines limitations dans les données relatives à la mise en œuvre du zonage de l'utilisation des terres (33% des pays disposent de quelques données) et dans les données relatives à l'utilisation des terres publiques (52% des pays disposent de quelques données). D'autres résultats sont plus nombreux. Par exemple, 96% des pays disposent d'une sorte de dictionnaire normalisé de l'utilisation des sols, 93% des pays ont des informations sur les sources dans leurs métadonnées et 81% des pays disposent de certaines données relatives à l'utilisation non publique des sols.

Données Disponibles sur l'Utilisation des Terres: Catégories Clés



En ce qui concerne les principes d'ouverture des données, seuls quelques pays se conforment pleinement à ces principes. Le résultat le plus positif est que 78% des pays disposant de données nationales les ont rendues librement accessibles. Toutefois, 0% des pays disposent de données historiques complètes, 11% respectent pleinement le principe de lisibilité automatique, 15% utilisent une licence ouverte et 19% disposent de l'intégralité des données (téléchargement en masse).

Plus positivement, dans les pays disposant d'une couverture nationale, les données sur l'utilisation des terres sont utilisées par un large éventail d'acteurs, y compris les agences gouvernementales, la société civile, les universités, les médias et le secteur privé, à des fins allant de l'élaboration des politiques à l'action climatique et à l'inclusion.

Au Burkina Faso, par exemple, les universitaires ont utilisé ces données pour analyser la [capacité et le développement du tourisme](#) dans des régions spécifiques du pays. Au Honduras, des universitaires ont étudié [l'expansion urbaine et la croissance de la population](#) dans des régions spécifiques du pays afin de déterminer comment elles

affectent l'utilisation des terres et les ressources naturelles. Enfin, au Liberia, des organisations internationales de défense des droits ont utilisé ces données pour détecter les taux élevés de déforestation dans les zones forestières nationales, ainsi que dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Les données foncières ouvertes sont essentielles non seulement pour l'efficacité opérationnelle et la cohérence des politiques, mais aussi pour permettre une compréhension globale de l'écosystème de l'information foncière. Des données foncières ouvertes, interopérables et normalisées améliorent la transparence, favorisent l'intégration des données intersectorielles et soutiennent la prise de décision fondée sur des données probantes. Elles renforcent les boucles de rétroaction entre les parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile et le secteur privé, ce qui permet d'obtenir des résultats plus inclusifs et durables en matière de développement.

Les résultats du Baromètre indiquent qu'il existe une grande variation au niveau national et régional, mais que l'écosystème des données sur l'utilisation des terres reste globalement très incomplet. Les données foncières ont de multiples dimensions et il reste beaucoup à faire pour améliorer non seulement la collecte des données, mais aussi la gouvernance et la publication ouverte des collections de données numériques existantes.

Charl-Thom Bayer-Land Portal

Informations sur les entreprises

Le pôle chargé de l'information sur les entreprises examine la disponibilité et l'ouverture d'ensembles de données clés qui aident à découvrir qui contrôle et bénéficie en fin de compte des entreprises. En se concentrant sur la propriété effective et les registres des sociétés, ce pôle explore les fondements de la transparence des entreprises, une composante essentielle de la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale et l'abus de pouvoir.

Des informations transparentes sur les entreprises permettent aux journalistes, à la société civile et aux organes de contrôle de retracer les liens entre les structures des entreprises et l'influence politique, d'identifier les conflits d'intérêts potentiels et de mettre au jour les flux financiers illicites. Les données sur les bénéficiaires effectifs, en particulier, jouent un rôle essentiel en révélant les véritables personnes qui se cachent derrière les façades opaques des entreprises, et sont particulièrement importantes lorsque ces entités ont un lien avec les marchés publics, le financement politique ou la fonction publique.

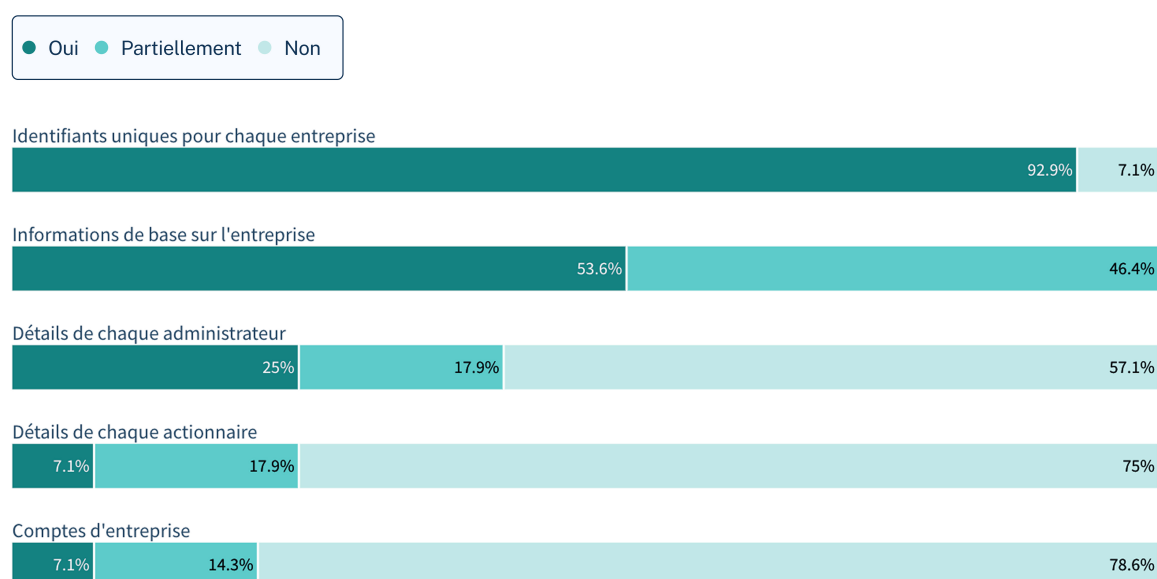
Pour que les données servent le bien public, elles doivent être plus qu'un mandat légal: elles doivent être accessibles, opportunes et utilisables. Ce pôle évalue non seulement si les données sur les bénéficiaires effectifs et les entreprises sont collectées en vertu de la loi, mais aussi si ces ensembles de données sont ouverts dans la pratique et structurés de manière à permettre une utilisation significative par les organismes de surveillance, les citoyens et les régulateurs.

Registres

Un registre national des entreprises contient des données sur les entreprises constituées dans un pays. Les résultats du Baromètre indiquent que 65% des pays (28 sur 43) mettent certaines de ces données à disposition directement auprès du gouvernement, et que deux autres disposent de données disponibles, mais pas auprès du gouvernement. Trente pour cent des pays (13) ne mettent pas ces données à la disposition du public, principalement parce qu'il n'existe pas de registre national centralisé des entreprises, ou parce qu'il existe des conditions d'accès qui ne sont pas accessibles à tous, ou encore parce que les données ne sont disponibles que pour les agences gouvernementales.

Parmi les 28 pays, les identifiants uniques des entreprises sont les données les plus fréquemment disponibles. Quatre-vingt-treize pour cent des pays mettent à disposition des données d'identification ainsi que des informations de base sur les entreprises, telles que le nom, la forme juridique et le siège social. Toutefois, la disponibilité d'autres données pertinentes est limitée, telles que les informations sur les actionnaires (25%) et les comptes de les entreprises (21%).

Types de Données Disponibles dans les Registres des Entreprises



En ce qui concerne l'adhésion aux principes de l'ouverture des données, les résultats révèlent plus de faiblesses que de points forts. Quatre-vingt-six pour cent des pays qui publient des données ne les mettent pas à disposition dans leur intégralité, 79% des pays ne les publient pas dans des formats lisibles par machine et 64% des pays ne les fournissent pas sous une licence ouverte. Du côté positif, 75% des pays mettent les données à disposition gratuitement et 71% des pays veillent à ce que les données soient actualisées et à jour.

Le Botswana et le Mexique offrent de bons exemples de données de registre. Au Botswana, des [données essentielles](#) telles que la raison sociale, la forme juridique, le statut et l'adresse de l'entreprise sont disponibles. Chaque entreprise possède un identifiant unique et des informations sur les

actionnaires, notamment leur nom, le nombre d'actions et la catégorie à laquelle ils appartiennent. Des outils accessibles sont disponibles pour explorer les données, et celles-ci sont régulièrement mises à jour. Au Mexique, les [données](#) sont fournies par l'INEGI (Institut national de statistique et de géographie, en espagnol: Instituto Nacional de Estadística y Geografía) et sont accessibles en ligne, offrant des outils de cartographie géographique pour identifier l'emplacement des entreprises. Les données comprennent des identifiants uniques et des informations de base sur les entreprises.

Propriété effective

Dans l'ensemble, les résultats du Baromètre indiquent que les pays d'Amérique latine et d'Afrique progressent en termes de cadres juridiques pour la propriété effective, mais qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire. Le score moyen pour l'Amérique latine était de 49,17 et, pour l'Afrique, de 47,33. Seuls 37% (soit 16 sur 43) des pays exigent explicitement la publication de données sur les bénéficiaires effectifs, tandis que 88% (soit 38 sur 43) d'entre eux rendent la collecte de ces informations obligatoire. Dans la pratique, la plupart des pays collectent des informations sur les bénéficiaires effectifs, mais seule une minorité les publie. En outre, les résultats relatifs à la publication des données indiquent que seuls 7% des pays rendent les données publiques.

Parmi les 88% de pays ayant mis en place des cadres, les résultats indiquent que 87% des pays fournissent des définitions claires de ce qui constitue la propriété, et 76% des définitions claires du contrôle. D'autre part, seuls 21% des pays ont mis en place des règles ou des procédures pour protéger les propriétaires contre la publication de tout ou partie de leurs données.

Cadres Réglementaires sur la Propriété Effective: Définitions et Protection



Définitions de la propriété



Définitions du contrôle



Les définitions couvrent le fait de bénéficier



Règles pour protéger certaines données



En ce qui concerne les dispositions relatives à la qualité des données, les résultats indiquent que 82% des pays exigent que les données sur la propriété effective soient régulièrement mises à jour et que 79% exigent que ces données soient collectées dans un registre centralisé. En outre, 61% ont désigné un organisme chargé de veiller à la collecte et à la qualité des données. L'accessibilité au public est une faiblesse générale, puisqu'elle n'est explicitement requise que dans 11% des pays.

Cadres Réglementaires sur la Propriété Effective: Dispositions sur la Qualité des Données



Mise à jour régulière



Collecte dans un registre central



Agence chargée d'assurer la collecte et la publication



Processus de vérification



Collecte numérique de données



Accès public aux données



Les données sur la propriété effective ne sont accessibles au public qu'en [Équateur](#), [au Nigeria](#), et au Ghana. | Au Ghana, les données ne sont requises que pour les [e industries extractives](#). En Équateur et au Nigeria, des identifiants uniques sont attribués aux entreprises, et les données sont tenues à jour et librement accessibles. Au Nigeria, les données sont fournies par le biais du registre des personnes exerçant un contrôle significatif (PSC), elles sont conformes à la norme BODS (Beneficial Ownership Data Standard) et sont disponibles dans des formats lisibles par machine tels que JSON et CSV. En ce qui concerne le cadre de la propriété effective, un exemple illustratif peut être trouvé aux Bahamas, où la [loi sur l'enregistrement de la propriété effective](#) et son [amendement](#) exigent l'enregistrement des propriétaires effectifs et établissent une base de données nationale.

La transparence dans l'environnement des entreprises ne va pas de soi. Les chercheurs peuvent contribuer à la santé de l'écosystème de l'information sur les entreprises par des travaux qui démontrent, documentent et mesurent l'impact de l'accès des gouvernements, des entreprises et des citoyens à des informations précises, complètes et de qualité sur les entreprises et les personnes qui les possèdent, les contrôlent ou en tirent profit. Ce type de recherche est une contribution essentielle pour maintenir l'espace politique ouvert et les réformes durables.

Le Baromètre est une ressource inestimable pour ces efforts. Il est déjà utilisé dans la recherche universitaire pour [explorer les modèles](#) et les raisons de la réforme de la propriété effective. Dans les années à venir, Open Ownership et ses partenaires s'efforceront d'élargir la base de données sur la transparence des réseaux de propriété effective et sur la manière dont les différentes sources d'information-y compris les informations sur la propriété effective des véhicules juridiques et des actionnaires-peuvent contribuer plus efficacement à une meilleure compréhension de ces réseaux.

Alanna Markle-Open Ownership

Marchés publics

Le module sur les marchés publics évalue si les systèmes nationaux de passation de marchés favorisent la transparence et la disponibilité de données structurées, ouvertes et accessibles au public. Un nouvel indicateur dans cette édition examine si les cadres juridiques et réglementaires exigent la publication d'informations sur les marchés publics et si les données couvrent l'ensemble du cycle de vie des marchés publics: de la planification et de l'appel d'offres à l'attribution et à l'exécution des contrats. Le pôle examine également les aspects essentiels de la gouvernance des données, notamment la présence d'identifiants uniques, le potentiel d'interconnexion des ensembles de données et l'adhésion à des normes de données ouvertes qui améliorent la convivialité et l'analyse.

Pour servir véritablement le bien public, les données relatives aux marchés publics doivent être publiées dans des formats qui permettent aux journalistes, à la société civile et aux organes de contrôle de suivre l'argent, d'identifier les signaux d'alerte et de demander des comptes aux acteurs concernés. Des systèmes de marchés publics transparents sont essentiels pour garantir une concurrence loyale, améliorer la prestation des services publics et instaurer la confiance entre les gouvernements et les citoyens.

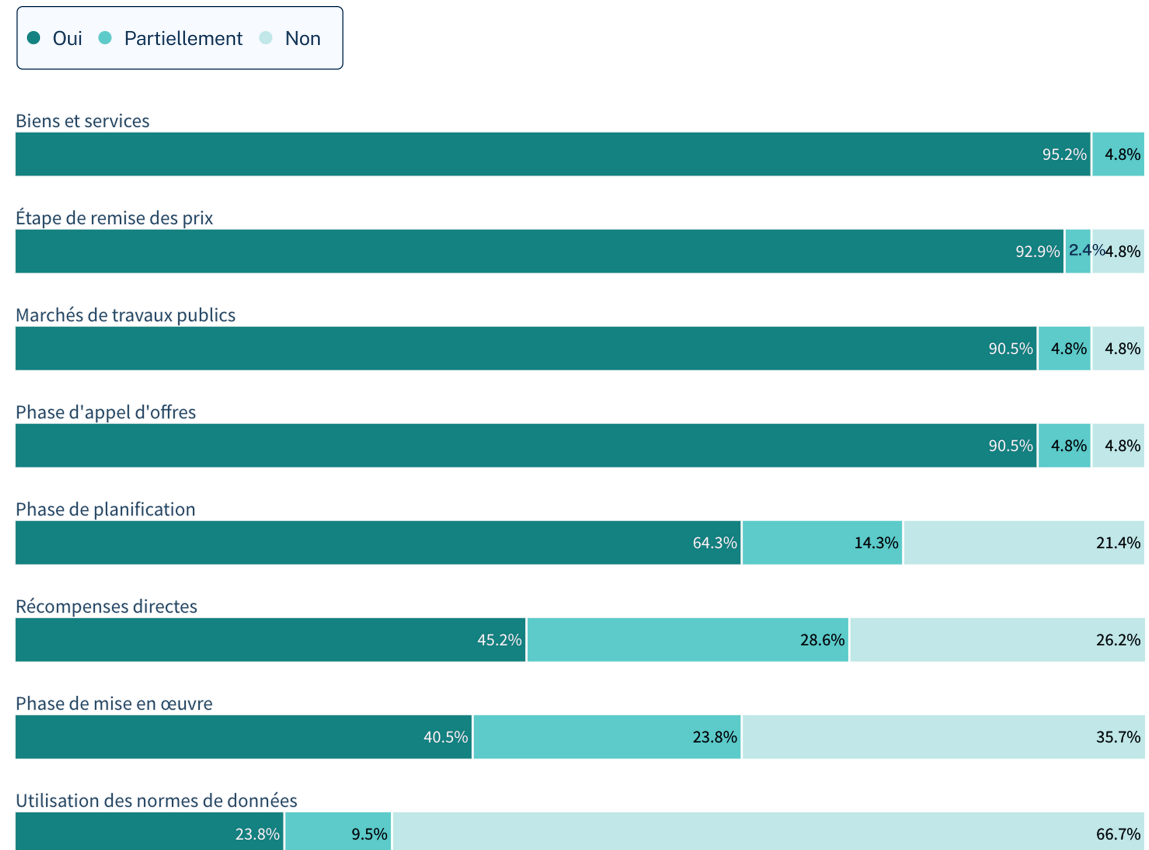
Gouvernance

Dans l'ensemble, les résultats de la deuxième édition indiquent que les pays d'Amérique latine et d'Afrique ont fait de grands progrès dans la mise en œuvre de cadres réglementaires concernant les données relatives aux marchés publics. La note moyenne pour l'ALC est de 78,16 et pour l'Afrique de 75,79. 100% des pays examinés (à l'exception du Liberia, dont le cadre n'est pas mis en œuvre au niveau national) exigent explicitement la publication des données relatives aux marchés publics dans leur cadre réglementaire, et les résultats illustrent une conformité totale avec 100% des pays qui publient effectivement des données relatives aux marchés publics à l'intention du grand public.

Toutefois, une analyse plus approfondie des cadres juridiques mis en œuvre à ce jour révèle des domaines susceptibles d'être améliorés. Par exemple, 67% des pays n'exigent pas l'utilisation de normes de données, 36% n'exigent pas la publication de données sur les marchés publics à partir de la phase de mise

en œuvre et 26% n'exigent pas la publication de données sur les attributions directes.

Cadres Réglementaires des Marchés Publics: Définitions, Types de Processus et Champs de Données Requis



Les résultats indiquent que les dispositions relatives à la qualité des données dans les cadres existants sont assez strictes: 90% des pays disposent d'une agence principale spécifiquement responsable de la publication précise et opportune des données de recrutement, 83% d'entre eux exigent explicitement la collecte numérique des données de recrutement et 76% d'entre eux disposent d'un processus de vérification défini par la loi avant la publication des données.

Cadres Réglementaires des Marchés Publics: Dispositions pour Garantir la Qualité des Données

● Oui ● Partiellement ● Non

Agence chargée d'assurer la collecte et la publication



Collecte numérique de données



Processus de vérification



Mise à jour régulière



Accès public aux données

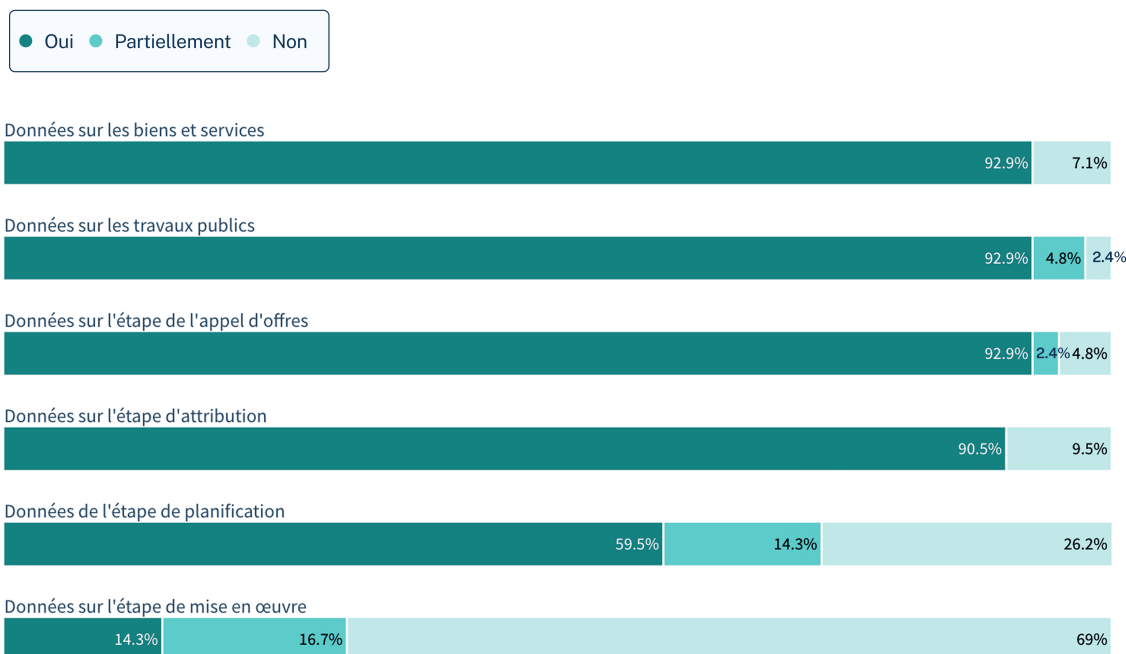


La République dominicaine et le Rwanda offrent de bons exemples de cadres de passation de marchés publics. En République dominicaine, [la loi 340-06](#) exige que toutes les informations soient accessibles au public, le [décret 416-23](#) prévoit une supervision préventive par la direction des marchés publics afin de garantir le respect des lois et des règlements, tandis que le [décret 350-17](#) rend obligatoire l'utilisation du portail transactionnel pour les activités de passation de marchés, qui utilise la norme Open Procurement Data Standard. Au Rwanda, la [loi n° 031/2022](#) et l'arrêté ministériel n° [001/23/10/TC](#) exigent la collecte et la publication de données pour les biens, les services et les travaux publics, couvrant les phases de planification, d'appel d'offres, d'attribution et d'exécution, tout en soutenant la collecte numérique des données et leur mise à jour régulière.

Disponibilité

En ce qui concerne la disponibilité des données, les résultats du Baromètre indiquent une performance positive de 42 pays en termes de disponibilité des données sur les marchés publics. 93% des pays publient des données sur l'achat de biens et de services. Il est important de noter que seuls 14% des pays publient des données sur la phase d'exécution, ce qui montre qu'il existe une marge d'amélioration importante.

Disponibilité des Données sur les Marchés Publics: Types de Données Clés



En ce qui concerne l'adhésion aux principes de l'ouverture des données, les résultats de la deuxième édition présentent des conclusions à la fois positives et négatives pour les pays évalués. Du côté positif, 100% des pays offrent gratuitement des données sur les marchés publics, 74% mettent à jour les données et 67% offrent des données historiques. Toutefois, 55% des pays ne proposent pas l'intégralité des données, 40% ne proposent pas les données dans des formats lisibles par machine et 33% ne proposent pas les données sous une licence ouverte.

L'Équateur et le Kenya offrent de bons exemples de données sur les marchés publics. En Équateur, les données sur les marchés publics proviennent de deux sources principales, le [système officiel des marchés publics de l'Équateur](#) et le portail de données ouvertes sur les marchés publics, qui couvrent toutes les étapes de la passation des marchés et fournissent des identifiants uniques pour les entreprises ainsi que des données historiques et structurées conformes à la norme Open Data Procurement Standard. Au Kenya, le [portail des marchés publics](#) publie des données dans des formats lisibles par machine, qui contiennent des identifiants permettant de relier les données relatives à chaque étape d'un processus unique de passation de marchés, et qui sont conformes à la norme Open Procurement Data Standard.

S'il existe dans les deux régions de bons exemples de divulgation des données relatives aux marchés publics dans un format ouvert, conformément aux meilleures pratiques internationales, d'énormes lacunes subsistent en ce qui concerne la divulgation des données à tous les stades du processus de passation des marchés publics dans un format lisible par machine.

Les pays doivent continuer à accroître la disponibilité de l'information, à la fois en termes de domaines clés d'information et de couverture globale des données incluses. Sans ces informations, les utilisateurs auront du mal à comprendre comment les gouvernements dépensent et comment ils fournissent des biens et services publics aux citoyens.

Aucun pays ne devrait se fier à son évaluation actuelle. Au fur et à mesure que la disponibilité et la qualité des données s'améliorent, tous les acteurs auront davantage l'occasion d'utiliser les données relatives aux marchés publics afin de fournir de meilleurs services, biens et infrastructures publics pour des communautés inclusives, justes et durables.

Camila Salazar - Partenariat pour la passation de marchés publics

Finances publiques

Le pôle thématique de Finances publiques évalue la disponibilité et la gouvernance des données relatives au budget et aux dépenses, qui sont essentielles pour comprendre comment les ressources publiques sont gérées et si les décisions fiscales servent le bien public. La transparence des données financières permet aux citoyens, aux organes de contrôle et à la société civile de suivre l'argent: de voir comment les budgets sont élaborés, comment les fonds sont alloués et comment les dépenses sont alignées sur les priorités établies.

Ce pôle thématique examine non seulement si les données sur le budget et les dépenses sont publiées, mais aussi comment elles sont régies, si les cadres juridiques garantissent la transparence, si les données sont opportunes et complètes, et si des mécanismes sont en place pour garantir l'accès du public et la facilité d'utilisation. Ces dimensions sont essentielles pour transformer les données budgétaires en un outil de responsabilisation, de participation et de mise en œuvre plus efficace des politiques.

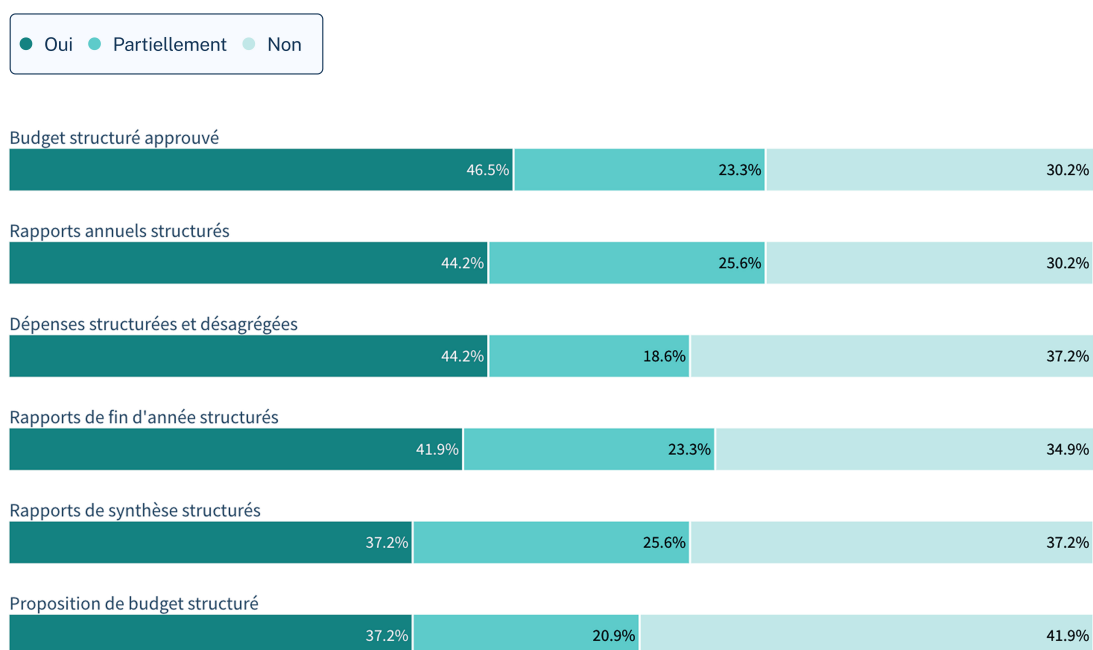
Gouvernance

La plupart des pays disposent d'un cadre juridique pour guider la gestion des finances publiques. Ces cadres déterminent comment les recettes, la dette, le budget, les dépenses et d'autres informations relatives aux finances publiques, telles que les indicateurs ou mesures de performance budgétaire, doivent être collectés, gérés et publiés. Le Baromètre évalue si les cadres existants dans un pays donné traitent de manière adéquate la collecte et la publication de données structurées clés pour soutenir la GFP et si ces données sont accessibles au grand public.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les pays d'Amérique latine et d'Afrique ont fait des progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires liés aux finances publiques. Le score moyen pour l'ALC était de 62,00 et pour l'Afrique de 68,59. Quatre-vingt-quinze pour cent des pays exigent explicitement la publication de données financières, et 93% ont publié au moins quelques données, ce qui illustre une conformité assez forte.

Toutefois, un examen plus approfondi des cadres existants révèle également certaines faiblesses. Moins de 50% des pays exigent explicitement la publication de données structurées, le budget approuvé étant l'ensemble de données le plus exigé (47% des pays). D'autres ensembles de données sont exigés beaucoup moins fréquemment: seuls 37% des pays exigent la publication des propositions budgétaires et des rapports financiers succincts.

Types de Données de Finances Publiques Exigés par les Cadres Réglementaires



Sur une note plus positive, les résultats du Baromètre indiquent que des dispositions relatives à la qualité des données sont en place. Par exemple, 84% des pays disposent d'une agence spécialisée responsable de la publication précise et opportune des données, et 80% des pays exigent explicitement que les données soient régulièrement mises à jour.

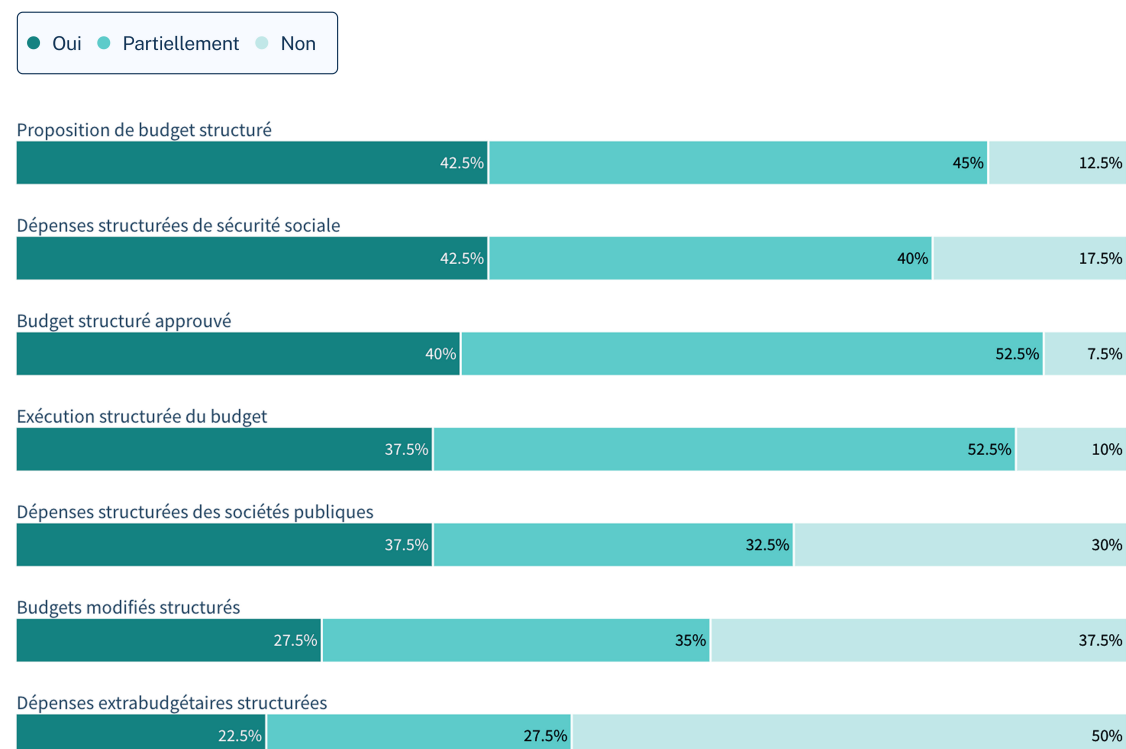
Il existe quelques exemples de cadres solides au Honduras, au Ghana et en Afrique du Sud. Au Ghana, la loi sur la gestion des finances publiques (ainsi que les [règlements sur la gestion des finances publiques](#)) fournit des orientations sur les responsabilités en matière de données lors de la préparation, de la promulgation et de l'exécution du budget, ainsi que de l'établissement des rapports. En Afrique du Sud, la [loi sur la gestion des finances publiques](#) exige la collecte et la communication de données par les

ministères et les entités gouvernementales; la [loi sur la gestion des finances municipales](#) applique ces exigences aux municipalités; et les [règlements du Trésor national](#) fournissent des lignes directrices détaillées pour la collecte et la communication de données financières, promouvant ainsi la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Disponibilité

En termes de disponibilité des données, seuls 3 pays ne disposent pas de données sur les finances publiques accessibles au grand public: Le Libéria, le Rwanda et la Tunisie. Cependant, parmi les 40 autres pays où les données ont été rendues disponibles à la suite d'une action gouvernementale, l'éventail et la qualité des données sont extrêmement limités. Par exemple, les données sur les dépenses extrabudgétaires ne sont disponibles sous une forme structurée que dans 23% des pays, et les données budgétaires modifiées ne sont disponibles que dans 28% des pays. Cependant, comme indiqué ci-dessus, les données sur les budgets approuvés sont disponibles dans 93% des pays étudiés (40% sous forme structurée et 53% sous forme non structurée) et, de même, les données sur les propositions budgétaires sont disponibles dans 88% des pays (43% sous forme structurée et 45% sous forme non structurée).

Types de Données de Finances Publiques Disponibles



En ce qui concerne le respect des principes de l'ouverture des données, les résultats du Baromètre pour les données relatives aux finances publiques révèlent des incohérences significatives. Alors que 100% des pays qui publient de telles données le font gratuitement et que 90% d'entre eux disposent de données historiques, en réalité, les données ne sont pas lisibles par machine dans 48% des pays, dans 70%, les données ne sont pas entièrement disponibles, et dans 60%, les données ne sont pas sous licence ouverte.

Les lacunes liées aux limites des cadres juridiques visant à garantir la disponibilité des données limitent considérablement l'utilisation des données sur les finances publiques pour parvenir à une plus grande transparence, améliorer la gestion des finances publiques et l'allocation du budget. Des données structurées et désagrégées peuvent être utilisées pour soutenir l'analyse budgétaire selon le genre, l'analyse budgétaire écologique et l'évaluation de l'impact de la politique fiscale sur les minorités et les groupes

marginalisés.

Toutefois, le Guatemala et l'Argentine offrent de bons exemples de disponibilité de données sur les finances publiques. Au Guatemala, le ministère des finances fournit gratuitement des données sur le budget et les dépenses par l'intermédiaire de la [plateforme Open Data](#); les données structurées sont régulièrement mises à jour, historiquement complètes et disponibles dans des formats lisibles par machine avec des options de téléchargement en masse et des outils d'exploration. En Argentine, le portail du [budget ouvert](#) donne accès à des données structurées sur le budget et les dépenses, ainsi qu'à différents moyens d'explorer les données.

Les données budgétaires sont essentielles pour un secteur public transparent, équitable et résilient. La prise de décisions budgétaires éclairées, la confiance du public et l'élaboration de politiques efficaces dépendent de l'existence d'informations actualisées, complètes et accessibles sur les finances publiques. Ces dernières années, ce besoin s'est intensifié car les gouvernements font face à des pressions fiscales accrues dues à l'inflation, à la dette, aux risques climatiques et à la demande de services publics.

Le pôle thématique de Finances publiques du Baromètre indique que la transparence fiscale évolue dans la bonne direction, bien que d'importants déficits de mise en œuvre subsistent. Des cadres juridiques plus solides sont en train d'émerger, mais la disponibilité des données révèle des retards importants.

Certaines réformes sont davantage motivées par un leadership individuel que par des garanties institutionnelles. La tâche qui nous attend consiste à intégrer la transparence dans des systèmes et des lois durables. En élargissant l'accès à des données fiscales structurées, opportunes et complètes, les gouvernements peuvent donner aux citoyens les moyens d'agir, instaurer la confiance et obtenir de meilleurs résultats politiques. Toutefois, ces transformations nécessitent des investissements, une coordination et un engagement politique.

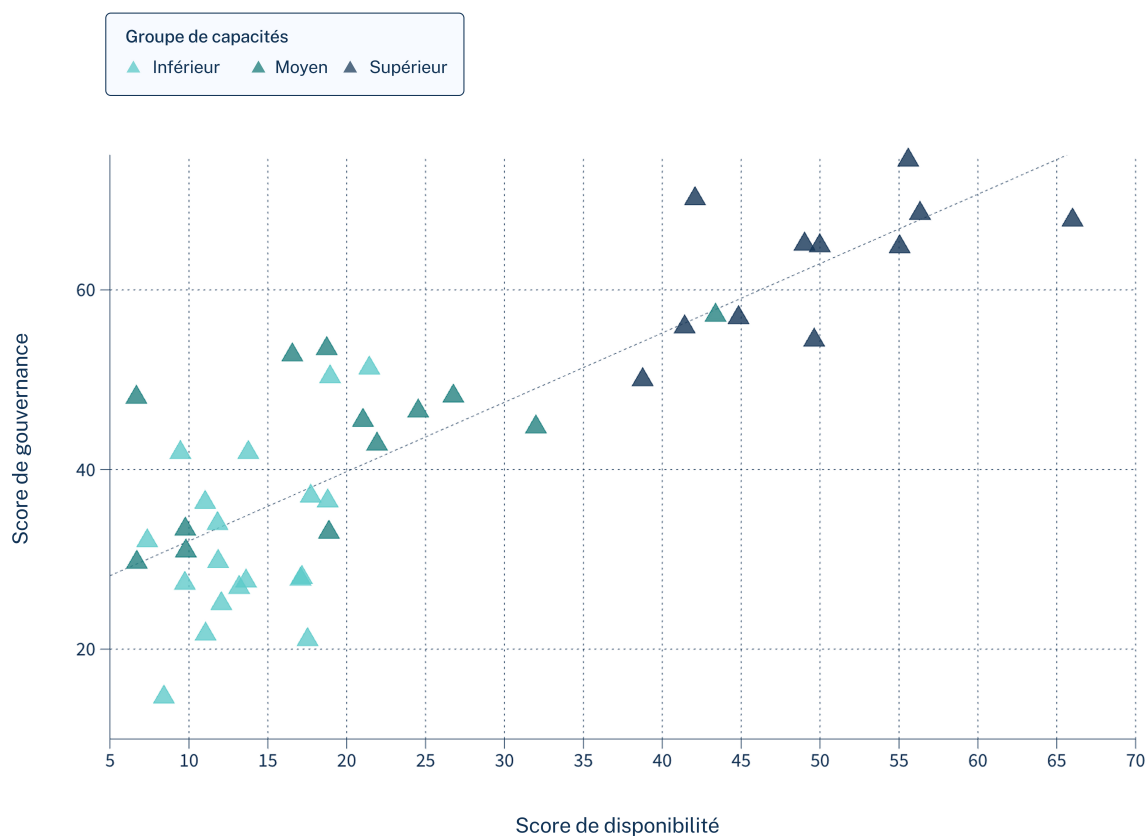
Aura Martínez et Raúl Castellanos-Consultants
Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT)

Remarques

Ces pôles thématiques mettent en lumière l'état des données dans des domaines politiques essentiels, tout en révélant les catalyseurs et les contraintes systémiques qui affectent tous les secteurs. L'un des schémas les plus clairs qui ressort du Baromètre est le rôle essentiel que joue la gouvernance dans la disponibilité des données et vice-versa. Dans toutes les régions et pour tous les thèmes, des cadres de gouvernance solides correspondent systématiquement à des niveaux plus élevés de données publiquement disponibles et utilisables. Fort de cette constatation, le Baromètre a examiné de plus près la relation entre la qualité de la gouvernance des données et la disponibilité des données publiques. Comme observé dans la première édition, il existe toujours une corrélation positive entre la gouvernance et la disponibilité. Cette relation est forte ($r=0,837$), ce qui réaffirme que les cadres de gouvernance jouent un rôle important dans la garantie de l'accès. Cependant, elle est également conditionnée par les différences dans les capacités sous-jacentes des pays.

Le diagramme de dispersion ci-dessous illustre la tendance générale: des scores de gouvernance plus élevés tendent à être associés à des niveaux de disponibilité plus élevés. Toutefois, des différences apparaissent à l'intérieur de ce schéma général. Par exemple, de nombreux pays du groupe de capacité le plus faible affichent des scores de disponibilité similaires, généralement compris entre 20 et 30, mais leurs scores de gouvernance varient considérablement, allant d'environ 30 à 50. La plupart de ces pays se trouvent en Afrique, où l'on observe un schéma remarquable: les facteurs secondaires, tels que l'accès à l'internet et la mise en place d'institutions gouvernementales numériques, se sont améliorés, tandis que les indicateurs clés liés à la capacité se sont affaiblis. Cela souligne un point essentiel: les investissements dans l'infrastructure numérique ne suffisent pas à accroître l'accessibilité s'ils ne sont pas soutenus par des efforts institutionnels, humains et financiers qui permettent une mise en œuvre efficace.

Explorer la Relation entre les Scores de Gouvernance et la Disponibilité des Données

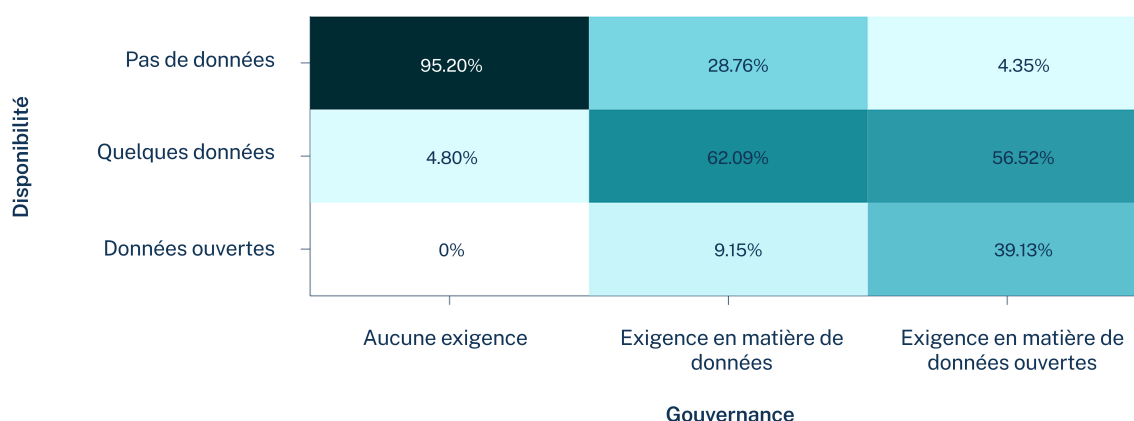


Pour examiner cette relation plus en détail, le Baromètre a analysé toutes les paires d'indicateurs de gouvernance et de disponibilité associées dans le Baromètre⁹. La matrice qui en résulte met en évidence le lien entre les

9 Dans cette analyse, la corrélation entre la gouvernance et la disponibilité des données est basée sur une classification structurée des cadres juridiques et de l'accès aux données. Pour évaluer la disponibilité, les ensembles de données sont classés comme suit: *Données ouvertes*, c'est-à-dire les données disponibles en ligne, ayant une couverture représentative et répondant à des critères d'ouverture stricts; *Quelques données*, où les données sont accessibles et représentatives mais pas totalement ouvertes; et *Pas de données*, qui indique une absence totale de disponibilité ou une couverture limitée. En termes de gouvernance, nous avons évalué l'existence et la nature des exigences en matière de publication à l'aide d'une lentille à plusieurs niveaux. *L'absence d'exigences* signifie qu'aucun cadre de gouvernance n'exige la publication. *L'exigence de données* fait référence à des cadres qui existent mais qui n'exigent pas explicitement la publication de données ouvertes. En revanche, *l'exigence de données ouvertes* indique un cadre de gouvernance qui impose explicitement la publication de données ouvertes. En alignant ces classifications, l'analyse révèle que des mécanismes de gouvernance plus solides, en particulier ceux qui imposent explicitement l'ouverture des données, sont associés à des niveaux plus élevés de disponibilité des données.

exigences (c'est-à-dire le fait qu'un cadre de gouvernance impose la collecte ou la publication de données) et la disponibilité réelle de ces données.

Relier la Réglementation à la Pratique : Corrélation entre les Exigences en Matière de Données et leur Disponibilité



Une analyse de toutes les paires d'indicateurs de gouvernance et de disponibilité montre que des exigences plus strictes en matière de données sont souvent associées à une plus grande disponibilité des données. Dans 95,28% des pays où aucun cadre de gouvernance n'exige la collecte ou la publication de données, les données ne sont pas disponibles. Lorsque les cadres de gouvernance exigent la publication des données, 62,09% des pays rendent les données disponibles sous une forme ou une autre et 9,15% veillent à ce que les données répondent à la définition de l'ouverture¹⁰. Dans 28,76% des cas où les cadres de gouvernance exigent la publication des données, il subsiste donc un déficit de mise en œuvre. L'écart de mise en œuvre est plus important en ce qui concerne les données ouvertes, puisque

¹⁰ Il est important de noter que l'identification des **"exigences en matière de données ouvertes"** dans cette édition est plus complexe. L'indicateur d'existence original qui capturait explicitement les exigences en matière de données ouvertes ne fait plus partie du cadre. Au lieu de cela, nous nous appuyons sur la question **"public_access"**, qui comprend un champ complémentaire demandant si les données sont ouvertes. Toutefois, il s'agit d'un **champ textuel** et les réponses ne sont souvent pas clairement désignées par oui ou par non. Pour la présente analyse, nous avons classé toutes les réponses **"Oui"** et **"Partiellement"** à la question "Accès public" comme indiquant **la présence d'une exigence en matière de données ouvertes**.

seulement 39,13% des exigences contraignantes de publication de données ouvertes semblent aboutir à la mise à disposition de données ouvertes, bien que certaines données soient disponibles dans 56,52% de ces pays.



Analyse Transversale

Analyse transversale

Tous les éléments clés de la bonne gouvernance des données ne peuvent pas être traités efficacement en se concentrant sur des indicateurs ou des domaines d'action spécifiques. L'intégration de thèmes transversaux tels que les fondements des données pour l'intelligence artificielle, l'inclusion et l'utilisation des données dans l'analyse du Baromètre permet d'évaluer les implications sociétales plus larges de la gouvernance et de la disponibilité des données. En examinant ces questions, le Baromètre est en mesure de fournir une analyse plus riche et plus perspicace de la manière dont les données sont utilisées pour le bien public et de souligner à quel point des fondations de données solides sont essentielles pour favoriser des écosystèmes de données sains et durables.

Les données au service de l'IA

La deuxième édition du Baromètre mondial des données intègre l'intelligence artificielle (IA) en tant que thème transversal, explorant la façon dont ces technologies façonnent les écosystèmes de données nationaux et la façon dont ils sont façonnés par eux. À travers une série de sous-questions spécifiques, le Baromètre examine comment l'IA croise les composantes clés de la gouvernance des données, telles que la protection des données, le partage des données, la maîtrise des données et la réutilisation des données. Des indicateurs secondaires complémentaires permettent d'approfondir l'analyse et de mieux comprendre comment les pays préparent et mettent en œuvre des politiques et des pratiques liées à l'IA. Cette approche permet de mettre en évidence à la fois les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux auxquels il convient d'accorder plus d'attention pour que les bases de données puissent soutenir efficacement l'utilisation responsable de l'IA.

L'un des domaines qui suscite un intérêt croissant est celui de l'enseignement et de la formation liés à l'IA. Il semble que de nombreux gouvernements et institutions commencent à intégrer l'IA dans l'apprentissage du secteur public, souvent par le biais de partenariats avec des universités et des organisations d'experts. Dans certains cas, des plateformes en ligne à accès libre telles que Coursera sont utilisées pour élargir l'accès à la formation. Bien qu'il s'agisse de développements prometteurs, les opportunités peuvent

encore être inégalement réparties. Dans certains cas, les cours ont été conçus principalement pour les hauts fonctionnaires. Il sera important d'élargir l'accès à tous les niveaux de l'administration pour intégrer pleinement la culture de l'IA et garantir une préparation généralisée.

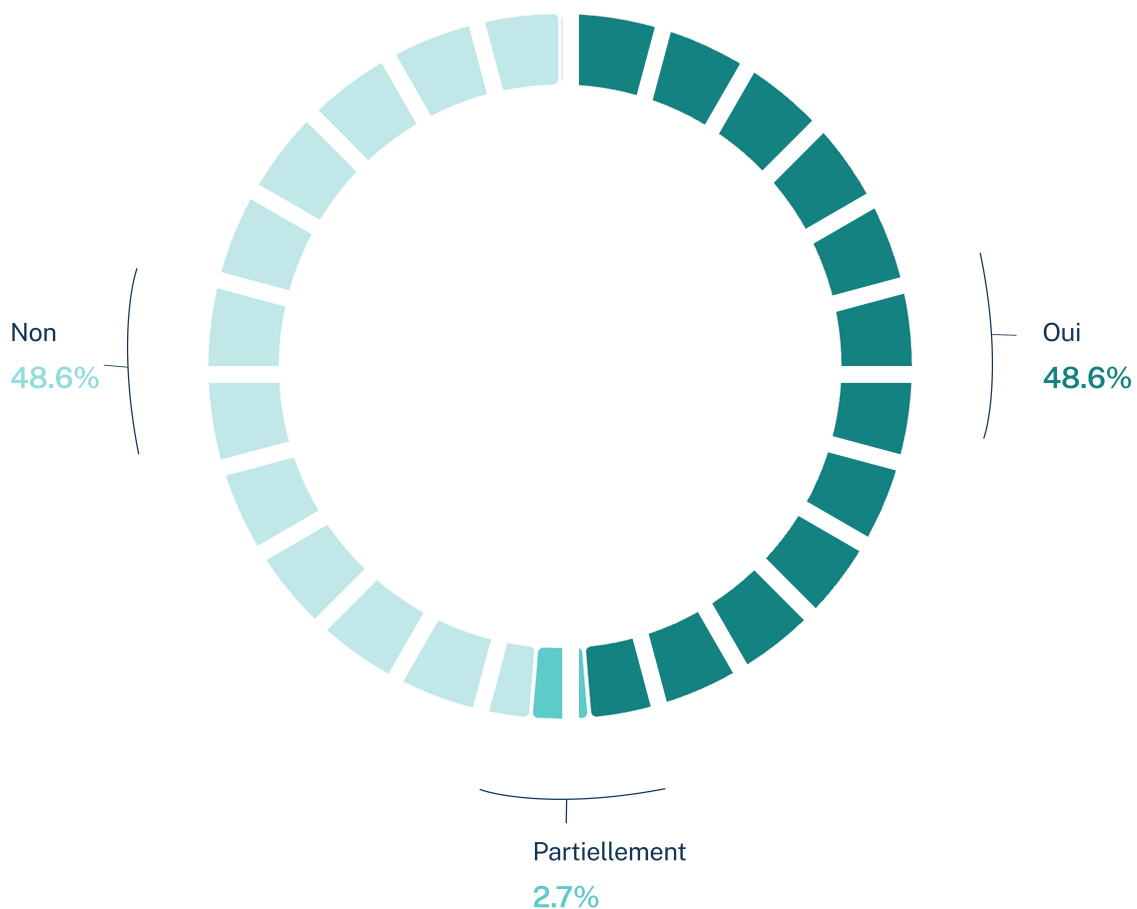
IA dans la Formation du Secteur Public : Pourcentage de Programmes Abordant des Sujets liés à l'IA



Parallèlement, de nombreux gouvernements mettent en place des stratégies visant à encourager la réutilisation des données. Parmi les 21 pays où un tel soutien est évident, quelques-uns ont commencé à inclure des références explicites à l'IA ou aux systèmes algorithmiques. Bien qu'encore limités, ces exemples représentent les premiers pas vers l'harmonisation de la gouvernance des données et de l'IA. Un perfectionnement continu et des orientations plus claires pourraient aider davantage de pays à élaborer des stratégies globales qui intègrent l'IA dans des cadres politiques plus larges en matière de données.

Les cadres juridiques évoluent également pour refléter l'importance croissante de l'IA. Plus de la moitié des pays étudiés ont introduit des références à la prise de décision algorithmique dans leur législation sur la protection des données. En particulier, les pays africains font preuve d'un engagement relativement fort sur ce front, avec une proportion plus élevée de dispositions de ce type par rapport aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette tendance peut refléter une prise de conscience accrue de l'importance politique de l'IA ou l'influence des normes juridiques internationales. Alors que de plus en plus de pays s'interrogent sur la manière de réglementer les processus algorithmiques, ces exemples peuvent offrir des enseignements précieux et donner une impulsion.

Pourcentage de Lois sur la Protection des Données qui Abordent la Prise de Décision Algorithmique





Dans le même temps, les cadres de partage des données présentent une opportunité de développement. La plupart des cadres existants n'abordent pas encore explicitement les questions liées à l'IA, ce qui laisse entrevoir un potentiel d'innovation politique. L'intégration de considérations liées à l'IA dans le partage des données peut renforcer la surveillance et aider les gouvernements à anticiper les défis éthiques et opérationnels. L'IA continuant d'évoluer, il sera de plus en plus important de mettre à jour les cadres afin d'y inclure des orientations claires sur son utilisation, afin de maintenir la confiance et la responsabilité.

Enfin, s'il existe actuellement peu de documentation sur l'utilisation d'outils d'IA en tant qu'interfaces au sein des systèmes de données gouvernementaux, cela reflète probablement un stade précoce d'adoption plutôt qu'un manque d'activité. À mesure que les gouvernements explorent de nouvelles mises en œuvre de l'apprentissage automatique et de l'IA pour améliorer la performance du secteur public, des recherches supplémentaires seront nécessaires pour saisir et évaluer ces efforts. Les années à venir devraient voir une croissance significative dans ce domaine, offrant de précieuses opportunités de tirer parti de l'IA pour une gouvernance des données plus efficace, transparente et inclusive.

Implications des données pour l'IA

L'analyse du Baromètre révèle que si de nombreux pays commencent à intégrer l'IA dans leurs écosystèmes de données, ces progrès restent inégaux et fragmentés. Les efforts de formation à l'IA, bien qu'émergents, restent souvent limités en termes de portée et d'accessibilité, laissant de larges pans du secteur public mal préparés. Au niveau politique, la plupart des stratégies nationales en matière de données et des cadres de partage manquent

d'orientations explicites sur la gouvernance algorithmique, ce qui crée un fossé entre les ambitions en matière d'utilisation des données et la surveillance responsable de l'IA. Les lois sur la protection des données progressent davantage, en particulier en Afrique, où les références à la prise de décision algorithmique sont plus courantes, mais d'importantes disparités régionales persistent. Ces tendances soulignent la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités plus inclusives, d'un meilleur alignement entre l'IA et les cadres plus larges de gouvernance des données, et de plus grandes protections juridiques pour faire face aux risques associés aux systèmes automatisés.

Il sera essentiel d'améliorer la visibilité de l'adoption de l'IA dans les institutions publiques et de favoriser la collaboration entre les régions pour mettre en place une gouvernance de l'IA digne de confiance et adaptée au contexte. Le moment présent offre une opportunité cruciale de façonner des cadres fondés sur des valeurs publiques et conçus pour favoriser la transparence, l'équité et le bien public.

Inclusion

L'inclusion est un thème transversal essentiel qui se concentre sur l'accessibilité et la participation équitable, en examinant dans quelle mesure les écosystèmes de données permettent à tous les segments de la population d'accéder aux données, de les utiliser et d'en tirer profit, promouvant ainsi l'équité et s'attaquant aux disparités systémiques. Dans cette deuxième édition, de nouvelles questions et sous-questions permettent de mieux comprendre comment les pays s'efforcent de favoriser l'accessibilité, non seulement pour les personnes handicapées, mais aussi pour les communautés ayant des profils linguistiques différents, ce qui met en évidence les défis et les possibilités de créer des environnements de données plus inclusifs.

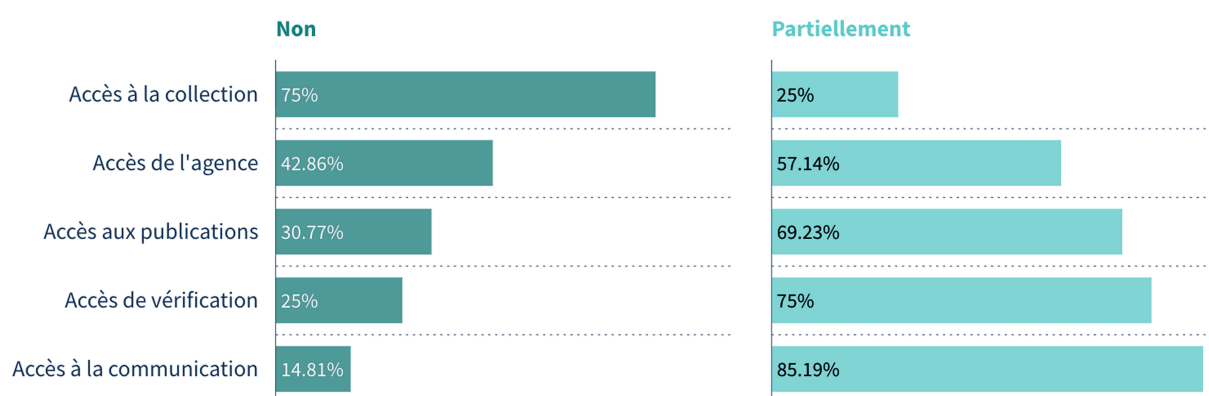
Accessibilité

Dans l'ensemble, les conclusions du Baromètre indiquent un manque de cadres juridiques ou politiques complets qui traitent spécifiquement de l'inclusion du handicap en relation avec les données. Si certains pays ont pris des mesures pour promouvoir l'accessibilité numérique en général, très peu

d'entre eux disposent de dispositions détaillées liant directement l'inclusion du handicap à la gouvernance, la collecte ou l'utilisation des données.

En termes de comparaison, l'ALC tend à obtenir de meilleurs résultats que l'Afrique dans ce domaine, car davantage de pays de la région adoptent des cadres spécifiques. Toutefois, même dans ces cas, les cadres tendent à se concentrer sur l'accessibilité numérique générale et la conformité aux lignes directrices pour l'accessibilité des contenus web (par exemple [WCAG 2.0](#) ou [2.1](#)) sans détailler les exigences spécifiques pour la collecte de données accessibles, les mécanismes de consentement ou les procédures de recours. Ces normes sont généralement mises en œuvre sous la forme d'orientations techniques plutôt que de mandats juridiques contraignants.

Désagrégation des Éléments de l'Indicateur d'Accessibilité



Outre les WCAG, les deux types de cadres les plus couramment utilisés pour soutenir l'inclusion et l'accès équitable dans les contextes de données sont les suivants:

- **Législation nationale sur le handicap** – Ces cadres établissent les droits fondamentaux des personnes handicapées et imposent souvent des normes d'accessibilité pour les services publics et les communications. Ils exigent souvent l'utilisation de formats alternatifs ou d'autres adaptations (par exemple, le braille, l'interprétation en langue des signes) pour garantir l'égalité d'accès.

- **Lois sur l'accès à l'information** – Bien qu'elles régissent principalement la transparence du gouvernement et la diffusion de l'information publique, ces lois peuvent implicitement exiger la publication de données accessibles; toutefois, peu d'entre elles traitent explicitement des pratiques d'inclusion de données pour les personnes handicapées ou exigent des formats accessibles dans la divulgation des données.

Parmi les exemples de bonnes pratiques, citons le cadre juridique brésilien, qui exige l'inclusion des personnes handicapées en termes d'accès numérique à l'information et à la communication ([statut des personnes handicapées et eMAG](#)), les lois péruviennes ([29973](#) et [28530](#)) qui exigent que les portails internet soient dotés de systèmes d'accessibilité pour inclure les personnes handicapées. En outre, [la politique nationale du Kenya en matière de handicap \(2024\)](#) souligne l'engagement du gouvernement à promouvoir les droits et l'inclusion des personnes handicapées.

Dans les deux régions examinées par le Baromètre, il y a peu de preuves de l'existence de mécanismes institutionnels permettant d'examiner et d'appliquer l'accessibilité dans la gouvernance des données, tels que la coordination intergouvernementale pour assurer la conformité avec des normes telles que WCAG 2.2 ou des mandats de conception universelle dans l'infrastructure des données. Bien qu'il existe quelques exemples positifs, en particulier lorsque les lois sur les droits des personnes handicapées recoupent des politiques plus larges d'inclusion numérique, il reste une lacune importante pour garantir que les cadres de gouvernance des données intègrent et prennent en compte de manière significative les personnes handicapées.

Langue

Les résultats du Baromètre mettent en évidence un thème récurrent dans de nombreux pays: si les données sont souvent disponibles dans une langue officielle, elles ne le sont pas dans d'autres langues nationales, régionales ou indigènes largement parlées, ce qui crée d'importants obstacles à l'accessibilité. Cela souligne la nécessité d'adopter des approches multilingues pour la publication des données afin de garantir que tous les segments de la population puissent utiliser efficacement les données publiques.

L'un des principaux problèmes identifiés est la prédominance des langues officielles qui sont souvent des langues coloniales, comme l'anglais, le français ou l'espagnol. Bien que de nombreux pays aient plusieurs langues officielles ou nationales, la publication des données est souvent limitée à une seule langue dominante. Cela limite l'accès des communautés qui parlent principalement d'autres langues nationales ou régionales.

Un autre problème majeur est l'exclusion des langues indigènes. Même lorsque ces langues sont officiellement reconnues, elles ne sont souvent pas incluses dans les efforts de collecte de données ou de publication. Cette exclusion représente un échec à embrasser pleinement la diversité linguistique et peut marginaliser des secteurs importants de la population qui dépendent de ces langues pour l'information et la participation civique.

La distinction entre les langues de facto et les langues officielles complique encore l'accessibilité des données. Dans des pays comme le Ghana, par exemple, le twi est largement parlé, mais les données officielles sont principalement disponibles en anglais. De même, au Sénégal, le wolof est la langue la plus parlée, mais le français reste la principale langue des documents et données officiels. Cet écart met en évidence un décalage entre la langue utilisée dans la vie quotidienne et celle utilisée pour la diffusion des données gouvernementales.

Les obstacles à l'accessibilité ont été une préoccupation commune des chercheurs, car la publication de données dans une seule langue limite la participation des personnes qui ne parlent pas cette langue. Lorsque les données ne sont disponibles que dans une seule langue, surtout si la majorité ne parle pas cette langue, cela réduit la participation du public et la capacité des communautés à utiliser les données pour la prise de décision et la défense de leurs intérêts.

Malgré ces difficultés, certains pays ont pris des mesures proactives pour améliorer l'inclusion linguistique dans la publication des données. La Tunisie, par exemple, fournit des données en arabe et en français. Le Rwanda a fait un effort notable en publiant des données [en kinyarwanda, en anglais et en français, ce qui](#) garantit une plus grande accessibilité, bien qu'il ne publie pas en swahili. Ces incohérences persistent dans de nombreux pays. Au Kenya, par exemple, le swahili est une langue nationale au même titre que l'anglais, mais les données gouvernementales ne sont disponibles qu'en anglais. De même, le Maroc n'inclut pas le tamazight dans ses publications de données;

malgré son statut de [langue officielle](#). En outre, de nombreux pays continuent d'utiliser l'anglais comme langue principale pour les données gouvernementales, même s'il ne s'agit pas de la langue la plus parlée au sein de la population.

Ces résultats soulignent la nécessité pour les gouvernements d'adopter des politiques linguistiques plus inclusives dans la publication des données. Il est essentiel de veiller à ce que les données soient disponibles dans plusieurs langues, en particulier celles qui sont parlées par de larges segments de la population, pour favoriser la transparence, l'inclusion et la participation effective des citoyens.

Implications pour l'inclusion et l'accès équitable

Les résultats de cette édition du Baromètre révèlent une lacune persistante et multiforme dans la manière dont les gouvernements garantissent un accès inclusif et équitable aux données. Si de nombreux pays se sont engagés en faveur de l'inclusion numérique, souvent par le biais d'une législation générale sur le handicap ou de lois sur la transparence, ces engagements se traduisent rarement par des mesures spécifiques et applicables qui garantissent l'accessibilité ou l'inclusion linguistique dans les pratiques de gouvernance des données.

En termes d'accessibilité, les cadres juridiques et politiques ont tendance à se concentrer sur l'accès numérique général ou sur la conformité à des normes telles que les WCAG. Cependant, peu d'entre eux abordent le cycle de vie complet des données, depuis la collecte et le consentement jusqu'à la publication et la correction, en tenant compte des personnes handicapées. Si des pays comme le Pérou et le Brésil offrent des exemples prometteurs de pratiques inclusives, ces cas restent l'exception. En général, la mise en œuvre est inégale et les mécanismes institutionnels de suivi et d'application sont limités. Dans de nombreux contextes, l'accessibilité est davantage considérée comme une recommandation technique que comme une obligation juridique contraignante.

L'inclusion linguistique présente un défi parallèle. Alors que les données sont souvent publiées dans une langue officielle, l'exclusion des langues nationales, régionales ou indigènes les plus parlées limite considérablement l'accès de vastes segments de la population. Cette dynamique est particulièrement marquée dans les contextes multilingues, où les langues

dominantes ou coloniales telles que l'anglais, le français ou l'espagnol éclipsent les réalités linguistiques de la vie civique quotidienne. Certains pays, comme le Rwanda, la Namibie et le Botswana, ont pris des mesures en vue de la publication de données multilingues, mais il s'agit là d'exceptions plutôt que de la norme.

La convergence de ces deux dimensions, l'accessibilité pour les personnes handicapées et l'inclusion linguistique, illustre un problème plus large: les systèmes de données sont trop souvent conçus sans tenir compte de la diversité des utilisateurs finaux. Cette situation compromet le potentiel de transformation des données publiques, qui permettent d'autonomiser les communautés, d'éclairer la prise de décision et d'encourager la participation.

Pour combler ces lacunes, les pays doivent aller au-delà des engagements symboliques et intégrer l'inclusion dans les fondements de leurs systèmes de données en adoptant des réglementations contraignantes exigeant des formats accessibles et multilingues, en investissant dans la capacité institutionnelle de mettre en œuvre et de contrôler ces normes, et en traitant l'inclusion non pas comme une considération secondaire, mais comme un élément central d'une gouvernance des données efficace et équitable.

Les systèmes de données inclusifs sont non seulement plus équitables, mais aussi plus utiles, plus largement adoptés et, en fin de compte, plus efficaces. Garantir un accès équitable est une étape fondamentale pour réaliser la pleine valeur publique des données.

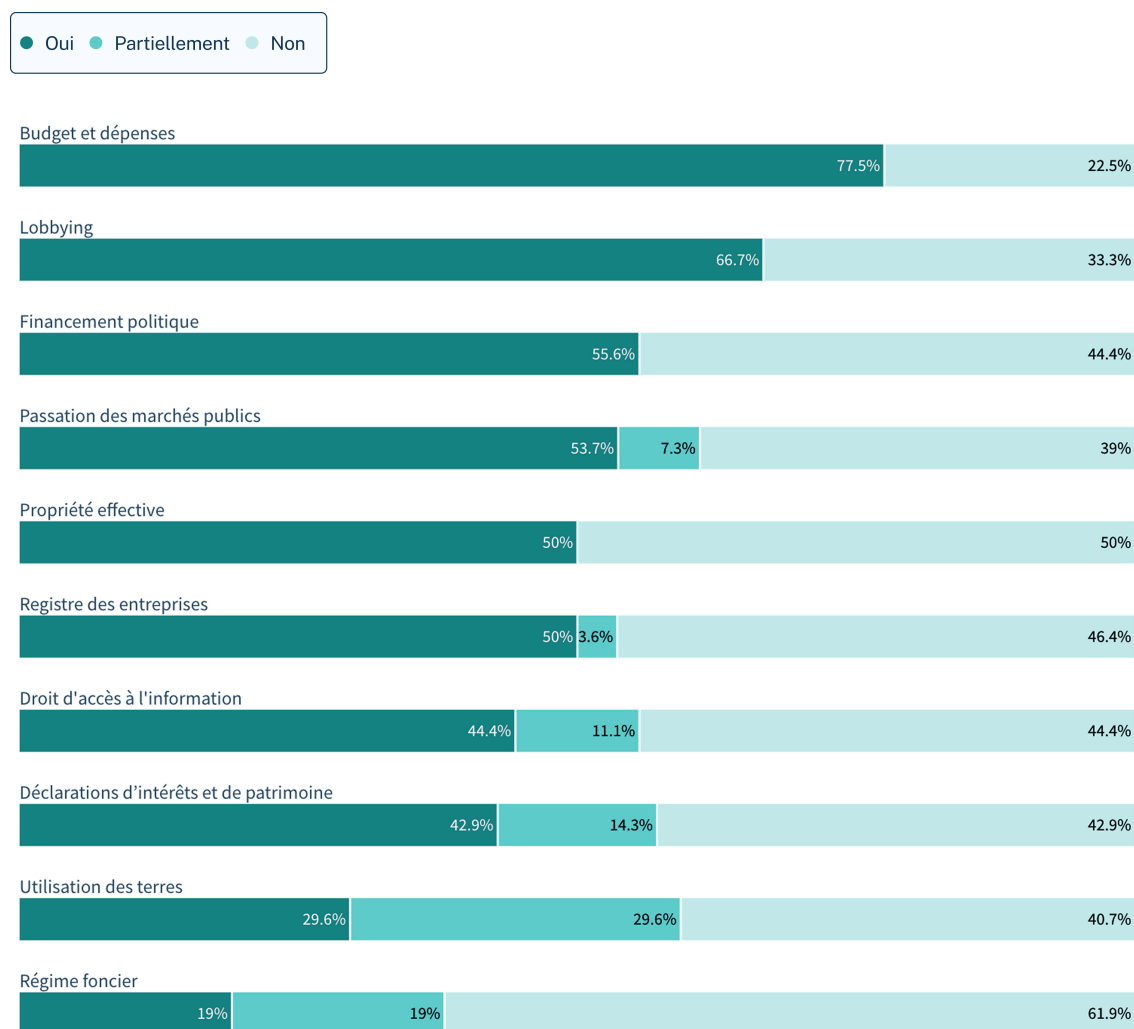
Utilisation des données

Mesurer l'impact de l'utilisation des données publiques reste un défi complexe, reposant souvent sur des études de cas qui manquent d'évolutivité et de comparabilité. Une documentation incohérente entre les pays fausse souvent les données, en surreprésentant les régions qui ont des pratiques de reporting plus solides. S'appuyant sur les leçons tirées de la première édition, la deuxième édition du Baromètre traite l'utilisation des données comme un thème transversal, permettant une compréhension plus holistique de la manière dont les données fonctionnent au sein des secteurs et entre eux.

En intégrant l'utilisation des données dans tous les domaines politiques thématiques, il est possible d'obtenir une image qualitative plus nuancée de la

manière dont les données sont appliquées dans différents contextes. Il est encourageant de constater que les résultats de cette édition indiquent des progrès notables en matière de disponibilité des données, en particulier dans les domaines du budget et des dépenses et des marchés publics, deux domaines qui continuent à se démarquer dans toutes les régions. Ces progrès reflètent les efforts soutenus déployés pour améliorer la transparence et renforcer la responsabilité du secteur public; toutefois, la disponibilité seule ne suffit pas. Lorsque les données sont accessibles, elles sont de plus en plus utilisées, notamment par les organisations de la société civile et les médias. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la responsabilisation des institutions, car ils utilisent les données pour le journalisme d'investigation, la sensibilisation du public et les initiatives de contrôle, telles que les analyses des signaux d'alarme pour découvrir la corruption, la mauvaise gestion ou les conflits d'intérêts. Par exemple, l'organisation de la société civile Participación Ciudadana en République dominicaine a utilisé des données sur le budget et les dépenses pour produire le rapport "[Mapping the Flow of Finances for Climate Change Projects in the Dominican Republic](#)" ([Cartographie des flux financiers pour les projets de lutte contre le changement climatique en République dominicaine](#)) responsabilité qui se concentre spécifiquement sur la Ce rapport se concentre spécifiquement sur la responsabilité et la transparence dans le financement du changement climatique. De même, en Jamaïque, le Jamaica Accountability Meter Portal (JAMP) a créé un [outil de suivi budgétaire](#) qui traduit des informations financières complexes dans des formats accessibles afin de soutenir la participation et la surveillance du public.

De la Disponibilité à l'Utilisation : Pourcentage de Cas d'Utilisation des Données Documentés



Le baromètre révèle que les différents groupes de parties prenantes utilisent divers moyens pour soutenir les efforts de responsabilisation. La société civile et les médias adoptent souvent des fonctions de contrôle générales, tandis que d'autres secteurs font preuve d'une mise en œuvre plus spécialisée. Le secteur privé, par exemple, exploite les données du registre des entreprises et des marchés publics à des fins de diligence raisonnable, d'analyse des risques et d'identification des opportunités commerciales. Dans ces cas, les données servent non seulement de mécanisme de transparence, mais aussi d'outil

précieux pour la prise de décisions stratégiques.

Les gouvernements sont à la fois fournisseurs et utilisateurs de données. L'utilisation interne des ensembles de données, tels que le registre des entreprises, le budget et les dépenses, et les marchés publics, soutient souvent la conformité réglementaire, la planification et le suivi des performances, ce qui renforce le rôle des données ouvertes dans le renforcement des capacités institutionnelles. Au Chili, par exemple, le bureau du contrôleur général utilise le portail de déclaration des actifs pour [surveiller les actifs des ministres du gouvernement afin](#) de détecter les irrégularités et d'identifier les fonctionnaires qui n'ont pas déclaré leurs actifs. Cela illustre la façon dont les organismes de surveillance et les médias utilisent les mêmes ensembles de données à des fins différentes mais complémentaires.

Le monde universitaire, pour sa part, utilise des ensembles de données pour éclairer la recherche politique, évaluer les performances institutionnelles et produire des preuves pour la réforme, contribuant ainsi à une base de connaissances plus large pour l'innovation dans le secteur public.

Chaque type de données reflète un défi ou une opportunité de gouvernance différent: les données sur le budget et les dépenses soutiennent le contrôle fiscal et la participation des citoyens; les données sur le financement politique favorisent l'intégrité électorale; les données sur les marchés publics mettent en évidence les inefficacités ou le favoritisme; les déclarations d'intérêts et de patrimoine visent à exposer les conflits d'intérêts; et les données sur le droit à l'information mesurent la transparence et la réactivité des institutions.

Ces cas d'utilisation variés soulignent la nécessité de disposer d'écosystèmes de données ouvertes qui soient non seulement accessibles, mais aussi adaptés aux besoins pratiques de divers utilisateurs. Ils illustrent la manière dont l'utilisation des données peut évoluer pour servir le bien public, qu'il s'agisse de découvrir des asymétries de pouvoir ou de soutenir des politiques inclusives et fondées sur des données probantes. Par exemple, en Angola et au Mozambique, les données budgétaires sont utilisées pour promouvoir la responsabilité et plaider en faveur d'une meilleure allocation des ressources dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. En Angola, les activités comprennent [des efforts](#) visant à garantir que les fonds publics parviennent effectivement aux enfants, tandis qu'au Mozambique, les données sont utilisées pour [mettre en évidence les écarts](#) dans le compte

général de l'État et soutenir les appels à une plus grande transparence. Au Sénégal, des organisations telles que BudgIT Sénégal simplifient les données budgétaires pour permettre la participation des citoyens, avec des initiatives telles que le [Club budgétaire des jeunes](#), afin d'encourager la connaissance du budget et de promouvoir la responsabilité civique.

Toutefois, à ce jour, aucun des domaines thématiques n'est pleinement utilisé, ce qui révèle un important potentiel inexploité. Le renforcement des domaines sous-développés, tels que les données sur la propriété effective et le lobbying, reste crucial pour un suivi complet. Pour exploiter pleinement ce potentiel, nous devons nous attaquer aux obstacles persistants en améliorant la connaissance des données, en renforçant les capacités institutionnelles et en veillant à ce que l'accès se traduise par une utilisation significative.

Implications pour l'utilisation des données

Le Baromètre met en évidence plusieurs pays où la grande disponibilité des données s'accompagne d'une utilisation active pour soutenir une plus grande responsabilité des gouvernements. Dans la région ALC, des pays comme le Chili, l'Équateur, le Brésil, le Mexique, la République Dominicaine, l'Argentine et le Pérou font preuve d'un fort engagement dans de nombreux domaines thématiques. En Afrique, des pays comme l'Afrique du Sud, le Rwanda et le Sénégal montrent des signes prometteurs d'alignement de la disponibilité des données sur leur utilisation, illustrant la valeur de la mise en relation des efforts en matière de données avec les communautés d'utilisateurs.

À l'avenir, la promotion de l'apprentissage interrégional, le soutien à un plus large éventail de groupes d'utilisateurs et le renforcement de l'utilisation des données axée sur la responsabilité sont des stratégies essentielles pour maximiser la valeur des données ouvertes. En s'appuyant sur la dynamique existante et en favorisant les écosystèmes où les données sont disponibles et activement utilisées, les pays peuvent se rapprocher d'un avenir où les données soutiennent le développement inclusif, la gouvernance démocratique et le bien public.



Analyse Régionale

Analyse régionale

La deuxième édition du Baromètre mondial des données se concentre sur l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) ainsi que sur l'Afrique, deux régions où les écosystèmes de gouvernance des données subissent des transformations complexes et souvent inégales. En analysant les performances régionales, le Baromètre fournit des conclusions plus contextualisées et pratiques, basées sur des pratiques de données représentatives au niveau national qui reflètent des efforts évolutifs à l'échelle du système plutôt que des initiatives isolées.

En Amérique latine et en Afrique, nous observons une interaction entre les progrès et les défis persistants en matière de gouvernance des données. Dans les deux régions, la transparence financière et la lutte contre la corruption ont pris de l'ampleur et plusieurs pays ont donné la priorité à l'ouverture des marchés publics et des finances publiques. Ces évolutions reflètent une reconnaissance croissante du rôle que les données peuvent jouer dans le renforcement de la responsabilité institutionnelle.

Des progrès significatifs ont été réalisés en Amérique latine en matière de transparence civique et de capacité institutionnelle, notamment grâce à des avancées dans le domaine du droit à l'information, du contrôle des finances politiques et de la formation des fonctionnaires. Toutefois, ces progrès sont tempérés par des revers dans des domaines tels que l'enregistrement des entreprises et les données sur la propriété effective, ce qui souligne la fragilité des réformes qui dépendent d'un engagement politique et financier soutenu. Les Caraïbes, bien que confrontées à des réalités différentes en matière de gouvernance, partagent bon nombre des défis systémiques de l'Amérique latine. La région dans son ensemble a réalisé des progrès significatifs dans la construction d'infrastructures numériques et dans la protection et la maîtrise des données, mais reste à la traîne dans des domaines politiquement sensibles tels que la transparence du lobbying et les données sur la propriété foncière, ce qui met en évidence les lacunes persistantes en matière de responsabilité démocratique.

En Afrique, les améliorations de la gouvernance financière et la mise en œuvre d'outils de lutte contre la corruption sont remarquables, en particulier dans le contexte des marchés publics et de la transparence budgétaire. Toutefois, ces avancées coexistent avec des revers dans les initiatives d'ouverture des données et des programmes de formation limités, illustrant les défis que

représente le maintien d'un soutien holistique aux systèmes de données. Le rythme inégal de la transformation numérique, déterminé par la rareté des ressources, les déficits d'infrastructure et l'évolution des cadres réglementaires, complique encore le tableau régional.

Prises ensemble, ces trajectoires régionales soulignent à la fois les moteurs de progrès et les obstacles qui subsistent dans la construction d'écosystèmes de données inclusifs et durables. En se concentrant sur les dynamiques communes et spécifiques au contexte de l'ALC et de l'Afrique, le Baromètre offre des perspectives régionales sur les domaines dans lesquels des interventions stratégiques peuvent favoriser une plus grande équité, résilience et utilisation démocratique des données.

Amérique latine et Caraïbes

Pays	Force comparative	Faiblesse comparative	Score national
Argentine	Capacité (C): Initiative en matière de données ouvertes 	Capacité (C): Fonction publique	58.23 
Bahamas	Gouvernance (CI): Propriété effective 	Gouvernance (PI): Financement politique	27.95 
Barbade	Gouvernance (G): Protection des données 	Gouvernance (PI): Financement politique	27.83 
Bélize	Gouvernance (G): Cadres réglementaires pour le partage des données 	Gouvernance (PI): Financement politique	23.09 
Bolivie	Disponibilité (PI): Données sur les déclarations de patrimoine	Gouvernance (G): Protection des données	24.81 
Brésil	Gouvernance (G): Données et couverture sur l'accessibilité 	Disponibilité (PI): Données sur le lobbying	66.85 
Chili	Disponibilité (PI): Données sur le lobbying 	Capacité (C): Fonction publique	66.42 
Colombie	Capacité (C): Soutien gouvernemental à la réutilisation des données	Gouvernance (G): Données et couverture sur l'accessibilité	61.22 
Costa Rica	Gouvernance (G): Cadres réglementaires pour le partage des données	Capacité (C): Initiative en matière de données ouvertes	37.49 
République dominicaine	Capacité (C): Fonction publique 	Disponibilité (L): Utilisation actuelle des terres	49.84 
Équateur	Disponibilité (CI): Registre des entreprises	Gouvernance (PI): Registre de lobbying	58.98 
Le Salvador	Disponibilité (PI): Données sur la mise en œuvre du droit à l'information	Disponibilité (PP): Données disponibles sur les marchés publics	22.23 
Guatemala	Gouvernance (PI): Financement politique 	Gouvernance (G): Protection des données	40.71 
Honduras	Gouvernance (PF): Données sur les finances publiques 	Gouvernance (G): Gestion des données	37.85 
Jamaïque	Gouvernance (G): Politique d'ouverture des données 	Disponibilité (PI): Données sur la mise en œuvre du droit à l'information	39.56 
Mexique	Disponibilité (CI): Registre des entreprises	Gouvernance (CI): Propriété effective	62.51 
Panama	Capacité (C): Initiative en matière de données ouvertes 	Gouvernance (G): Cadres réglementaires pour le partage des données	53.23 
Paraguay	Capacité (C): Initiative en matière de données ouvertes 	Gouvernance (G): Protection des données	51.94 
Pérou	Disponibilité (PI): Données sur le financement politique	Gouvernance (PI): Déclarations de patrimoine	55.31 
Trinité-et-Tobago	Gouvernance (PP): Données sur les marchés publics 	Disponibilité (PP): Données disponibles sur les marchés publics	24.49 
Uruguay	Capacité (C): Soutien gouvernemental à la réutilisation des données 	Disponibilité (CI): Registre des entreprises	62.58 



Perspectives du Hub

Initiative latino-américaine pour les données ouvertes-ILDA (Amérique latine)
/Gloria Guerrero

Dans un monde où les données deviennent un atout majeur pour la prise de décision publique et privée, les pays sont confrontés à un défi commun: construire des écosystèmes de données ouvertes robustes, fiables et alignés sur la démocratie. En Amérique latine, cette tâche s'inscrit dans un contexte complexe marqué par de profondes inégalités sociales, l'instabilité institutionnelle, la fracture numérique et, en même temps, des expériences novatrices d'ouverture, de participation et de justice sociale menées au niveau local.

La région connaît une transformation rapide de la gouvernance numérique. Au cours de la dernière décennie, les gouvernements, les organisations de la société civile, les universités et les institutions multilatérales se sont efforcés de promouvoir des cadres juridiques concernant l'accès à l'information, la protection des données personnelles et l'ouverture des données. Toutefois, ces efforts ne se traduisent pas toujours par des pratiques cohérentes ou des politiques durables, ce qui entraîne un écart persistant entre la réglementation et la mise en œuvre.

Perspectives

O L'un des résultats les plus

remarquables proviennent des notes globales des pays, où le Brésil se distingue avec 66,85, la note la plus élevée de la région, tandis que le Salvador n'obtient que 23,02. Cet écart important reflète des inégalités structurelles, car certains pays ont réussi à développer des cadres politiques, techniques et institutionnels plus solides, tandis que d'autres continuent à faire face à des obstacles importants liés aux ressources, à la capacité et à la volonté politique. Cet écart important reflète des inégalités structurelles, car certains pays ont réussi à mettre en place des cadres politiques, techniques et institutionnels plus solides, tandis que d'autres continuent à se heurter à des obstacles importants liés aux ressources, aux capacités et à la volonté politique.

Conformément à la méthodologie de cet outil, les données sont structurées du général au spécifique: pôles thématiques, domaines d'action et indicateurs. À première vue, il peut sembler plus facile de se concentrer sur les résultats globaux des pays. Cependant, l'analyse des résultats par pôles thématiques est particulièrement précieuse, car elle nous permet d'identifier des secteurs spécifiques, des opportunités et des défis dans des domaines tels que les marchés publics, les finances publiques, les fondements

de la gouvernance, les compétences essentielles, l'intégrité politique, l'accès équitable, l'information commerciale et la gestion foncière. Ces résultats permettent de dresser un tableau détaillé du contexte plus large de l'Amérique latine et de soutenir les efforts visant à développer des stratégies de plaidoyer régionales qui ont un impact.

La méthodologie du Baromètre permet un *zoom* thématique qui aide à identifier les secteurs qui ont le plus progressé en termes de fonctionnalité au sein de l'écosystème de données. Le secteur le plus performant, avec 72,7 points, est celui des marchés publics, tandis que le moins performant, avec seulement 27,3 points, est lié à la gestion des terres.

En ce qui concerne les domaines politiques, les progrès les plus significatifs sont observés dans les marchés publics, qui obtiennent plus de 70 points. Toutefois, d'autres domaines clés, tels que l'interopérabilité des ensembles de données au sein du pôle thématique de "Intégrité politique", une fonction stratégique pour une gouvernance efficace des données, n'obtiennent que 1,6 point. Cela confirme un défi bien connu: la région a progressé dans la mise en place de cadres juridiques et politiques, mais continue de lutter pour une mise en œuvre soutenue et une coordination entre les différentes parties prenantes. Cela reste un sujet de préoccupation majeur.

Au niveau des indicateurs, le Chili se distingue dans le registre du lobbying, avec un score de plus de 90 points,

soulignant des avancées importantes dans des domaines tels que la disponibilité des données ouvertes et les politiques de transparence. Cependant, la moyenne régionale est encore bien inférieure: le Mexique suit avec seulement 29,15 points, ce qui suggère que beaucoup de ces politiques n'ont pas encore été largement adoptées et ne se traduisent pas par des améliorations tangibles dans toute la région.

Dans l'ensemble, les données présentées par le Baromètre suggèrent que de nombreux pays ont adopté des stratégies en matière de données ouvertes et de gouvernement numérique, mais que leur mise en œuvre reste à la traîne. Cela révèle une voie claire à suivre pour renforcer la collaboration, la coordination et l'investissement dans les ressources.

Quelle est la prochaine étape ?

Il est important de comprendre et de diffuser les résultats d'outils comme celui-ci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils contribuent à rendre visibles des évolutions qui passent souvent inaperçues dans les discussions sur la gouvernance mondiale des données, qui tendent à se concentrer principalement sur les pays du Nord. Ensuite, ils permettent d'établir un dialogue régional plus éclairé, fondé sur des données comparables qui peuvent favoriser l'apprentissage des bonnes pratiques et soutenir les efforts collectifs visant à relever des défis communs. Enfin, ces données

fournissent une base pour appeler à des engagements plus clairs de la part des gouvernements et des organisations multilatérales pour développer des politiques de données basées sur les droits de l'homme.

D'un point de vue latino-américain, la participation à des initiatives de cette nature devrait également être l'occasion d'une réflexion critique sur les hypothèses qui sous-tendent certaines mesures mondiales. Que signifie une "bonne utilisation des données" dans des contextes de pauvreté, de violence ou d'exclusion structurelle? Comment pouvons-nous garantir que la numérisation n'exacerbe pas les inégalités existantes? Quel rôle les communautés marginalisées, les peuples indigènes ou les jeunes jouent-ils dans ces évaluations?

Comprendre l'état des données et leur gouvernance est particulièrement important dans le contexte actuel de développement et d'adoption rapide de l'intelligence artificielle dans les secteurs public et privé. Garantir la disponibilité de données représentatives et de haute qualité-dans un cadre de gouvernance démocratique des données -peut aider à résoudre des problèmes tels que les biais et les inégalités dans les systèmes d'IA. Les résultats de cette deuxième édition du Baromètre mondial des données montrent que l'Amérique latine a fait des progrès significatifs dans la mise en place d'une base institutionnelle pour une gouvernance des données ouverte et responsable. Cependant, il reste beaucoup à faire en termes de qualité, de disponibilité,

d'utilisation et d'impact des données, en particulier dans des domaines clés pour le développement inclusif, tels que l'égalité des sexes, l'action environnementale et la lutte contre la corruption.

Cette conversation est urgente et nécessaire dans le contexte actuel, où les données sont l'élément fondamental de l'intelligence artificielle et des initiatives publiques d'infrastructure numérique. Seule une approche éthique, transparente et participative de la gouvernance des données peut garantir que le développement de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes soit inclusif et équitable.

Il ne fait aucun doute que la région a beaucoup à apporter au débat mondial: des expériences d'initiatives de données ouvertes basées sur le territoire, des processus participatifs pour le développement de politiques publiques et une société civile active qui a défendu la transparence en tant qu'outil de transformation. L'intégration de ces expériences et de ces réalités dans les instruments mondiaux permettra non seulement d'enrichir les cadres de mesure, mais aussi de définir l'orientation future de la gouvernance mondiale des données.



Perspectives du Hub

Institut ouvert des Caraïbes (Caraïbes)

/Suzana Russell et Lila Rao-Graham

La deuxième édition du Baromètre mondial des données inclut des données provenant de cinq pays des Caraïbes: la Jamaïque, les Bahamas, Trinité-et-Tobago, la République dominicaine et la Barbade. Parmi ces pays, la République dominicaine et la Jamaïque se distinguent en tant que leaders régionaux en matière d'ouverture des données et d'infrastructure, avec des scores supérieurs à la moyenne des Caraïbes et à la moyenne de la 2e édition. Cela reflète une plus grande volonté politique et une plus grande capacité institutionnelle à promouvoir la transparence des données.

L'un des domaines les plus prometteurs de la région est celui des marchés publics, où des progrès constants permettent d'améliorer la responsabilité et de réduire les risques de corruption dans les marchés publics. La région a également obtenu de bons résultats en matière d'infrastructure de données, ce qui indique une capacité technique croissante pour la gestion des données ouvertes. En ce qui concerne les compétences de base, l'accès à l'internet a obtenu un bon score, reflétant une forte capacité numérique dans toute la région, bien que des disparités d'accès persistent dans les zones rurales et mal desservies.

Malgré ces aspects positifs, les Caraïbes sont confrontées à de

sérieux défis dans le domaine de la responsabilité politique. Les indicateurs clés relatifs à l'intégrité politique et à la gestion des terres sont faibles dans la plupart des pays, ce qui met en évidence les lacunes en matière de politique et de mise en œuvre qui entravent la transparence, l'engagement civique et la gouvernance inclusive.

Principales tendances dans les Caraïbes

Les Caraïbes affichent des progrès inégaux en matière de gouvernance, de capacités et de disponibilité des données. Les marchés publics ont obtenu le meilleur score de la région, les cinq pays étant bien classés, ce qui indique que la région met fortement l'accent sur la transparence des marchés publics.

Si l'on examine de plus près les domaines de performance, la région fait preuve de force en matière d'infrastructure numérique, avec un score régional de 65,35 points. Les scores élevés en matière d'accès à l'internet, de maîtrise de l'information et de protection des données indiquent une base solide pour la transformation numérique. Toutefois, la région a obtenu de mauvais résultats dans des domaines politiquement sensibles tels que le lobbying, l'utilisation des terres et

l'interopérabilité de l'intégrité politique, ce qui révèle un manque de transparence important.

Principales données du baromètre

La République dominicaine et la Jamaïque sont en tête de la région pour les scores globaux du Baromètre mondial des données, dépassant les moyennes régionales, un résultat lié à des politiques nationales de données et à des cadres institutionnels plus solides. Parmi les pôles thématiques, les marchés publics se sont avérés être le domaine le plus fort, avec une moyenne régionale de 61,64, reflétant des pratiques juridiques et de mise en œuvre saines en matière de données sur les marchés publics. La région s'est également révélée techniquement prête pour les écosystèmes de données ouvertes, comme le montre un score de 65,35 pour l'infrastructure de données. L'accès à l'internet est en tête du groupe des capacités avec un score moyen impressionnant de 87,16, indiquant une connectivité numérique généralisée qui favorise l'accès aux données et aux services publics.

Principaux obstacles et lacunes

La gestion foncière est le groupe le moins bien noté dans l'ensemble des Caraïbes, ce qui suggère une faible gouvernance et un manque de transparence dans les données foncières. Plusieurs indicateurs ont obtenu un score nul dans de nombreux pays, tels que le lobbying, l'utilisation des terres, l'intégrité

politique, l'interopérabilité et la langue. Ces lacunes reflètent des faiblesses systémiques et institutionnelles en matière de gouvernance et de responsabilité. L'absence de cadres juridiques et politiques cohérents, notamment en ce qui concerne les données ouvertes et le financement politique, continue d'entraver les progrès. En outre, les ressources humaines et financières limitées des institutions du secteur public continuent d'entraver la mise en œuvre et le maintien des pratiques d'ouverture des données.

La voie à suivre pour renforcer l'écosystème des données dans les Caraïbes

Les conclusions du baromètre mondial des données soulignent la nécessité pour les gouvernements de la région de renforcer l'engagement politique et les cadres juridiques. Dans les années à venir, il est essentiel que les gouvernements mettent à jour les politiques nationales d'ouverture des données et les lois sur la protection des données afin de formaliser les engagements. En outre, un investissement à long terme dans le renforcement des capacités est nécessaire. La formation continue des fonctionnaires, de la société civile et des journalistes est essentielle pour garantir la maîtrise de l'information, accroître l'utilisation des données et favoriser l'élaboration de politiques plus éclairées, la responsabilité et la transparence.

Les ensembles de données d'interopérabilité sur la gestion des

des terres et l'intégrité politique sont parmi les moins bien classés de la région. La moyenne régionale pour l'intégrité politique est de 22,07, tandis que la moyenne pour la gestion des terres est de 3,28. L'adoption de politiques visant à améliorer la collecte et la publication des données contribuera grandement à accroître la transparence et la responsabilité.

À mesure que la culture numérique s'améliore et que l'engagement des citoyens augmente, nous prévoyons une pression accrue en faveur d'une plus grande transparence. De nombreux gouvernements des Caraïbes développent des services d'administration en ligne, ce qui devrait accélérer la disponibilité des données. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue, car des pays comme la République dominicaine et la Jamaïque peuvent servir d'exemples aux autres pays de la région qui souhaitent adopter la gouvernance des données ouvertes.

Bien qu'elles soient confrontées à des contraintes financières et humaines, les Caraïbes montrent comment de petits États en développement disposant de ressources limitées peuvent progresser dans des domaines tels que les marchés publics et l'infrastructure de données.

Bien que des lacunes persistent dans les données, il est important de disposer de données comparables et actualisées dans l'ensemble des Caraïbes. Des données fiables et actualisées sont essentielles à l'élaboration de politiques et de stratégies de développement efficaces. Les gouvernements peuvent

s'appuyer sur ces connaissances pour aborder des questions complexes telles que l'inégalité. Des données régionales comparables soutiennent également l'intégration régionale, facilitent l'étalonnage et permettent aux pays d'évaluer les progrès, de partager les meilleures pratiques et de coordonner les stratégies régionales. Plus important encore, des données ouvertes et actualisées renforcent les progrès démocratiques dans la région en donnant à la société civile, aux médias et aux citoyens les moyens de demander des comptes aux institutions publiques et aux gouvernements.

Afrique

Pays	Force comparative	Faiblesse comparative	Score national
Angola	Disponibilité (CI) : Registre des entreprises	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	29.04
Bénin	Capacité (C): Fonction publique	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	29.97
Botswana	Disponibilité (CI) : Registre des entreprises	Gouvernance (PF) : Données sur les finances publiques	22.78
Burkina Faso	Gouvernance (G) : Gestion des données	Gouvernance (CI) : Propriété effective	27.36
Cameroun	Gouvernance (PF) : Données sur les finances publiques	Gouvernance (G) : Protection des données	21.48
Côte d'Ivoire	Gouvernance (G) : Protection des données	Gouvernance (PI) : Financement politique	25.87
Gambie	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	Gouvernance (G) : Protection des données	21.46
Ghana	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	Disponibilité (CI) : Registre des entreprises	36.24
Kenya	Disponibilité (PI) : Données sur la mise en œuvre du droit à l'information	Disponibilité (CI) : Registre des entreprises	35.91
Libéria	Disponibilité (L) : Régime foncier	Gouvernance (PP) : Données sur les marchés publics	14.45
Malawi	Gouvernance (G) : Données et couverture sur l'accessibilité	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	26.66
Maroc	Capacité (C): Initiative en matière de données ouvertes	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	35.41
Mozambique	Gouvernance (PI) : Déclarations de patrimoine	Gouvernance (G) : Protection des données	25.90
Namibie	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	Gouvernance (G) : Protection des données	22.10
Nigeria	Gouvernance (G) : Politique d'ouverture des données	Gouvernance (PF) : Données sur les finances publiques	35.25
Rwanda	Gouvernance (G) : Protection des données	Disponibilité (PF) : Données disponibles sur le budget et les dépenses	30.86
Sénégal	Capacité (C): Initiative en matière de données ouvertes	Gouvernance (PI) : Financement politique	26.82
Sierra Leone	Gouvernance (PI) : Financement politique	Gouvernance (G) : Protection des données	19.80
Afrique du Sud	Gouvernance (G) : Gestion des données	Gouvernance (PI) : Déclarations de patrimoine	47.79
Aller	Disponibilité (CI) : Registre des entreprises	Gouvernance (PF) : Données sur les finances publiques	23.23
Tunisie	Gouvernance (PI) : Mise en œuvre du droit à l'information	Disponibilité (PF) : Données disponibles sur le budget et les dépenses	35.67
Ouganda	Gouvernance (PI) : Financement politique	Gouvernance (G) : Gestion des données	36.09

Perspectives du Hub

Institut de recherche sur le développement local (Afrique)

/Keziah Kithei Munyao

L'Afrique compte plus de 50 pays aux identités ethniques, linguistiques, culturelles et politiques diverses, mais unis par des aspirations communes à la gouvernance démocratique et au développement durable. Chaque nation porte en elle son propre héritage colonial et sa propre trajectoire de développement, ce qui se traduit par un large éventail de systèmes de gouvernance et de capacités institutionnelles. Malgré ces différences, la région partage plusieurs tendances sociales et politiques transversales qui influencent de manière significative son paysage de données et ses efforts de transformation numérique.

L'étude du Baromètre mondial des données a porté sur 22 pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, ainsi que sur certaines parties de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Le paysage des données en Afrique est en pleine mutation, façonné par les changements sociopolitiques, l'innovation numérique et la demande croissante de transparence de la part des citoyens. L'adoption de cadres juridiques et institutionnels permettant de gérer les données publiques de manière responsable est en nette progression. Dans le même temps, les pays tirent parti de la technologie pour améliorer la collecte des données, leur accessibilité et l'engagement des citoyens.

Principales tendances en Afrique subsaharienne

Des tendances à la hausse ont été observées dans les domaines des marchés publics, de la protection des données, de la transparence des budgets et des dépenses, et de l'infrastructure des données. Ces tendances montrent que les gouvernements africains sont de plus en plus conscients de la valeur stratégique des données pour stimuler le développement, favoriser la confiance et renforcer la responsabilité. Les progrès dans ces domaines sont souvent catalysés par des réformes politiques internes et des engagements externes en faveur d'initiatives telles que les objectifs de développement durable (ODD) et le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Toutefois, des lacunes subsistent, en particulier dans des domaines tels que l'intégrité politique, la gestion foncière, la transparence du lobbying et la langue. Ces lacunes continuent de limiter l'accès équitable à l'information, le contrôle public et la participation civique effective.

Principaux éléments du Baromètre

Les marchés publics se sont révélés être un domaine de progrès remarquable. Plusieurs pays ont renforcé leurs cadres

juridiques et décentralisé leurs systèmes de passation de marchés afin d'améliorer la transparence et la responsabilité. Alors que la moyenne régionale est de 65,48, un examen plus approfondi révèle que des pays comme l'Ouganda (92,38), le Kenya (88,34) et l'Afrique du Sud (87,76) font des progrès pour régir efficacement les processus de passation des marchés publics. L'Ouganda a introduit des systèmes électroniques de passation de marchés qui améliorent l'efficacité, réduisent la corruption et encouragent les appels d'offres concurrentiels, tandis que le portail de passation de marchés du Kenya, conforme à la norme OCDS (Open Contracting Data Standard), fournit au public des données accessibles en temps réel sur les marchés publics. Ces pays offrent un exemple de la manière dont un suivi complet des processus de passation des marchés publics peut faciliter une meilleure participation du public, permettre un examen minutieux des marchés publics et améliorer l'évaluation du rapport qualité-prix des dépenses publiques.

Outre les garanties relatives aux marchés publics, les pays ont pris des mesures importantes pour aligner les lois nationales sur la protection des données sur les normes internationales. Au moins 9 des 22 pays analysés ont adopté des lois sur la protection des données, notamment le Kenya, le Rwanda, le Malawi et l'Afrique du Sud. Toutefois, seule une poignée d'entre eux appliquent ces lois de manière cohérente ou disposent d'autorités chargées de la protection des

données, dotées d'une indépendance opérationnelle.

Principaux obstacles et défis

Bien que la publication des données soit en augmentation, un manque généralisé de formation du service public continue de saper la capacité d'utilisation des données. Parmi les 22 pays étudiés, les scores varient considérablement, certains atteignant environ 50,00, tandis que d'autres se situent entre 0,00 et 40. Cette disparité met en évidence un problème plus large: de nombreux gouvernements à travers le continent n'investissent pas suffisamment dans les programmes de formation, les efforts éducatifs ou les initiatives ciblées de renforcement des capacités nécessaires pour traduire les données en informations exploitables.

Si des progrès ont été accomplis dans la mise en place de cadres juridiques favorables à la publication des données, d'importantes lacunes fondamentales subsistent dans les pays étudiés. Seuls neuf d'entre eux ont adopté des cadres juridiques complets pour la gestion des données. Il sera essentiel de combler ces lacunes législatives pour permettre une participation significative du public, améliorer la transparence gouvernementale et favoriser une plus grande confiance dans les institutions publiques.

Bien que tous les pays étudiés reconnaissent constitutionnellement plus d'une langue officielle, la plupart d'entre eux publient des ensembles de

données publiques dans une seule langue. La Tunisie est une exception notable, car elle s'efforce de fournir certains ensembles de données dans plusieurs langues. Par exemple, la Constitution marocaine de 2011 reconnaît l'arabe et l'amazigh comme langues officielles, et la loi organique n° 26.16 de 2019 soutient leur intégration dans la vie publique. Cependant, aucune disposition claire n'exige que les données gouvernementales soient accessibles en amazigh, ce qui limite la mise en œuvre pratique et l'inclusivité linguistique. Cela réduit considérablement la portée et la facilité d'utilisation des données publiques, en particulier dans les sociétés multilingues.

Recommandations clés: Construire un avenir de données résilient et inclusif

Alors que la disponibilité des données s'améliore régulièrement dans la région, la capacité d'interpréter et d'utiliser efficacement ces données reste limitée parmi les principaux groupes d'acteurs. Pour combler le fossé entre l'accès aux données et leur utilisation, il faut des initiatives ciblées de renforcement des capacités, en particulier pour les organisations de la société civile, les journalistes et les fonctionnaires locaux. Le soutien aux centres technologiques civiques, aux programmes de données communautaires et aux camps d'entraînement aux données destinés aux jeunes peut contribuer à démocratiser l'utilisation des données et à stimuler l'innovation. Parmi les exemples notables, citons les académies

de journalisme de données de Code for Africa, qui dotent les professionnels des médias de compétences en matière d'analyse de données, et les outils de suivi des finances publiques de BudgIT au Nigéria, qui permettent aux citoyens de demander des comptes aux gouvernements.

Les réformes juridiques ne suffisent pas, une application efficace est cruciale. Pour combler cette lacune, les gouvernements doivent allouer des ressources suffisantes pour soutenir les organes de contrôle indépendants, en particulier ceux qui sont chargés de mettre en œuvre les lois sur les données et de gérer les plateformes de données ouvertes. L'intégration de solides mécanismes de responsabilité au sein des institutions publiques sera essentielle pour traduire les cadres juridiques en résultats significatifs et exploitables.

Pour que les données servent équitablement tous les citoyens, en particulier les groupes marginalisés et les personnes handicapées, elles doivent être inclusives, accessibles et refléter des réalités diverses. Un exemple d'infrastructure numérique inclusive est le site [web du bureau du commissaire à la protection des données du Kenya](#), qui a mis en place des fonctions d'accessibilité pour aider les utilisateurs handicapés. Cette approche reflète la reconnaissance croissante du fait que l'inclusion numérique est un pilier essentiel d'une gouvernance des données efficace et éthique.

La transparence du financement politique, du lobbying et des processus électoraux est essentielle pour renforcer la gouvernance démocratique. Cependant, de nombreux pays de la région continuent de restreindre l'accès à des ensembles de données politiquement sensibles, invoquant souvent des préoccupations liées à la stabilité nationale ou au contrôle politique. L'ouverture de ces données est essentielle pour rétablir la confiance du public, renforcer l'engagement civique et garantir la responsabilité des institutions gouvernementales.

Certaines des initiatives les plus efficaces de la région en matière de données sont ancrées dans les réalités locales plutôt qu'imposées par le haut. Des projets tels que la cartographie communautaire, la budgétisation participative et les données générées par les citoyens montrent comment les communautés peuvent activement façonner l'agenda des données. Par exemple, les contributeurs d'OpenStreetMap qui cartographient les établissements informels ou les résidents qui utilisent des outils mobiles pour surveiller les budgets locaux montrent comment les efforts de la base peuvent combler des lacunes critiques en matière de données. L'inclusion permet d'obtenir de meilleures données et de meilleurs résultats. En ancrant les pratiques en matière de données dans les expériences vécues, ces initiatives montrent comment la pertinence du contexte permet d'instaurer la confiance, d'améliorer l'utilité et de renforcer l'impact.



Remarques Finales

Remarques finales

La deuxième édition du Baromètre mondial des données révèle un environnement des données en évolution rapide, marqué à la fois par de réels progrès et des obstacles structurels persistants. Dans les 43 pays examinés par le Baromètre, il est clair que la valeur des données pour le bien public est de plus en plus reconnue, comme en témoigne l'adoption croissante de cadres juridiques pour la protection et le partage des données, et des progrès significatifs dans des domaines tels que les marchés publics et la transparence fiscale. Toutefois, les résultats mettent également en évidence de profondes lacunes dans la mise en œuvre, des disparités régionales et la nécessité urgente de passer de l'intention politique à l'impact pratique.

La gouvernance des données reste une pierre angulaire. Lorsque des cadres de gouvernance solides s'accompagnent de capacités institutionnelles, les données sont mieux gérées, plus efficacement utilisées et plus accessibles au public. Toutefois, les progrès réalisés dans les cadres juridiques et politiques sont trop souvent compromis par une mauvaise mise en œuvre, un sous-investissement et l'absence d'une véritable inclusion. Les risques liés à des politiques de données fragmentées, à des programmes de données ouvertes manquant de ressources et à des systèmes non interopérables sont aggravés par la fragilité démocratique croissante et le rôle de plus en plus important de l'IA dans le secteur public.

Dans le même temps, l'absence d'orientations solides en matière de gouvernance algorithmique et les limites de la formation liée à l'IA reflètent un défi plus large. À mesure que les technologies numériques évoluent, les politiques et les pratiques de gouvernance des données doivent évoluer avec elles. Sans stratégies délibérées, inclusives et bien coordonnées, l'utilisation des données, et de l'IA en particulier, risque d'aggraver les inégalités, de renforcer l'opacité et d'éroder la confiance du public.

À l'avenir, les gouvernements, la société civile et les acteurs internationaux doivent travailler ensemble pour repenser les données non seulement comme un atout technique ou économique, mais aussi comme une base pour le renouveau démocratique, l'équité sociale et l'innovation éthique.

Pour ce faire, il faudra:

- Comblers le fossé de la mise en œuvre en investissant dans des compétences essentielles en matière de données.
- Donner la priorité à l'inclusion en améliorant l'accessibilité des données et la publication multilingue.
- Institutionnaliser l'interopérabilité entre les secteurs et les ensembles de données.
- Intégrer la gouvernance de l'IA dans des stratégies de données plus larges.

Le Baromètre mondial des données fournit une base de données pratique pour guider ces efforts. Plus encore, il appelle à un engagement collectif renouvelé pour construire des écosystèmes de données transparents, respectueux des droits et fondés sur l'intérêt public. À une époque d'incertitude et d'opportunités, de tels systèmes ne sont pas seulement souhaitables, mais essentiels.

Nous invitons les gouvernements, les organisations de la société civile, les chercheurs et les partenaires internationaux à s'intéresser aux conclusions de la deuxième édition et à les utiliser comme base d'action. Que ce soit en investissant dans la maîtrise des données, en réformant les cadres réglementaires, en soutenant les écosystèmes de données ouvertes ou en promouvant une gouvernance responsable de l'IA, il est temps d'agir. Le Baromètre mondial des données n'est pas seulement un diagnostic. Il s'agit d'une plateforme partagée pour la collaboration, la responsabilité et le progrès. En travaillant ensemble pour combler les lacunes, amplifier ce qui fonctionne et mettre au premier plan l'équité dans les systèmes de données, nous pouvons jeter les bases d'un avenir numérique plus sain.



| Annexes

Annexe 1-Méthodologie de notation

Cette annexe contient des informations détaillées sur les pondérations appliquées pour le calcul des scores du Baromètre mondial des données. Pour plus de détails sur la méthodologie d'enquête utilisée pour la collecte des données, veuillez vous référer au [manuel de recherche](#) ou au chapitre Méthodologie de ce rapport, qui n'est pas reproduit ici.

Structure de notation

Le Baromètre s'articule autour de trois piliers et se compose de 27 indicateurs primaires issus d'une enquête auprès d'experts et de 12 indicateurs secondaires.

Dans cette deuxième édition, la méthodologie de notation a été mise à jour afin de simplifier et de standardiser le processus. Contrairement à la première édition, nous ne calculons plus le score du pays en produisant d'abord les scores des piliers, puis en les agrégeant. Nous le calculons désormais directement à partir des scores des indicateurs.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre Méthodologie de ce rapport, la deuxième édition organise les indicateurs en **domaines d'action** et en pôles. Le Baromètre produit désormais les scores suivants à différents niveaux, mais tous directement à partir des scores des indicateurs:

- **Score national:** moyenne pondérée des scores de tous les indicateurs.
 - ◊ **Score du pôle:** moyenne pondérée des scores de tous les indicateurs associés.
 - » **Score du domaine d'action:** moyenne pondérée des scores de tous les indicateurs associés.
 - ✓ **Score de l'indicateur:** Indicateur primaire (multiplicateur * score de l'élément); Indicateur secondaire (score normalisé de la source secondaire).

Pour chacun des indicateurs primaires, le score est calculé sur la base de deux composantes, comme indiqué:

- **Score de l'élément:** dérivé des réponses aux sous-questions de l'élément dans l'enquête auprès des experts, combinées avec des **pondérations fixes** attribuées à chaque sous-question.
- **Multiplicateur:** en combinant les réponses aux sous-questions "Existence" et "Sensibilisation", nous calculons un multiplicateur unique pour ajuster le score de l'élément, ce qui donne le score final de l'indicateur.

Pour la pondération attribuée aux indicateurs pour le calcul des scores des domaines d'action, des clusters et des scores nationaux, voir les annexes: Indicateurs pour une ventilation détaillée.

Notation et pondération des éléments

La section de chaque indicateur est initialement notée sur une échelle de 0 à 100, en fonction de la somme pondérée de toutes les sous-questions de l'item.

La section des questions est divisée en sous-groupes (e1, e2 et e3). Au sein des sous-groupes, les sous-questions sont généralement pondérées de manière égale, avec des ajustements mineurs pour des raisons théoriques. La pondération de chaque groupe est fixée en fonction de la logique de la question et vise à équilibrer l'importance relative des sous-questions pour une évaluation globale de l'indicateur sur la base de cadres et de précédents établis, ainsi qu'à soutenir la comparabilité entre les indicateurs. Par exemple, dans les indicateurs de disponibilité, plus de 60% du score de l'élément est composé d'une liste de contrôle commune des propriétés de l'ensemble de données étudiées (telles que la lisibilité automatique, les licences ouvertes et la mise à jour), tandis qu'environ 40% du score provient d'éléments spécifiques de l'ensemble de données (tels que le budget approuvé, le budget modifié et les dépenses budgétaires dans l'indicateur des finances publiques). Pour les pondérations détaillées, voir la colonne des pondérations dans le jeu de données du Baromètre.

Il existe deux sous-groupes spéciaux au sein d'indicateurs spécifiques. Le premier sous-groupe est appelé "notation négative" (étiqueté "eb" dans l'identifiant du BMD) et retire généralement des points du score total de l'élément lorsque les réponses indiquent "oui" ou "partiellement". La deuxième édition comporte deux questions à score négatif: la question "MISSINGDATA" dans tous les indicateurs de disponibilité et la question "DPLEXCEPTIONS"

dans l'indicateur "Gouvernance (G): protection des données". Chacune de ces questions peut retrancher jusqu'à 10 points du score total de 100 éléments.

L'autre sous-groupe spécial est "Pas de score" (étiqueté "eu"), qui n'est pas noté. Ce sous-groupe existe dans tous les indicateurs de disponibilité, tous ayant la sous-question "DATA_USE" et seulement trois indicateurs ayant la sous-question "GENDER".

Dans la deuxième édition, toutes les sous-questions de la section des items sont standardisées pour être des questions à trois choix, auxquelles on peut répondre par "Oui" (1), "Partiellement" (0,5) ou "Non" (0). Le manuel de recherche fournit des indications générales sur les cas où il convient d'utiliser la réponse "partiellement" et des indications spécifiques pour certaines sous-questions (détaillées dans le manuel).

Pondération des sous-questions

Toutes les pondérations utilisées pour les questions peuvent être consultées dans le jeu de données publié par le Baromètre (disponible à l'adresse <https://www.globaldatabarometer.org>), qui contient un certain nombre de champs clés qui, lorsqu'ils sont combinés, montrent les pondérations qui ont été appliquées.

Déterminez le poids de chaque sous-question:

- Filtre dans la colonne hlevel à hlevel=4 (niveau hiérarchique = 4 = sous-questions)
- Filtrez la colonne data_type sur data_type='response' (pour voir les réponses plutôt que les résumés, les données justificatives ou d'autres contenus). Les pondérations peuvent être lues dans les champs suivants:

champ	description
répondre	La réponse sélectionnée ou saisie par le chercheur. Pour data_type='response'
valeur_de_la_réponse	Il s'agit généralement d'une option fixe fournie par l'enquête. Valeur numérique attribuée au score. Pour les questions dont les réponses sont "Non" (0), "Partiellement" (1), "Oui" (2), elle sera comprise entre 0 et 2. Pour certaines questions relatives à l'existence et à l'étendue, elle peut être comprise entre 0 et 3. Pour certaines questions relatives à l'existence et à l'étendue, elle peut être comprise entre 0 et 3.
valeur_de_la_réponse_normalisée	Chaque score est réajusté sur une échelle de 0 à 1.
poids	Un multiplicateur appliqué au score calculé pour obtenir la contribution pondérée de cette question à l'indicateur. A quelques exceptions près, les pondérations des sous-questions sont maintenues constantes au sein d'une même sous-section de l'indicateur.
score	valeur_de_réponse_normalisée* poids

Exemple pratique

L'exemple suivant montre les éléments de l'indicateur "Gouvernance (G): Protection des données" qui évalue "Dans quelle mesure les lois, règlements, politiques et lignes directrices pertinentes fournissent-ils un cadre global pour la protection des données à caractère personnel?"

Identifiant GDB	Sous-question	Poids	Notes
G.GOVERNANCE.DPL.e	Éléments	100	Le score le plus élevé dans tous les éléments est égal à 100.
G.GOVERNANCE.DPL.e.e1	Droits et responsabilités:	80	Pour cet indicateur, le groupe d'éléments e1 vaut 80 des 100 points disponibles. Il y a cinq éléments dans ce groupe, chacun vaut donc 16 points.
G.GOVERNANCE.DPL.e.e1.ACCESS_CORRECTION	Éléments Question 1: Le cadre accorde aux personnes concernées des droits d'accès et de rectification des données les concernant.	16	
G.GOVERNANCE.DPL.e.e1.REDRESS	Éléments Question 2: Le cadre prévoit des droits de recours.	16	
G.GOVERNANCE.DPL.e.e1.CONSENT	Éléments Question 3: Le cadre prévoit des droits de choix ou de consentement pour les personnes concernées.	16	
G.GOVERNANCE.DPL.e.e1.DATA_HOLDER_RESPONSIBILITY	Éléments Question 4: Le cadre établit des responsabilités claires pour les personnes concernées.	16	
G.GOVERNANCE.DPL.e.e1.BREACH	Éléments Question 5: Le cadre exige que les responsables du traitement notifient les violations de données à une autorité compétente.	16	
G.GOVERNANCE.DPL.e.e2	Considérations spécifiques:	20	Pour cet indicateur, le groupe d'éléments e2 vaut 20 des 100 points disponibles. Il y a trois éléments dans ce groupe, chacun vaut donc 6,66(7) points.

G.GOVERNANCE.DPL.e.e2.GROUPPRIVACY	Éléments Question 6: Le cadre traite explicitement de la protection de la vie privée et des données des groupes.	6.67	
G.GOVERNANCE.DPL.e.e2.LOCATION	Éléments Question 7: Le cadre couvre explicitement la protection des données de localisation.	6.67	
G.GOVERNANCE.DPL.e.e2.AI	Éléments Question 8: Le cadre traite de la prise de décision algorithmique.	6.66	
G.GOVERNANCE.DPL.e.eb	Score négatif:	-10	Pour cet indicateur, le groupe d'éléments eb peut retrancher jusqu'à 10 points au score obtenu.
G.GOVERNANCE.DPL.e.eb.DPLEXCEPTIONS	Éléments Question 9: Le cadre exclut certaines populations de la protection des données.	-10	

Si nous imaginons un pays dans lequel le chercheur répond 'Oui' à CONSENTEMENT (1 (score) x (poids) 16), ACCESS_CORRECTION (1 x 16) et RESPONSABILITY_OF_DATA_HOLDER (1 x 16), 'Partially' à REDIRECTION (0.5 x 16), BREACH (0,5 x 16), LOCATION (0,5 x 6,66) et DPLEXCEPTIONS (0,5 x -10), et 'Non' à AI (0 x 6,66) et GROUPPRIVACY (0 x 6,67), le score de l'élément est alors de 62,33.

Multiplicateur d'existence

Un multiplicateur unique est dérivé de la section "existence" de l'indicateur, qui est normalement composée de deux types de questions distinctes: (1) les questions "EXIST", qui sont normalement désignées par des variables préfixées par "EXIST", et (2) les questions "EXTENT", qui sont déplacées dans la section "EXIST" dans la deuxième édition avec des variables normalement préfixées par "EXTENT". Il convient de noter que le nombre de ces questions varie d'un indicateur à l'autre, avec un ou deux cas par indicateur. Chaque série de questions EXIST et EXTENT génère indépendamment un multiplicateur, dénommé respectivement Multiplier_Exist et Multiplier_Extent (nous verrons plus loin comment ces multiplicateurs sont calculés en détail). Le multiplicateur unique final est alors calculé comme le produit de ces deux composantes.

Multiplicateur= Normalisation(Multiplicateur_existant * Multiplicateur_exploitation)

$$\text{Normalisation (x)} = 0.6 + \frac{(x - \min)}{(\max - \min)} * 0.4$$

Il convient de noter que la dernière étape du calcul appliqué la normalisation à l'intervalle [0,6-1,0], qui est déclenchée exclusivement lorsque le multiplicateur d'un pays tombe en dessous de 0,6. Ce protocole atténue les effets de cascade à plusieurs niveaux des calculs en couches, garantissant l'intégrité des calculs tout en maintenant la relativité des scores.

En ce qui concerne le calcul du multiplicateur d'existence et du multiplicateur d'étendue, différentes approches sont adoptées dans les différents piliers du Baromètre:

Multiplier_Exist

Trois étapes sont nécessaires pour calculer le Multiplier_Exist:

Étape 1: Normalisation de la valeur de la réponse

La première étape consiste à convertir les options de réponse de l'enquête en une échelle standardisée [0, 1]. Dans la 2e édition, la plupart des indicateurs utilisent des questions à trois choix (par exemple: Non, Partiellement, Oui), auxquelles sont attribuées des valeurs numériques de 0, 1 et 2 lors de la collecte des données. Ces valeurs sont normalisées à 0, 0,5 et 1, respectivement.

Une seule exception s'applique aux indicateurs du pilier de la capacité, qui comprennent une question d'existence à quatre choix. Ces réponses se voient attribuer des valeurs numériques de 0, 1, 2 et 3, puis sont normalisées à 0, 0,333, 0,666 et 1 pour maintenir une échelle proportionnelle [0, 1].

Note pour l'indicateur "Gouvernance (G): Données sur la couverture et l'accessibilité", un traitement spécial est appliqué. La question originale EXIST_ACCESS n'est pas utilisée directement dans les calculs. Au lieu de cela, la variable calculée EXIST_ACCESS_LEVEL est utilisée. Cette variable représente un nouveau point de données créé par l'équipe GDB au cours du processus de révision, dans lequel les tests ont été systématiquement classés

sur la base de critères de test standardisés. `EXIST_ACCESS_LEVEL` est inclus dans l'ensemble de données publié par le BMD et remplace la question originale à des fins de notation.

Étape 2: Combiner plusieurs bouillons si nécessaire

Dans la deuxième édition, seuls les indicateurs de gouvernance au sein du pôle thématique (par exemple, Gouvernance (PI): indicateur du cadre RTI) ont deux questions existantes.

Les deux questions d'existence sont `EXIST_COLLECTION` et `EXIST_PUBLICATION`. Leurs réponses doivent être combinées pour former une seule réponse avant de poursuivre, selon les règles ci-dessous:

- Opérationnel: les deux sont opérationnels
- Opérationnel faible: l'un est "oui" (opérationnel) et l'autre ne l'est pas.
- Projet: les deux sont des projets, ou l'un est un projet et l'autre n'est pas opérationnel.
- Non: les deux sont non

Étape 3: Recherche dans le tableau de la valeur Multiplier_Exist

Trouvez la valeur du multiplicateur dans le tableau approprié en fonction du type d'indicateur.

Indicateurs de disponibilité:

Valeur normalisée	Valeur du multiplicateur
0 (données hors ligne)	0
0,5 (données en ligne en tant qu'action non gouvernementale)	0.5
1 (données en ligne comme gov-action)	1

Indicateurs de gouvernance (non thématiques, à l'exclusion de l'indicateur d'accessibilité):

Valeur normalisée	Valeur du multiplicateur
0 (sans cadre)	0
0,5 (pas la pleine force de la loi)	0.9
1 (force de loi)	1

Governance indicators (thematic):

Existence combinée	Multiplicateur d'existence
0 (n'existe pas)	0
0,5 (le cadre est un projet)	0.6
0.75 (framework is weak operational)	0.8
1 (le cadre est opérationnel)	1

Indicateurs de capacité et d'accessibilité (pilier gouvernance):

Valeur normalisée	Valeur du multiplicateur
0	0
0.333	0.6
0.666	0.8
1	1

Extension_multiplicateur

De même, 3 étapes sont nécessaires pour calculer l'étendue du multiplicateur:

Étape 1: Normaliser la réponse

Il est normalisé en utilisant la même méthode que le Multiplier_Exist décrit ci-dessus.

Étape 2: Combiner plusieurs extensions

Les questions d'extension de la deuxième édition sont classées en deux catégories:

1. Extension du bouchon d'écoulement

Elle évalue généralement si les données ou les cadres ont une couverture nationale ou représentative.

Si l'extension arrêtant le flux reçoit une réponse non équivalente (par exemple, "Pas de couverture"), la valeur totale de l'extension combinée est fixée à 0, car cela arrête le flux du questionnaire, rendant les questions suivantes inapplicables.

Il convient de noter que l'indicateur "Disponibilité (L): Régime foncier" contient deux questions d'extension spéciales dont les variables sont "URBAN_LAND" et "RURAL_LAND". Ces deux questions permettent de déterminer si les

données couvrent les terres urbaines et les terres rurales. Elles seront combinées et traitées comme une seule extension, et ce n'est que lorsqu'elles recevront toutes deux une réponse négative que le flux de l'enquête s'arrêtera.

(2) Extension du bouchon de non-écoulement:

Elle évalue généralement la couverture des agences gouvernementales ou des domaines spécifiques à un secteur. Une réponse non équivalente ici n'annule pas la valeur combinée EXTENT. Par conséquent, le déroulement de l'enquête ne s'arrête pas.

Lorsque plusieurs valeurs d'extension sont combinées, leurs valeurs normalisées sont additionnées. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, si une extension de bouchon d'écoulement reçoit une réponse non équivalente (par exemple, "Non" ou une valeur normalisée équivalente à 0), le résultat de l'extension combinée est automatiquement fixé à 0, ce qui annule toutes les valeurs additionnées.

Étape 3: Valeur du multiplicateur

En fonction du nombre de questions Extents dans un indicateur, la règle d'attribution de la valeur de la réponse à la valeur du multiplicateur est légèrement différente.

1. Mesure unique: il s'agit toujours de la fiche de flux et il convient de noter qu'ici la "disponibilité (L): régime foncier" combine les deux questions relatives à la mesure de l'indicateur et est considérée comme une mesure unique.

Valeur normalisée	Multiplier Value
0	0
0.5	0.85
1	1

2. Choix multiple: le nombre maximum de questions à choix multiple est de deux dans la deuxième édition. Normalement, l'une est une question à choix multiple et l'autre non, de sorte que les règles suivantes s'appliquent:

Valeur combinée	Valeur du multiplicateur
0	0
0.5	0.7
1	0.85
1.5	0.9
2	1

Exemple pratique

Le calcul suivant est basé sur l'indicateur "Gouvernance (PI): performance en matière de droit à l'information", qui évalue "Dans quelle mesure les lois, règlements, politiques et orientations pertinents fournissent-ils une base pour la collecte et la publication de données sur la performance des processus liés au droit à l'information/à la liberté d'information?"

L'indicateur contient:

- Deux questions portent sur les exigences relatives à la collecte et à la publication d'informations sur les résultats de l'AI.
- Deux questions de cadrage:
 - ◊ L'indicateur de la prise en charge des flux demande dans quelle mesure la couverture du cadre évalué pour cette question est complète, en termes de juridiction.
 - ◊ L'indicateur de flux continu demande dans quelle mesure le cadre évalué pour cette question est complet, en termes de parties du gouvernement.

Imaginons que le pays A dispose d'un cadre de collecte opérationnel (Oui=1) mais pas de cadre de publication (Non=0). Par conséquent, son existence combinée sera non opérationnelle (0,75) et le Multiplicateur_Exist est de 0,8. Et si son cadre couvre l'ensemble de la nation (Oui=1) mais seulement des parties limitées des gouvernements (Non équivalent=0), alors le multiplicateur_Extent est de 0,85 (puisque l'étendue combinée est de 1). Si aucun pays n'a un multiplicateur inférieur à 0,6, alors le

multiplicateur pour ce pays est de 0,68.

Cependant, s'il existe un pays B avec seulement des projets de cadre (Multiplier_Exist = 0,6) et les mêmes réponses d'extension (Multiplier_Extent = 0,85), alors son multiplicateur est inférieur à 0,6 (0,51). Cela déclenchera le processus de normalisation. Supposons que le multiplicateur le plus faible soit 0,51 et que le multiplicateur le plus élevé soit 1. Le multiplicateur normalisé du pays A sera alors de 0,74 et le multiplicateur normalisé du pays B sera de 0,6.

Indicateurs

Sources et pondérations des indicateurs

La deuxième édition comprend 27 indicateurs primaires et 12 indicateurs secondaires. Dans cette section, les indicateurs sont organisés par groupes, avec leur domaine d'action, la question/source et les informations de pondération à titre de référence.

Pôle: fondamentaux de la gouvernance

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question / Source	WiB	WiAA	WiC
Protection des données	Indicateur primaire	Gouvernance (G): Protection des données	Dans quelle mesure les lois, règlements, politiques et orientations pertinents fournissent-ils un cadre global pour la protection des données à caractère personnel?	0.0334	1.0000	0.1843
Gestion des données	Indicateur primaire	Gouvernance (G): Gestion des données	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes fournissent-elles un cadre global pour une gestion et une publication cohérentes des données?	0.0334	1.0000	0.1843
Échange de données	Indicateur primaire	Gouvernance (G): Cadres d'échange de données	Dans quelle mesure les lois, règlements, politiques et orientations pertinents fournissent-ils un cadre global pour l'échange de données?	0.0334	1.0000	0.1843
Infrastructure de données	Indicateur secondaire	Capacité (C): Services publics en ligne	Enquête de l'ONU sur l'administration en ligne: Indice des services en ligne de l'ONU (2020)	0.0170	0.2098	0.0938
Infrastructure de données	Indicateur secondaire	Capacité (C): Gouvernement numérique	Banque mondiale- Ensemble de données DGSS: Existe-t-il une stratégie DG/GovTech; Existe-t-il une institution GovTech dédiée; Existe-t-il une stratégie nationale sur les technologies de rupture; Existe-t-il un nuage gouvernemental (plateforme partagée); Existe-t-il un bus de service gouvernemental/ une plateforme d'interopérabilité; Existe-t-il un bus de service gouvernemental/ une plateforme d'interopérabilité?	0.0170	0.2098	0.0938

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Infrastructure de données	Indicateur secondaire	Capacité (C): accès à l'internet	Union internationale des télécommunications (UIT): Panier fixe à large bande en % du RNB p.c.; Personnes utilisant l'internet, total (%)	0.0100	0.1235	0.0552
Infrastructure de données	Indicateur secondaire	Capacité (C): Institutions de données	Banque mondiale -Ensemble de données DGSS: Existe-t-il une entité gouvernementale chargée de la gouvernance ou de la gestion des données, existe-t-il une autorité de protection des données?	0.0100	0.1236	0.0553
Infrastructure de données	Indicateur secondaire	Capacité (C): Libertés politiques et libertés civiles	FreedomHouse: Droits politiques et libertés civiles (score)	0.0170	0.2068	0.0938
Infrastructure de données	Indicateur secondaire	Capacités (C): Utilisation de normes et de méthodes dans les instituts de statistique	Indicateurs de performance statistique: Dimension 5.2: normes et méthodes	0.0100	0.1235	0.0552

Pôle: compétences critiques

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Connaissances informatiques	Indicateur primaire	Capacité (C): Fonction publique	Dans quelle mesure le gouvernement propose-t-il des formations pour développer les compétences des fonctionnaires en matière d'informatique et de données ?	0.0334	0.5529	0.1752
Connaissances informatiques	Indicateur secondaire	Capacité (C): capital humain	Enquête des Nations unies sur l'administration en ligne: Indice de capital humain de l'administration en ligne des Nations unies	0.017	0.2815	0.0892

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Connaissances informatiques	Indicateur secondaire	Capacité (C): compétences numériques	Enquête d'opinion du WE Forum: Niveaux de compétences de la main-d'œuvre: compétences technologiques	0.01	0.1656	0.0525
Réutilisation des données	Indicateur primaire	Capacité (C): Soutien des pouvoirs publics à la réutilisation	Dans quelle mesure le gouvernement soutient-il la réutilisation des données?	0.0334	0.2565	0.1752
Réutilisation des données	Indicateur primaire	Gouvernance (G): Politique en matière de données ouvertes	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes fournissent-elles un cadre global pour la production et la publication de données ouvertes?	0.0334	0.2566	0.1752
Réutilisation des données	Indicateur primaire	Capacité (C): Initiative sur les données ouvertes	Dans quelle mesure existe-t-il une initiative de données publiques ouvertes bien dotée en ressources dans le pays?	0.0334	0.2565	0.1752
Réutilisation des données	Indicateur secondaire	Capacité (C): Utilisation des données par les organisations internationales	Indicateurs de performance statistique: Dimension 1.5: utilisation des données par les organisations internationales	0.01	0.768	0.0525
Réutilisation des données	Indicateur secondaire	Capacité (C): emplois à forte intensité de connaissances	Indice mondial de l'innovation / OIT: Emploi dans les professions à forte intensité de connaissances (% de la population active)	0.01	0.0768	0.0525

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Réutilisation des données	Indicateur secondaire	Capacité (C): adoption de l'IA par les entreprises	WE Forum Executive Opinion Survey: combine "Adoption of AI among local businesses: new products and business models". et "Adoption of AI among local businesses: improving productivity" (Adoption de l'IA par les entreprises locales: amélioration de la productivité).	0.01	0.0768	0.0525

Pôle: Accès équitable

Il convient de noter que l'indicateur "Gouvernance (G): Couverture linguistique et données" n'est pas inclus dans le calcul d'un score de niveau supérieur, car les contrôles de la qualité des données effectués après l'enquête ont suggéré que les réponses n'étaient pas suffisamment solides pour être fiables. Cependant, nous continuons à le noter au niveau de l'indicateur afin de fournir des données quantitatives ainsi que des données qualitatives pour une analyse plus approfondie.

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Langue	Indicateur primaire	Gouvernance (G): Couverture linguistique et données	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes garantissent-elles l'inclusion linguistique en ce qui concerne les données?	0.0000	1.0000	0.0000

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Accessibilité	Indicateur primaire	Gouvernance (G): Données sur la couverture et l'accessibilité	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes garantissent-elles l'inclusion des personnes handicapées en ce qui concerne les données?	0.0334	1.0000	1.0000

Pôle: Informations sur l'entreprise

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Registre du commerce	Indicateur primaire	Disponibilité (CI): Registre du commerce	Dans quelle mesure des informations détaillées sur l'entreprise sont-elles mises à la disposition du public?	0.0321	1	0.3333
Propriété effective des entreprises	Indicateur primaire	Gouvernance (IC): propriété effective	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et lignes directrices pertinentes fournissent-elles une base pour la collecte et la publication de données sur la propriété effective des entreprises?	0.0321	0.5	0.3334
Propriété effective des entreprises	Indicateur primaire	Disponibilité (IC): Propriété effective	Dans quelle mesure des informations détaillées sur la propriété effective des entreprises sont-elles disponibles pour un usage public?	0.0321	0.5	0.3333

Secteur: Aménagement du territoire

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Régime foncier	Indicateur primaire	Disponibilité (L): Régime foncier	Dans quelle mesure des informations détaillées sur le régime foncier sont-elles disponibles sous forme de données ouvertes?	0.0321	1	0.5
Utilisation des sols	Indicateur primaire	Disponibilité (L): Utilisation actuelle des terres	Dans quelle mesure les informations existantes sur l'utilisation des sols sont-elles disponibles sous forme de données ouvertes?	0.0321	1	0.5

Pôle: Intégrité politique

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Financement politique	Indicateur primaire	Gouvernance (PI): Financement politique	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes fournissent-elles une base pour la collecte et la publication des données relatives au financement des campagnes et des partis?	0.0321	0.5	0.1049
Financement politique	Indicateur primaire	Disponibilité (IP): Données financières politiques	Dans quelle mesure des informations détaillées sur le financement politique sont-elles disponibles pour un usage public?	0.0321	0.5	0.105

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Déclarations d'intérêts et de patrimoine	Indicateur primaire	Gouvernance (IP): déclarations d'actifs	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes fournissent-elles une base pour la collecte et la publication de données sur les intérêts et le patrimoine des agents publics?	0.0321	0.5	0.1049
Déclarations d'intérêts et de patrimoine	Indicateur primaire	Disponibilité (IP): déclarations d'actifs	Dans quelle mesure les informations détaillées sur les déclarations d'intérêts et de patrimoine sont-elles accessibles au public?	0.0321	0.5	0.105
Groupes de pression	Indicateur primaire	Gouvernance (IP): registre de lobbying	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et lignes directrices pertinentes fournissent-elles une base pour la collecte et la publication de données sur les activités de lobbying?	0.0321	0.5	0.1049
Groupes de pression	Indicateur primaire	Disponibilité (IP): Données sur le lobbying	Dans quelle mesure des informations détaillées sur le lobbying sont-elles mises à la disposition du public?	0.0321	0.5	0.1049

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Performances du DAI	Indicateur primaire	Gouvernance (PE): performances en matière de DAI	Dans quelle mesure les lois, règlements, politiques et orientations pertinents fournissent-ils une base pour la collecte et la publication de données sur le fonctionnement des procédures relatives au droit à l'information et à la liberté d'information (FOI)?	0.0321	0.3953	0.1049
Performances du DAI	Indicateur primaire	Disponibilité (PI): données de performance DAI	Dans quelle mesure des informations détaillées sur les résultats de l'enquête sont-elles mises à la disposition du public?	0.0321	0.3953	0.105
Performances du DAI	Indicateur secondaire	Gouvernance (IP): Cadre DAI	Classification RTI: Classification RTI	0.0170	0.2094	0.0556
Interopérabilité de l'intégrité politique	Indicateur primaire	Capacité (IP): interopérabilité de l'intégrité politique	Dans quelle mesure les données relatives à l'intégrité politique sont-elles interopérables entre différents ensembles de données sur l'intégrité politique, ainsi qu'avec d'autres ensembles de données associés à des flux d'informations pertinents?	0.0321	1	0.1049

Pôle: Finances publiques

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Budget et dépenses	Indicateur primaire	Gouvernance (PF): Données sur les finances publiques	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes fournissent-elles une base pour la collecte et la publication de données sur les finances publiques (par exemple, les budgets publics, les dépenses publiques, la dette et l'endettement)?	0.0321	0.5	0.5
Budget et dépenses	Indicateur primaire	Disponibilité (FP): Données sur le budget et les dépenses	Dans quelle mesure des informations détaillées sur le budget et les dépenses publiques (exécution du budget) sont-elles rendues publiques?	0.0321	0.5	0.5

Pôle: Marchés publics

Domaine d'action	Type d'indicateur	Nom de l'indicateur	Question/Source	WiB	WiAA	WiC
Marchés publics	Indicateur primaire	Gouvernance (PP) Données sur les marchés publics	Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes fournissent-elles une base pour la collecte et la publication de données sur les marchés publics?	0.0321	0.5	0.5
Marchés publics	Indicateur primaire	Disponibilité (PP): Données sur les marchés publics	Dans quelle mesure des informations détaillées sur les marchés publics sont-elles mises à la disposition du public?	0.0321	0.5	0.5

Changements apportés aux indicateurs BMD2e édition

Cette section présente les changements apportés aux indicateurs dans la deuxième édition par rapport à la première édition, y compris les indicateurs ajoutés/supprimés, les questions ajoutées/supprimées/séparées au sein des indicateurs connexes, et les changements apportés aux variables dans les questions des indicateurs connexes.

Indicateurs ajoutés ou supprimés

BMD1ère édition	Ajustements	BMD2ème édition
Capability (C): Digital skills	Source modifiée Ce sous-indicateur était à l'origine dérivé de l'indicateur "Compétences numériques au sein de la population active" (score) de l' Executive Opinion Survey du Forum économique mondial . Toutefois, le Forum économique mondial a abandonné cette mesure historique et est passé à un nouvel indicateur intitulé "Niveaux de compétences de la main-d'œuvre: compétences technologiques", qui constitue désormais la base de calcul de ce sous-indicateur.	Capacité (C): Compétences numériques
Capacité (C): utilisation des outils numériques par les entreprises	Supprimé Ce sous-indicateur était à l'origine dérivé de l'indicateur "Business use of digital tools" (score) de l' Executive Opinion Survey du Forum économique mondial , qui a été abandonné et il n'y a pas d'indicateurs similaires du Forum économique mondial qui fournissent une mesure similaire.	Governance (G): Accessibility coverage & data

BMD1ère édition	Ajustements	BMD2ème édition
	Nouvel indicateur Ce sous-indicateur est dérivé des indicateurs de l'Executive Opinion Survey du Forum économique mondial: "Adoption de l'IA par les entreprises locales: nouveaux produits et modèles commerciaux" et "Adoption de l'IA par les entreprises locales: amélioration de la productivité". Ce nouvel indicateur comble l'écart de mesure créé par la suppression de l'indicateur "Capacité (C): Utilisation d'outils numériques par les entreprises", en permettant une évaluation comparative continue de la capacité des entreprises à utiliser des données.	Capacité (C): adoption de l'IA par les entreprises
Utilisation (U): utilisation des données par les organisations internationales	Changement de nom Comme le pilier Utilisation n'existe plus dans la 2e édition, ce sous-indicateur est maintenant déplacé vers le pilier Capacité.	Capacité (C): Utilisation des données par les organisations internationales

BMD1ère édition	Ajustements	BMD2ème édition
Gouvernance (G): Couverture linguistique et données	Méthodologie modifiée La question principale de l'indicateur primaire a été remaniée: "Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes exigent-elles que les processus de collecte et de publication des données soient disponibles dans les langues officielles ou nationales du pays ? Si le pays n'a pas de langues officielles ou nationales, ces processus sont-ils disponibles dans les langues utilisées dans le pays ? "La première édition est passée de "Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et orientations pertinentes garantissent-elles l'inclusion linguistique en ce qui concerne les données" (2e édition). Pour plus d'informations sur les modifications apportées aux questions, voir le manuel de recherche.	Gouvernance (G): Couverture linguistique et données
Gouvernance (G): Données sur la couverture et l'accessibilité	Méthodologie modifiée La question principale de l'indicateur primaire a été remaniée, passant de "Dans quelle mesure les lois, réglementations, politiques et lignes directrices pertinentes exigent-elles que la collecte et la publication des données soient accessibles aux personnes handicapées ? "(1ère édition) à "Dans quelle mesure les lois, règlements, politiques et lignes directrices pertinents garantissent-ils que les personnes handicapées sont incluses dans les données ?" (2ème édition). Pour plus d'informations sur les modifications apportées aux questions, voir le manuel de recherche.	Gouvernance (G): Données sur la couverture et l'accessibilité

BMD1ère édition	Ajustements	BMD2ème édition
	Nouvel indicateur Ce nouvel indicateur primaire est introduit pour être associé à l'indicateur existant "Disponibilité (PP): Données sur les marchés publics", qui permet d'étudier les lacunes de la mise en œuvre en ce qui concerne les données sur les marchés publics.	Gouvernance (PP) Données sur les marchés publics

Modifications apportées aux sous-questions: Indicateur croisé

Dans la deuxième édition, nous avons ajouté ou remplacé des questions récurrentes dans plusieurs indicateurs. Le tableau ci-dessous résume tous les changements. Note: "Variable de la question" fait référence à la dernière partie de l'identifiant de la BMD(appelé "nom_de_la_variable" dans l'ensemble de données de la première édition). Par exemple, la question "SUM_EXISTENCE" apparaît à la fois dans l'indicateur "Disponibilité (AI): Enregistrement des entreprises" en tant que "A.COMPANY.REG.a.SUM_EXISTENCE" et dans l'indicateur "Gouvernance (G): Protection des données" en tant que "G.GOVERNANCE.DPL.a.SUM_EXISTENCE".

Question Variable (la dernière partie de l'identifiant BMD)	Taux de change	Paramètres	Indicateurs concernés
SUM_EXISTENCE	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée comme dernière question dans la section Existence. La question est formulée comme suit: "Résumez vos réponses aux sous-questions sur l'existence ci-dessus, y compris l'étendue de l'existence".	Tous les indicateurs primaires
SUM_ELEMENTS	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée en tant que dernière question dans la section Éléments. Le libellé de la question est le suivant: "Résumez vos réponses aux sous-questions des points ci-dessus".	Tous les indicateurs primaires
EXISTE_PUBLICATION	Diviser	La variable de la première édition est "EXIST" et la question initiale est "Existe-t-il des lois, des politiques ou des réglementations qui exigent la collecte ou la publication de ces informations sous quelque forme que ce soit?" La question est maintenant divisée en deux, et cette question de collecte demande "Existe-t-il des lois, des politiques ou des réglementations qui exigent la publication de ces informations sous quelque forme que ce soit?"	Tous les indicateurs thématiques de gouvernance

COLLECTION_ EXISTANTE	Diviser	La variable de la première édition est "EXIST" et la question initiale est "Existe-t-il des lois, des politiques ou des réglementations qui exigent la collecte ou la publication de ces informations sous quelque forme que ce soit?" La question est maintenant divisée en deux, et la question relative à la collecte demande: "Existe-t-il des lois, des politiques ou des règlements qui exigent la collecte de ces informations sous quelque forme que ce soit?".	Tous les indicateurs thématiques de gouvernance
DATARULES	Supprimé	La question originale de la première édition est la suivante: "Existe-t-il des lois, des politiques, des réglementations ou des orientations pertinentes en matière de publication de données ouvertes ? Elle est supprimée dans la deuxième édition afin d'éviter d'embrouiller les chercheurs sur la manière de procéder avec les questions. Toutefois, la nouvelle sous-question sur l'accès public comprend une question complémentaire pour les vérifications croisées dans toutes les éditions.	Tous les indicateurs thématiques de gouvernance

ACCÈS PUBLIC	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe de l'élément "Modalités de collecte et d'accès". Le texte de la question est le suivant: "Le cadre traite de l'accès public aux données".	Gouvernance (IC): propriété effective Gouvernance (PI): Financement politique Gouvernance (IP): registre de lobbying Gouvernance (PE): performances en matière de RTI Gouvernance (PF): Données sur les finances publiques Gouvernance (PP) Données sur les marchés publics
DIGITAL_COL	Remplacé	Cette nouvelle question remplace la question STRUCTURED de la première édition, qui se lit comme suit: "Les normes/ lignes directrices soutiennent la collecte de données structurées". Le texte de la question est le suivant: "Le cadre prend en charge la collecte de données numériques". Pour maintenir un point de continuité avec les données de la première édition, la question comporte une question complémentaire qui demande, en cas de réponse "Partiellement" ou "Oui", "Le cadre prend-il en charge la collecte de données structurées? Veuillez expliquer votre réponse".	Tous les indicateurs thématiques de gouvernance

Changements dans les sous-questions: Indicateur spécifique

Le tableau ci-dessous résume tous les changements apportés aux questions sur les indicateurs spécifiques. Veuillez noter que nous utilisons ici l'identifiant BMD pour faire référence à la question spécifique à l'indicateur, que vous pouvez utiliser pour localiser la question directement dans les données ouvertes de la deuxième édition.

Indicateur	Identifiant BMD	Taux de change	Paramètres
Disponibilité (CI): Registre du commerce	A.COMPANY.REG.e.e1. SHAREHOLDERS	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'éléments "Champs de données et données spécifiques". Le texte de la question est le suivant: "Les données contiennent des détails sur chaque actionnaire, y compris les noms, le nombre d'actions et la catégorie d'actions".
Gouvernance (IC): propriété effective	G.COMPANY.BOT.e.e1. DEFN-BENEFIT	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'éléments "Dispositions relatives aux définitions, aux classes et aux champs". Le texte de la question est le suivant: "Les définitions couvrent le terme "bénéficiaire".
Gouvernance (PI): Financement politique	G.PI.POLFIN.e.e1.PART_ DEFINITIONS	Question sur le fractionnement	La question initiale "DÉFINITIONS" de la première édition a été divisée en trois sous-questions. La question est formulée comme suit: "Le cadre contient des définitions claires et sans ambiguïté de ce qui constitue des activités de campagne pour les partis politiques".

Gouvernance (PI): Financement politique	G.PI.POLFIN.e.e1. DEFINITIONS_CANDIDATS	Question sur le fractionnement	La question initiale "DÉFINITIONS" de la première édition a été divisée en trois sous-questions. La question est formulée comme suit: "Le cadre contient des définitions claires et sans ambiguïté de ce qui constitue des activités de campagne pour les candidats".
Gouvernance (PI): Financement politique	G.PI.POLFIN.e.e1. DEFINITIONS_ THIRDPARTY	Question sur le fractionnement	La question initiale "DÉFINITIONS" de la première édition a été divisée en trois sous-questions. La question est formulée comme suit: "Le cadre contient des définitions claires et sans ambiguïté de ce qui constitue des activités de campagne pour des tiers (c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas des candidats et qui cherchent à influencer le résultat de l'élection)...".
Gouvernance (PI): Financement politique	G.PI.POLFIN.e.e1. RESSOURCES DE L'ETAT	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'éléments "Dispositions relatives aux définitions, aux classes et aux champs". La question est formulée comme suit: "Le cadre exige la collecte d'informations spécifiques sur l'utilisation des ressources de l'État pour les campagnes électorales".
Disponibilité (IP): Données financières politiques	A.PI.POLFIN.e.e1.TIERCES PARTIES	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Champs de données et détails (II)". Le texte de la question est le suivant: "Les données contiennent des informations sur les dons à des tiers".

Disponibilité (IP): Données financières politiques	A.PI.POLFIN.e.e2.TIERCES PARTIES	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Champs de données et détails (II)". Le texte de la question est le suivant: "Les données contiennent des informations sur les dons à des tiers".
Gouvernance (IP): déclarations d'actifs	G.PI.IAD.e.e1.NON- FINANCIER	Remplacé	La question originale "INKIND" de la première édition a été remplacée. Le libellé de la question est le suivant: "Le cadre exige la collecte d'informations spécifiques sur les intérêts, les actifs et les passifs".
Gouvernance (IP): déclarations d'actifs	G.PI.IAD.e.e3.ADHOC	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Modalités de collecte et d'accès". La question est formulée comme suit: "Le cadre exige que les données soient mises à jour sur une base ad hoc afin de révéler les conflits d'intérêts émergents".
Disponibilité (IP): déclarations d'actifs	A.PI.IAD.e.e.e1.NON- FINANCIER	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'éléments "Champs de données et données spécifiques". Le texte de la question est le suivant: "Les données contiennent des informations sur les intérêts non financiers"
Capacité (IP): interopérabilité de l'intégrité politique	C.PI.INTEROP.e.e1. COMMONID	Supprimé	Le texte original de la question est le suivant: "Les ensembles de données clés pour ce thème partagent des identifiants communs qui facilitent les flux de cartographie dans l'écosystème des données". La question est supprimée en raison d'un chevauchement substantiel avec la sous- question sur le champ d'application.

Capacité (IP): interopérabilité de l'intégrité politique	C.PI.INTEROP.e.e1. REGLEMENTS	Supprimé	Le texte original de la question est le suivant: "Les registres de lobbying et les données de consultation publique utilisent des identifiants communs pour les règlements". La question est supprimée en raison de l'abandon des indicateurs de consultation publique.
Capacité (IP): interopérabilité de l'intégrité politique	C.PI.INTEROP.e.e2.EARTH	Supprimé	Le texte original de la question est le suivant: "Les ensembles de données clés pour les modules d'intégrité politique et foncière partagent des identifiants communs qui facilitent les flux de cartographie à travers l'écosystème de données". La question a été temporairement supprimée dans la deuxième édition car les données sur les indicateurs fonciers sont collectées séparément par le partenaire thématique, le portail foncier.
Disponibilité (L): Régime foncier	A.TENURE.a.LAND.a.URBAN_ LAND	Question sur le fractionnement	La question initiale "EXTENSION" de la première édition a été divisée en deux sous-questions. La question est formulée comme suit: "Les ensembles de données disponibles couvrent-ils la majeure partie du régime foncier urbain?"
Disponibilité (L): Régime foncier	A.TENURE.DES. TERRES.a.RURAL.LAND.	Question sur le fractionnement	La question initiale "EXTENSION" de la première édition a été divisée en deux sous-questions. La question est formulée comme suit: "Les ensembles de données disponibles couvrent-ils la majeure partie du régime foncier rural?"

Disponibilité (L): Régime foncier	A.TENURE.DU.TERRAIN. et.e1.UTILITAIRES	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'éléments "Types de données". Le texte de la question est le suivant: "Les données contiennent des informations sur les routes, les services publics et les droits connexes".
Disponibilité (L): Régime foncier	A.TENURE TERRESTRE. et.TENURE MINIERE	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'éléments "Types de données". Le texte de la question est le suivant: "Les données contiennent des informations sur les ressources et les droits géologiques/minéraux".
Disponibilité (L): Régime foncier	A.TENURE.DES. TERRES.e1.e1.TERRES. NATURELLES.	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'éléments "Types de données". Le texte de la question est le suivant: "Les données contiennent des informations sur les ressources naturelles et la cartographie/les droits environnementaux".
Disponibilité (L): Utilisation actuelle des terres	A.EARTH.ELU.e.e1.FOREST	Supprimé	Le libellé original de la question est le suivant: "Les zones boisées peuvent être identifiées dans les données disponibles ou dans un ensemble de données connexe".
Disponibilité (L): Utilisation actuelle des terres	A.LAND.ELU.e.e1. PROTECTED AREAS	Supprimé	Le libellé original de la question est: "Les zones protégées peuvent être identifiées dans les données disponibles ou dans un ensemble de données connexes".
Disponibilité (L): Utilisation actuelle des terres	A.LAND.ELU.e.e1. e1.PUBLIC	Nouvelle question	Dans la deuxième édition, un nouveau sous-groupe d'éléments, appelé "Types de données", est introduit et la question est ajoutée à ce groupe. La question est formulée comme suit: "Des données sur l'utilisation des terres publiques sont disponibles".

Disponibilité (L): Utilisation actuelle des terres	A.LAND.ELU.e.e1. NONPUBLIC	Nouvelle question	Dans la deuxième édition, un nouveau sous-groupe d'éléments, appelé "Types de données", est introduit et la question est ajoutée à ce groupe. Le texte de la question est le suivant: "Des données sur les utilisations non publiques des sols sont disponibles".
Disponibilité (L): Utilisation actuelle des terres	A.LAND.ELU.e.e1. APPLICATION	Nouvelle question	Dans la deuxième édition, un nouveau sous-groupe d'éléments, appelé "Types de données", est introduit et la question est ajoutée à ce groupe. La question est formulée comme suit: "Des données sur la mise en œuvre du zonage de l'utilisation des sols sont disponibles".
Gouvernance (G): Protection des données	G.GOUVERNANCE. DPL.e.e.e2. GROUPPRIVACY	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe de questions "Considérations spécifiques:". La question est formulée comme suit: "Le cadre traite explicitement de la protection de la vie privée et des données des groupes".
Gouvernance (G): Protection des données	G.GOUVERNANCE. DPL.e.eb.DPLEXCEPTIONS	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe d'items "Score négatif". La question est formulée comme suit: "Le cadre exclut certaines populations de la protection des données"
Gouvernance (G): Protection des données	G.GOUVERNANCE. DPL.e.eb. COVIDEXCEPTIONS	Supprimé	Le texte original de la question est le suivant: "Des exceptions au cadre habituel de protection des données ont été faites dans le cadre de la réponse du pays au COVID-19". Compte tenu de l'état adapté des soins de santé publique dans le monde, cela n'est plus nécessaire.

Gouvernance (G): Cadres d'échange de données	G.GOUVERNANCE. DATASHARING.e.e2. ACCOUNTABILITY	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Droits et responsabilités". La question est formulée comme suit: "Le cadre indique sans ambiguïté qui est responsable à chaque étape de l'échange de données, y compris l'échange ultérieur".
Gouvernance (G): Cadres d'échange de données	G.GOUVERNANCE. DATASHARING.e.e.e2. SURVEILLANCE	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Droits et responsabilités". Le texte de la question est le suivant: "Le cadre établit des mécanismes de contrôle pour chaque étape du partage des données, y compris le re-partage..."
Gouvernance (G): Cadres d'échange de données	G.GOUVERNANCE. DATASHARING.e.e2. IMPACTASSESS	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Droits et responsabilités". Le libellé de la question est le suivant: "Le cadre exige qu'une analyse d'impact soit réalisée avant le partage des données".
Gouvernance (G): Cadres d'échange de données	G.GOUVERNANCE. DATASHARING.e.e2. PORTABILITÉ	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Droits et responsabilités". Le texte de la question est le suivant: "Le cadre établit des droits à la portabilité des données".
Gouvernance (G): Cadres d'échange de données	G.GOVERNANCE. DATASHARING.e.e3. PUBLICINTEREST	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe de points "Considérations spécifiques". La question est formulée comme suit: "Le cadre exige que certaines données du secteur privé soient partagées dans l'intérêt public".

Gouvernance (G): Cadres d'échange de données	G.GOUVERNANCE. DATASHARING.e.e3.SALE	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe de points "Considérations spécifiques". Le texte de la question est le suivant: "Le cadre restreint la capacité des intermédiaires de données à vendre ou à échanger des informations personnelles détaillées".
Capacité (C): Fonction publique	C.CAPACITES. FORMATION.e.e1. PROTECTION	Question sur le fractionnement	La question originale "FORMATION DU GOUVERNEMENT" de la 1ère édition a été divisée en 2 sous-questions. Le texte de la question est le suivant: "La formation couvre la protection des données".
Capacité (C): Fonction publique	C.CAPACITES. DE.FORMATION.e.e1. GESTION	Question sur le fractionnement	La question originale "FORMATION DU GOUVERNEMENT" de la 1ère édition a été divisée en 2 sous-questions. Le texte de la question est le suivant: "La formation porte sur la gestion des données".
Capacité (C): Fonction publique	C.CAPACITÉS. DE.FORMATION.e.e1. COLLECTE DE DONNÉES	Question sur le fractionnement	La question originale "FORMATION DU GOUVERNEMENT" de la 1ère édition a été divisée en 2 sous-questions. Le texte de la question est le suivant: "La formation couvre l'échange de données".
Capacité (C): Fonction publique	C.CAPACITÉS. DE.FORMATION.e.e1. PUBLICATION	Question sur le fractionnement	La question originale "FORMATION DU GOUVERNEMENT" de la 1ère édition a été divisée en 2 sous-questions. Le texte de la question est le suivant: "La formation couvre la publication des données".

Capacité (C): Fonction publique	C.CAPACITÉS. DE.FORMATION.e.e1. LIMITES DE L'ANALYSE	Remplacé	La question originale "ANALYSE" de la première édition a été remplacée. Le texte de la question est le suivant: "La formation porte sur l'analyse et les limites des données".
Capacité (C): Fonction publique	C.CAPACITÉS. DE.FORMATION. e1.AITRAINING	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Types de capacités". Le libellé de la question est le suivant: "La formation couvre les connaissances et les compétences en matière d'intelligence artificielle".
Capacité (C): Soutien des pouvoirs publics à la réutilisation	C.CAPACITES. GOVSUPPORT.e.e3. AIGUIDANCE	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée au sous-groupe des rubriques "Caractéristiques spécifiques". La question est formulée comme suit: "Le soutien des pouvoirs publics à la réutilisation des données implique des orientations publiques sur la réutilisation des données pour l'IA ou les systèmes algorithmiques de prise de décision".
Gouvernance (G): Données sur la couverture et l'accessibilité	G.GOUVERNANCE. ACCESSIBILITE.a.EXISTE_ ACCESO	Remplacé	Les questions "EXISTENCE" et "NATURE" de la première édition ont été remplacées. La question est formulée comme suit: "Existe-t-il des lois, des politiques ou des réglementations de quelque nature que ce soit qui exigent l'intégration des personnes handicapées?"
Gouvernance (G): Données sur la couverture et l'accessibilité	G.GOUVERNANCE. ACCESSIBILITE.e.e1. ACCES_COMMS	Nouvelle question	La nouvelle question est ajoutée à la sous-rubrique "Droits et responsabilités". Le texte de la question est le suivant: "Le cadre exige l'inclusion des personnes handicapées dans les communications sur les questions relatives aux données".

Annexe 2-Groupes de capacité

Dans la deuxième édition du Baromètre mondial des données, nous continuons à classer les pays en fonction de leur capacité à collecter, gérer, partager et utiliser les données pour le bien public. Comme dans la première édition, nous classons les pays en trois catégories: faible capacité, capacité moyenne et forte capacité. Ces groupes sont déterminés à l'aide d'une moyenne pondérée de 14 indicateurs-quatre primaires et dix secondaires -qui, ensemble, forment la composante "capacité". Dans la première édition, cette classification était basée sur des seuils de percentiles (33e et 66e percentiles), qui produisaient des groupes de taille égale à travers un large éventail de pays représentatifs au niveau mondial.

Cependant, cette méthode ne peut pas être appliquée directement à la deuxième édition, qui se concentre spécifiquement sur 43 pays d'Afrique et d'Amérique latine. Compte tenu de cette portée régionale plus étroite, nous avons adopté une approche basée sur les seuils afin de maintenir la comparabilité entre les éditions. Pour ce faire, nous avons recalculé les scores de capacité de la première édition en utilisant la structure révisée des indicateurs et les pondérations introduites dans la deuxième édition. Sur la base de ce nouveau calcul, nous avons établi des seuils fixes: les pays qui obtiennent un score supérieur à 48,69 sont classés comme ayant une capacité élevée, ceux qui obtiennent un score inférieur à 31,55 comme ayant une capacité faible et ceux qui se situent entre les deux comme ayant une capacité moyenne. Cette approche garantit que les groupes de capacités de la deuxième édition restent cohérents avec le cadre global plus large établi dans la première édition.

Nous disposons alors des groupes de capacités suivants:

Pays du groupe de capacité le plus élevé	Pays du groupe de capacité moyenne	Pays du groupe de capacité le plus faible
Argentine	Bahamas	Angola
Brésil	Barbade	Belize
Chili	Bénin	Bolivie
Colombie	Costa Rica	Botswana
République dominicaine	Ghana	Burkina Faso
Équateur	Guatemala	Cameroun
Mexique	Honduras	Côte d'Ivoire
Panama	Jamaïque	El Salvador
Paraguay	Kenya	Gambie
Pérou	Maroc	Libéria
Uruguay	Afrique du Sud	Malawi
	Trinité-et-Tobago	Mozambique
	Tunisie	Namibie
		Nigéria
		Rwanda
		Sénégal
		Sierra Leone
		Togo
		Ouganda



Global Data Barometer



D4D.net
Data for Development